NOUVELLE SERIE N° 108

MARS - AVRIL 1992 - 36 F

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste

Renseignements Généraux : service public ou police de l'ombre ?

LES SECRETS DES RG

M 1440 - 108 - 36,00 F -RD

LE CRAPOUILLOT
NOUVELLE SERIE

POUR RECEVOIR RÉGULIEREMENT TOUS LES DEUX MOIS LES PROCHAINS NUMEROS

ABONNEZ-VOUS, OFFREZ UN ABONNEMENT

LE CRAPOUILLOT

Jean Galtier-Boissière († 1966) - Jean-François Devay († 1971)

Magazine non conformiste

Directeur :
Roland Gaucher

Rédacteur en chef : **Eric Laffitte**

Réalisation technique : **Stéphane Le Brieuc**

Secrétariat général : **Pierre Démaret**

Directeur de la publication :
Jean-Claude Varanne

Ont collaboré à ce numéro :
Michele Bonnot (secrétariat), Emmanuel Casenac (secrétariat de rédaction/iconographie).
Rédaction : René Duval, Olivier Frémont, Roland Gaucher, Eric Laffitte, Serge Tavergnier.
Dessinateur : Konk.

Sarl provisoire Le Crapouillot RC : en cours
Siège social : 52, rue Madame 75006 Paris
Dépôt légal : Mars 1992 - N° CPPAP : 61.147

Abonnements et courrier :
7 ter, cour des Petites-Ecuries 75010 Paris

FRANCE METROPOLITAINE
5 NUMEROS : 144 F
ETRANGER
5 NUMEROS : 164 F

POUR VOUS ABONNER, IL VOUS SUFFIT DE RETOURNER LE BULLETIN AVEC VOTRE REGLEMENT A :

LE CRAPOUILLOT
SERVICE ABONNEMENTS
7 TER, COUR DES PETITES ECURIES 75010 PARIS

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

JE DESIRE M'ABONNER POUR

5 NUMEROS ❑ ..... F

CI-JOINT MON REGLEMENT PAR CHEQUE

DATE .....

Avertissement...

De tous les services de police, les Renseignements généraux ont toujours été celui qui a — à juste titre — le plus excité la curiosité des Français.
« Police politique » par excellence, les fameux RG — cet instrument du pouvoir aussi complexe dans ses structures que mystérieux dans ses activités — ont déjà suscité des torrents de littératures diverses qui n'ont généralement pas contribué à les faire mieux connaître, ce que nous tentons de faire ici.
Notre seul objectif est, au-delà de toute polémique et de toute recherche du sensationnel, de « mettre à plat » un organisme qui joue un rôle primordial dans la vie politique de notre pays.
Signe des temps ? Le dernier numéro du *Crapouillot* consacré aux « grandes oreilles » du pouvoir l'a été en mai 1934, trois mois après les émeutes du 6 février, et alors que la France entrait dans l'une des périodes les plus troublées de son Histoire.

■

LE GRAND BÉTISIER DE LA POLICE POLITIQUE

Joxe, ex-ministre socialiste de l'Intérieur : « *Le travail des Renseignements généraux est utile et méconnu (...) On n'imagine pas certaines tâches de ce service. Ce sont eux qui ont produit la première étude sur le phénomène des zoulous.*»

Journal du Dimanche, 29 octobre 1990.

« Il n'y a pas de police secrète en France, il n'y a que des services de police connus.»

Le Journal du Dimanche, 20 octobre 1990.

François Léotard, futur président de la République, selon Bernard Tapie :

« Il faut supprimer les RG.»

Octobre 1990.

Michel Poniatowski, ancien ministre de l'Intérieur :

« La règle, c'est la suppression des écoutes, avec des dérogations précises.»

1974.

« *Depuis* [que je suis là] *il n'y a plus d'écoutes d'hommes politiques, de journalistes et de syndicalistes. Les seules écoutes sont celles relevant de la criminalité, et particulièrement des affaires de drogue.*»

1977.

Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République : « *Il faut supprimer les écoutes... si elles existent.*»

1974.

Gaston Defferre, ancien ministre de l'Intérieur :

« Il faut en finir pour toujours avec les écoutes. »

1981.

Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur : [Il s'agit de s'en tenir] « *au respect absolu des personnes, au code de la déontologie de la police et aux principes de la Déclaration des droits de l'homme.* »

Circulaire du 28 février 1990.

Pierre Mauroy, ancien Premier ministre :

«C'est un hommage au gouvernement d'avoir supprimé les écoutes téléphoniques et, sur ce point-là, de n'avoir pas fait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Voilà la réalité !»

1982.

Quand Mitterrand jugeait la police politique de De Gaulle

« Je n'imagine pas De Gaulle sensible au goût morbide des affaires de police. Mais je sais qu'il leur accorde une grande importance et s'attache à les exploiter. ***Il a son cabinet noir****. Au-dessus ou au-dehors du ministre de l'Intérieur et des hauts fonctionnaires compétents, le directeur de la Sûreté nationale et le préfet de Police, il mène de l'Elysée ses propres enquêtes, s'informe directement et, le cas échéant, ordonne certaines opérations. Des membres de son entourage qui lui sont entièrement dévoués et qui échappent à toute hiérarchie, le renseignent, tirent des fils, patronnent des réseaux parallèles, entretiennent des indicateurs.* ***De temps à autre, au détour d'un procès politique, le nom d'un collaborateur du président de la République apparaît pour disparaître aussitôt. La presse, invitée à la prudence, n'insiste pas. La capacité d'investigation des juges d'instruction s'arrête aux portes de l'Elysée.*** *»*

(...)

« Le cabinet de l'Elysée, le cabinet du ministre de l'Intérieur, certains services du SDECE., les réseaux parallèles "barbouzes" et le commando des provocateurs spécialisés dans "l'affaire politique" constituent le fer de lance de l'armée policière qui campe insolemment sur ce territoire conquis, la France. Quelques spécimens de cette faune étrange, de l'espèce "barbouze" ou de l'espèce "provocateur", mériteront certainement un jour prochain l'étude d'entomologistes patients et curieux.
Les Français comprendront alors comment, de déchéance en déchéance, leur liberté tombée des mains du juge loge désormais tout entière dans la poigne du policier. »

(...)

« [La police] *Investie de la confiance du maître, mobilisée en permanence, son œil de cyclope fouille tous les recoins, semblable à ce phare des miradors allemands qui balayait la nuit des camps de honte et de misère. La masse des citoyens, favorable ou non au régime, est placée sous surveillance ou, comme disent les spécialistes "conditionnée" et apprend, jour après jour, à contenir ses impulsions. »*

François Mitterrand. Numéro spécial de la NEF, juin 1963

et encore ...

Jacques Chirac, Premier ministre, s'engage à : *« ... limiter les écoutes téléphoniques à celles qui sont décidées par l'autorité judiciaire ou exigées par la sécurité de l'Etat. »*

1986.

Pasqua : *« Une réorganisation des RG est nécessaire.»*
«S'il y a des branches pourries, il faut les couper.»

31 octobre 1990 sur RMC.

Emile Vié, ancien directeur des RG : *« Je dirai en schématisant que les RG sont une gestapo démocratique.»*

L'Express, 20-26 novembre 1987.

Jacques Fournet, ancien directeur des RG, patron de la DST : *«Pour bien faire ce métier, il faut renoncer aux coups tordus.»*

Profession politique, septembre 1988.

Alain Peyrefitte, garde des Sceaux : *« ... Ou il s'agit d'écoutes téléphoniques qui sont décidées par le juge, et il y en a... En dehors de ces écoutes légales, il n'y en a pas... »*

1980.

Robert Schmelck, premier président de la Cour de cassation : *« Depuis de nombreuses années, aucune ligne téléphonique appartenant à un parlementaire, à un responsable syndical ou à un journaliste professionnel n'a fait l'objet d'une mesure de surveillance ordonnée ou autorisée par le gouvernement ou l'administration. »*

1982.

Jacques Toubon renchérit : *« ... Quand j'entends ricaner sur les bancs socialistes lorsque le Premier ministre annonce que nous allons supprimer l'essentiel des écoutes téléphoniques, j'ai envie de rappeler à certains une histoire encore très récente... Nous voulons simplement faire ce que vous n'avez pas fait. Le courage que vous n'avez pas eu, nous, nous l'aurons .»*

1986.

Renseignements Généraux, mode d'emploi

Principales abréviations

DGPN : Direction Générale de la Police Nationale.

RG : Renseignements Généraux.

DCRG : Direction Centrale des Renseignements Généraux.

DCPT : Direction Centrale de la Police Territoriale.

PP : Préfecture de Police. (Paris).

RGPP ou «PPRG» : Renseignements Généraux de la Préfecture de Police.

SN : Sûreté Nationale.

SM : Sécurité Militaire.

DST : Direction de la Surveillance du Territoire (contre-espionnage).

DGSE : Direction Générale de la Sécurité Extérieure.

PJ : Police Judiciaire.

PU : Polices Urbaines.

PAF : Police de l'Air et des Frontières.

GER : Groupe d'Enquête et de Recherche, dit également des «Enquêtes Réservées».

SM : Section Manipulation (traitement du renseignement).

SR : Section Recherches.

IP : Inspecteur Principal.

ID : Inspecteur Divisionnaire.

CP : Commissaire Principal.

OPJ : Officier de Police Judiciaire.

OCSS : Office Central de Statistiques et de Sondage (institut de sondage «bidon» dont la raison sociale est utilisée par les RG pour les enquêtes d'opinions. Ne le cherchez pas dans l'annuaire...).

IGPN : Inspection Générale de la Police Nationale.

IGS : Inspection Générale des Services (police des polices).

BRI : Brigade de Répression et d'Intervention.

BSP : Brigade des Stupéfiants et du Proxénétisme.

Expressions ou argot employés aux RG

Arrachage : Technique qui consiste à enlever sans le consentement de l'intéressé, un individu, l'emmener faire une promenade en forêt par exemple pour l'inviter à se montrer disert ou coopératif (totalement illégal).

Construction ou **C46** : écoutes administratives.

Poser un bretelle ou une jarretière : pratiquer une écoute «sauvage» à partir du boîtier téléphonique d'un immeuble ou d'une habitation.

Filoche, filature : Surveillance mobile d'un individu.

Planque : Surveillance statique d'un individu, d'un appartement, etc.

Fontaine : Sonorisation ou visite du domicile d'une personne sans que celle-ci s'en aperçoive (totalement illégal).

Visite domicilaire : Perquisition, parfois employée en cas de perquisition sauvage ; c'est-à-dire sans mandat ou commission rogatoire.

Faire le courrier : Voler le courrier d'un individu, d'une association, etc., l'ouvrir, le photocopier puis le restituer à son destinataire.

Faire un caleçon : être témoin, ou travailler sur une affaire de mœurs compromettante pour une personne.

Bœuf carotte : fonctionnaire appartenant à la police des polices (IGS). Sont chargés de faire respecter les règlements par les policiers. Ils sont appelés bœufs carotte pour leur aptitude à faire mijoter les «collègues».

Blanc : Compte-rendu, note d'information en usage aux RG parce que n'y figure aucune mention d'origine du service ou du rédacteur. C'est la transmission d'une information (de service à service, de subordonné à supérieur hiérarchique) sans que celle-ci ne laisse de trace officielle.

Confidentiel (un) : note «blanche» mais comprenant des informations sensibles, par exemple sur une personnalité. La feuille est alors de couleur verte.

Point d'eau : Bar «clandestin» en usage dans tous les services de police qui se respectent, en dépit de leur interdiction récente par Pierre Joxe. Les ministres passent, les points d'eau subsistent.

Honorable correspondant : informateur, «indic», «petit renseignement», «source confidentielle», mouchard, etc.

Crime ou Crim : Brigade criminelle.

Bavure : Abus ou conséquence fâcheuse d'une intervention policière.

Des Templiers au pasteur Doucé

DE PHILIPPE LE BEL A JOXE

Sept siècles de police politique

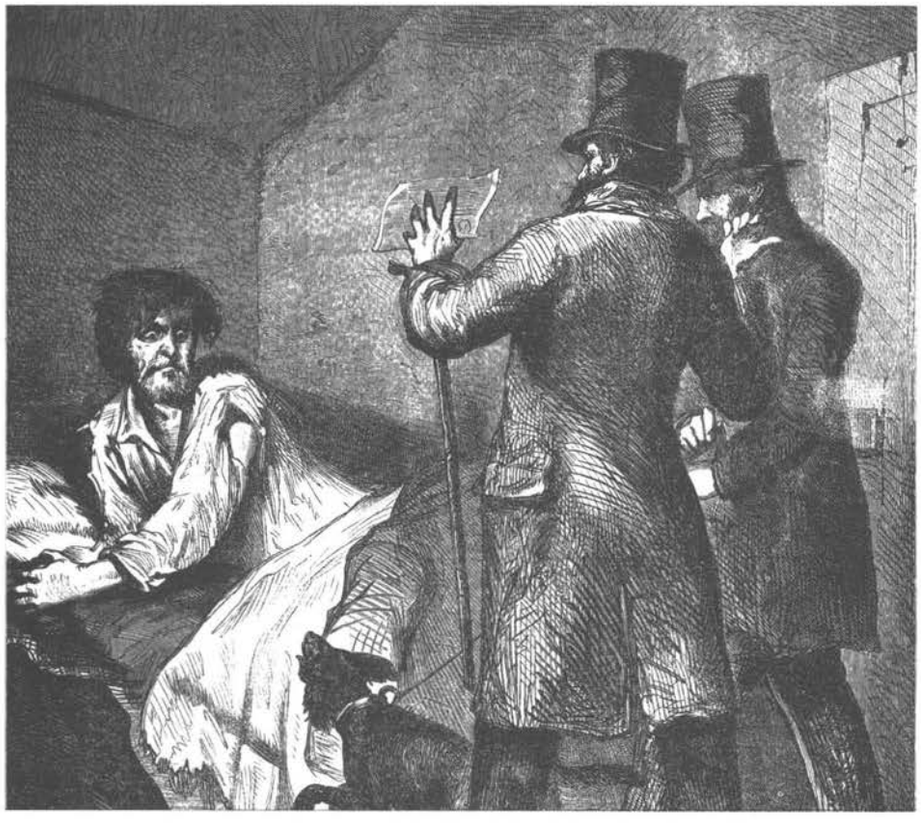

Enième avatar et dernière trouvaille de Pierre Joxe avant son départ de l'Intérieur, le nouveau Service des Renseignements généraux, né le 20 avril 1990, avec la « départementalisation » est le petit dernier d'une longue lignée. Les Renseignements généraux, tout le monde en parle, et personne ne les connaît vraiment, à commencer par les policiers eux-mêmes. Il est vrai que les RG ne sont pas un sujet de roman et encore moins de scénario. D'une discrétion de violette, ils ont souvent le mauvais rôle.

Alors pourquoi et qu'en est-il exactement ?

Le 6 octobre 1894, le tout nouveau directeur de la Sûreté générale décide de rénover la « Police spéciale », mal perçue, en la désignant sous le vocable de Service des Renseignements généraux. Pour des raisons obscures et sans doute pour ne pas déroger aux bonnes habitudes de la Maison, cette appellation est supprimée l'année suivante. L'institution, elle, demeure, avec ses missions d'information.

En fait, les RG, sans cesse remaniés sous des noms différents, reposent essentiellement sur trois textes fondamentaux qui sont autant d'étapes capitales :

— le décret du 25 mars 1811

— le décret du 22 février 1855

— le loi capitale du 23 avril 1941

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire policière de notre pays — et qui reste à écrire — on constate qu'il n'est pas un seul de ses services qui ne soit né de la fureur de la rue ou du tumulte feutré des états-majors. Suppressions, créations, modifications se sont toujours réalisées sous la pression d'événements extérieurs baptisés « affaires » par commodité de langage. Ainsi la **Surveillance du Territoire** doit sa naissance, ou mieux, son ancrage à l'affaire **Dreyfus**, la **Sûreté nationale** à l'affaire **Stavisky**, la **Police nationale** à l'affaire **Ben Barka** et les **Renseignements généraux** à l'affaire **Boulanger**. Sans compter une multitude de cas secondaires, tant internes qu'externes, ayant entraîné des changements souvent illusoires. En effet, comme il s'agit avant tout de calmer une opinion publique agitée ou quelques policiers exaltés, on se contente de donner le change, le plus fréquemment en intervertissant les étiquettes... Avec la manie des déménagements, c'est une constante de la police française qui aurait dû, depuis longtemps, adopter pour devise « de bric et de broc ». Elle n'est en fait que le terreau sur lequel s'épanouissent librement mille et une féodalités : structurelles, syndicales, associatives, ainsi que d'autres, beaucoup plus contestables...

Le lecteur aura compris que la police française est une addition de services différents et juxtaposés, eux-mêmes diversifiés de l'intérieur, qui se superposent ou se chevauchent sans jamais se pénétrer. Faute d'une doctrine unique, les policiers développent des complexes de clans et de castes. Le plus extraordinaire étant que, jusqu'à une époque récente, la police française obtenait des résultats très satisfaisants, avec des moyens quasi artisanaux.

Tous ces services sans lien apparent ont une origine commune : **la quête du renseignement**. En d'autres termes, une police politique qui, aujourd'hui, s'appelle RG. Car la police contemporaine, avec son extraordinaire diversité, n'est que l'extension des attributions primitivement données à la police politique.

L'opinion publique face à la politique

Dans notre pays, pourtant inventeur d'une tradition policière fortement installée et qui a fait école, les imaginations s'enflamment à la seule évocation de l'existence d'une possible **police politique**. Souvent à tort, parfois, hélas, à raison.

D'emblée une évidence s'impose : partout, sous toutes les latitudes, quelles que soient les formes des gouvernements ou des régimes, existe une police politique prétendument dissimulée sous les appellations les plus variées.

Cette persistance d'un masque n'abuse plus personne. Elle laisse entendre que les mots police et politique ne sont pas uniquement liés par l'étymologie, mais bel et bien intimement apparentés.

A l'évidence, toute police est d'essence politique et son action, qui repose essentiellement sur l'information préalable, **n'a d'autres limites que les intérêts du pouvoir en place**. Ce qu'un **Saint-Just**, désabusé, traduisait par la formule : ***« Nul ne saurait gouverner innocemment »***. Bien entendu, pour l'homme de la rue, police politique est pratiquement synonyme de police parallèle, auxiliaire, temporaire, occasionnelle, qui n'existe pas... Pour ce même homme de la rue, la police politique française est toute entière incarnée par les RG. Deux lettres couramment citées, d'autant plus facilement qu'elles donnent à leurs utilisateurs un petit air averti.

Il est bien connu qu'on ne prête qu'aux riches. Et, effectivement, les Renseignements généraux que nous connaissons aujourd'hui ont un passé tumultueux, certes, mais plus troublé que trouble, plus discret que secret.

Philippe Le Bel, précurseur de Philippe Marchand, qui l'eût cru ? Du premier, l'histoire policière retiendra l'"affaire" des Templiers. Quant au second, on retiendra probablement qu'il portait la barbe.

Nous allons nous pencher sur un passé réputé méphitique.

Philippe IV le Bel, un roi visionnaire

Les Renseignements généraux, ou les différents services du même type qui existent sous des noms les plus divers dans tous les pays un tant soit peu organisés, sont de toutes les époques.

Le très classique apophtegme qui énonce doctement : ***« gouverner, c'est prévoir »*** est, à tout le moins, incomplet. En effet, gouverner, c'est avant tout **SAVOIR**.

Un gouvernement atteint de cécité est un gouvernement fini. Les premiers RG — avant la lettre — sont nés avec les investigations des clercs spéciaux, sur lesquelles s'appuyaient les légistes pour des travaux destinés à asseoir l'autorité d'un Etat embryonnaire, selon les vœux d'un roi visionnaire au sens politique profond. En effet, une poignée de juristes agissaient en fonction des informations discrètement récoltées en amont par leurs agents à qui ils assignaient des objectifs précis, en

leur rappelant la royale recommandation de **Philippe IV le Bel** : *« Nous qui voulons toujours raison garder »*.

Ce faisant, l'Etat, avec sa morale et sa raison, était né...

Joseph Fouché : le maître incontesté

La police moderne est née à Paris avec la Lieutenance générale de police et ses magistrats qui l'ont élevée toujours plus haut. Disloquée à la Révolution, elle est reconstituée avec la grande réforme de 1804.

En effet, le 18 mai 1804, accomplissant son destin, **Bonaparte** accède à la dignité impériale et devient **Napoléon**. Appuyé uniquement sur des sabres, l'Empire est fragile, d'autant que les Français regrettent ouvertement la Royauté. Le nouvel ordre incarné par l'Empire est plus que jamais une menace pour l'étranger, mais plus encore pour les républicains et les royalistes toujours plus nombreux. Avec l'Empire, les uns et les autres voyaient s'évanouir leurs derniers espoirs, et ne ménageaient pas leurs efforts pour abattre le tyran.

Déjouer les séditions, empêcher les attentats, arrêter les opposants deviennent autant de priorités. Pour ce faire, il faut un instrument et quelqu'un sachant s'en servir. L'instrument est le décret du 10 juillet 1804, le second s'appelle **Joseph Fouché**.

On ne présente plus Fouché. Innovateur et maître ès-police, ce personnage a fait l'objet de nombreuses biographies. Pour mémoire, rappelons que ce professeur de physique à l'Oratoire, dont il fut l'élève doué dès l'âge de 9 ans, est insaisissable. Toute sa vie, il restera un aristocratique oratorien. Il fera largement appel à ses anciens condisciples ou élèves, pour étoffer une police conforme à ses vœux. Conventionnel et Montagnard, organisateur de la Terreur, le « fusilleur de Lyon » a eu des débuts politiques monstrueux : ***« C'est dans l'obscurité et le mystère qu'il faut découvrir les traces qui ne se montrent qu'aux regards investigateurs et pénétrants. »***

Sa phrase, souvent citée, recèle-t-elle un sens caché ?

Sitôt installé, Fouché se met au travail et distribue son ministère de la Police générale en quatre arrondissements (le 4e étant la préfecture de police) et en six divisions : la première concernant les affaires réservées et la deuxième, la police secrète (Sûreté générale).

« Amassez, amassez »

Mais surtout, il arrête trois principes qui détermineront toute l'action de la police :

— **Constituer une documentation maximale tous azimuts** par une accumulation de dossiers. « Amassez, amassez », tel est son mot d'ordre, **partant du principe que, sur cent informations, dix sont exploitables, mais une seule sera capitale**. C'est la technique de l'épluchage des écrits et des propos.

— **Contrôler l'événement**, le prévenir, éventuellement le susciter pour exploiter ou annuler ses effets. C'est la technique de l'infiltration et de la provocation.

— **Retourner l'adversaire**, persuadé ou contraint d'abandonner sa cause. C'est la technique de l'interrogatoire intelligent où la violence physique est abandonnée au profit de la subtilité.

Ce tryptique a inspiré tous les services de renseignement du monde.

Il sera mis en œuvre par deux policiers d'exception, **Réal** et **Desmarets**, exigeants pour eux-mêmes et envers leurs subordonnés.

Ces trois hommes hissèrent l'art de la police au sommet de son efficacité, trop bien sans doute, au point d'enfermer l'institution policière dans une suspicion qui perdure. Si Fouché a été donné comme vice-empereur, Réal était, plus sûrement

"Espionnez tout le monde sauf moi", recommandait l'Empereur à son ministre de la Police, lequel faisait toutefois espionner également Napoléon.

Joseph Fouché (1759-1820), après avoir voté la mort du roi, sert sous la Terreur. Il met son puissant réseau d'espions au service de Bonaparte puis du Premier Empire avant de contribuer au retour de Louis XVIII. C'est dire si cet élève des Oratoriens sait se rendre indispensable. Le jugement qu'il portait sur le travail des agents de sa police secrète doit donc être tempéré : *«Un agent de police doit tous les jours faire un rapport pour gagner son argent et donner la preuve de son zèle ; s'il ne sait rien, il invente ; si par hasard il découvre quelque chose, il croit se rendre important en amplifiant son sujet»*. Amusant, mais quelle ingratitude !

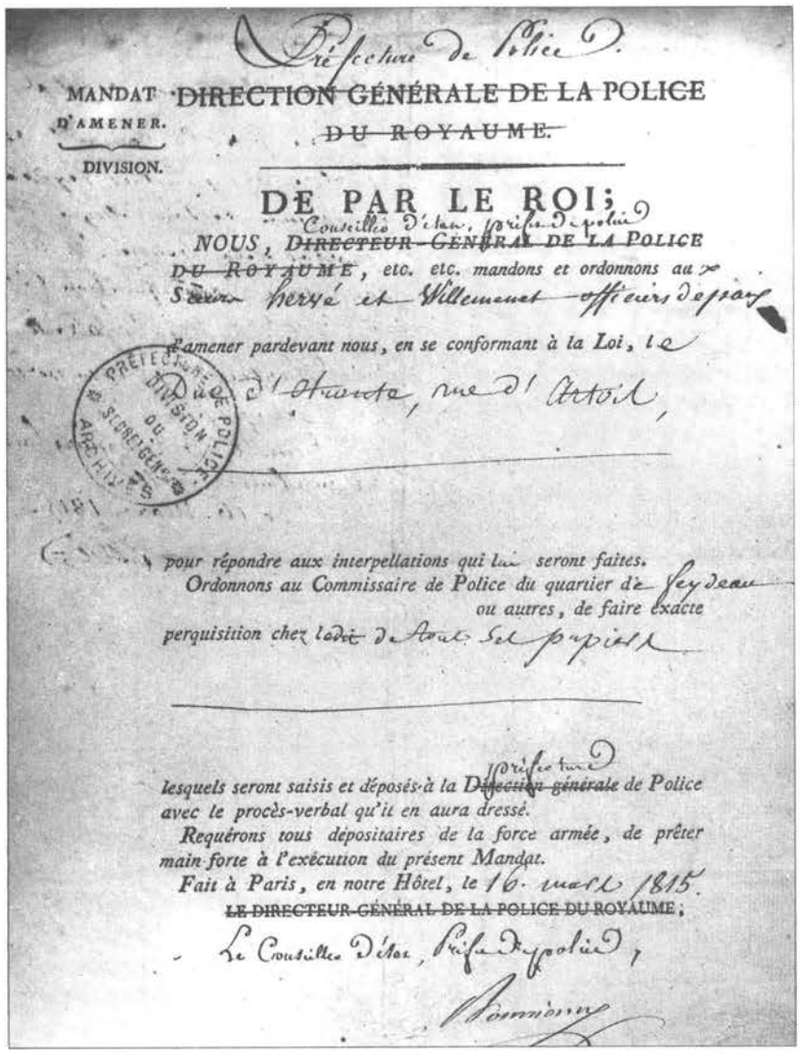

Préfecture de Police

MANDAT D'AMENER. DIVISION.

~~DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE DU ROYAUME.~~

DE PAR LE ROI;

NOUS, ~~DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE LA POLICE DU ROYAUME~~ Conseiller d'état, préfet de police, etc. etc. mandons et ordonnons aux Sieurs Hervé et Willemenet officiers de paix

d'amener pardevant nous, en se conformant à la Loi, le Duc d'Otrante, rue d'Artois,

PRÉFECTURE DE POLICE DIVISION DU SECRÉT. GÉN. ARCHIVES

pour répondre aux interpellations qui lui seront faites.

Ordonnons au Commissaire de Police du quartier de Feydeau ou autres, de faire exacte perquisition chez ledit de tout sel papiers

lesquels seront saisis et déposés à la ~~Direction générale~~ préfecture de Police avec le procès-verbal qu'il en aura dressé.

Requérons tous dépositaires de la force armée, de prêter main-forte à l'exécution du présent Mandat.

Fait à Paris, en notre Hôtel, le 16 mars 1815.

~~LE DIRECTEUR-GÉNÉRAL DE LA POLICE DU ROYAUME~~;

Le Conseiller d'état, Préfet de police,

Bonnienne

Joseph Fouché, duc d'Otrante, aura finalement maille à partir avec sa police. Frappé par l'ordonnance du 12 janvier 1816, comme régicide, il sera contraint à l'exil, mais mourra dans son lit.

encore, une sorte de vice-ministre de la Police.

Pierre-François Réal. Oratorien comme son patron, procureur au Châtelet avant la Révolution, avocat, juriste, jacobin, ami de **Danton**, intime de **Desmoulins**, conseiller de **Barras**, Réal est aussi le théoricien de « la levée en masse », l'inspirateur actif du code civil et, à un degré moindre, celui du code d'instruction criminelle.

Réal aurait pu devenir un grand politique de premier plan et occuper dans les manuels d'histoire une place de choix. Il a préféré être un **grand policier**.

Officiellement, Réal est « le conseiller d'Etat spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure ».

En réalité, ce texte lapidaire offre un champ d'action pratiquement illimité aux investigations de Réal qui décide des objectifs.

Dans ce rôle, avec le concours intéressé du préfet de police **Dubois** et de Desmarets, Réal allait installer définitivement cet instrument de pouvoir, qualifié par lui de HAUTE POLICE, sans doute par antiphrase. En effet, cette haute police ne rechignait pas à l'emploi de procédés dits de « basse police ». Si bien qu'au 4e arrondissement (la préfecture de police), **Bertrand**, chef de la Police politique (la 1ère Division), homme lige de Desmarets, n'hésitait pas à employer des méthodes brutales. Ce colosse, toujours pressé, passe pour être l'inventeur d'un procédé consistant à écraser les pouces de ses « pratiques » en utilisant les chiens de fusil.

Le plus curieux était que Bertrand avait pour collaborateur un aimable commissaire nommé **Louis Beffara**, le plus connu des biographes de **Molière**. Plus tard, Beffara sera révoqué pour cause d'indépendance d'esprit.

C'est sur cette police impériale, techniquement au point, que se greffe un **texte décisif : le décret du 25 mars 1811**.

Espion de l'Empereur

L'Empire, tentaculaire, est à son apogée et l'Empereur, toujours acculé à la guerre, désire plus que jamais « être instruit de tout ».

Ce sera le rôle des nouveaux Commissaires spéciaux de police, lesquels devront :

« surveiller particulièrement l'esprit public des habitants, les opérations de commerce et celles de la conscription, le service des douanes, le mouvement des ponts, la ligne des côtes et des frontières, les communications avec l'étranger, les subsistances, la librairie, l'instruction publique, les associations politiques et religieuses et, en général, toutes les parties de l'administration des services publics ».

Ce faisant, le ministère de la Police générale **prenait une importance** avec l'action de ses commissaires spéciaux. De plus, ces mêmes commissaires spéciaux avaient la possibilité de s'affranchir des lourdes règles administratives, si caractéristiques du régime impérial.

Ainsi, s'il le jugeait nécessaire, un CSP pouvait expédier simultanément à Paris et au préfet concerné tel ou tel rapport. Ce qui n'était pas du goût de ces hauts fonctionnaires, ligués pour faire rapporter des mesures, dénoncées comme attentatoires à leur dignité...

Il faut savoir que les commissaires spéciaux, avec malignité, s'appliquaient, le cas échéant, à systématiquement relever les écarts de conduite de ces messieurs.

Ceci explique sans doute cela.

Encombrants à force d'efficacité, les commissaires spéciaux de police disparaissent avec l'Empire.

Le décret impérial du 22 février 1855

Avec le Second Empire, la France entre dans l'ère industrielle. L'essor extraordinaire du chemin de fer accélère un commencement d'exode rural. En 1851, la population rurale française a atteint son étiage maximum. Elle émigre vers les nouveaux centres industriels ou miniers. ***Pour être informé aussi exactement que possible, le gouvernement réactive une police des chemins de fer qui existait depuis 1846.*** Plus préoccupée de faire respecter les règlements des compagnies ferroviaires que de la surveillance des voyageurs et des déplacements suspects, cette police ne remplissait pas sa mission.

Avec le décret impérial du 22 février 1855 apparaissent, le 1er juin, deux commissaire centraux, trente commissaires spéciaux et soixante-dix inspecteurs spéciaux attachés à la surveillance des chemins de fer et dont les attributions ne cesseront de s'étendre pour couvrir les gares, et les frontières terrestres et maritimes.

Cette police était aussi chargée de surveiller les notabilités, notamment les magistrats et, ensuite, d'analyser les questions économiques et sociales et les répercussions sur l'état d'esprit des populations.

Ici, les Renseignements généraux se dessinent nettement.

A Paris, la police politique est confiée au commissaire **Lagrange**, passé maître dans l'art de la provocation. A la tête du « Service de Sécurité politique », renforcé le cas échéant par les trois Brigades politiques, ce commissaire fabriquait des faux en tout genre : faux complots, faux ouvriers, faux colporteurs, faux papiers...

Au regard des dépenses engagées, les résultats sont médiocres..

Sous Pétain : une réforme «globalement positive»

Pour la première fois, une Police nationale est organisée d'une façon rationnelle. A l'échelon départemental, un chef de district coiffe l'ensemble des services de police, tandis qu'un intendant régional de police administre et dirige l'ensemble des services de police de sa région.

C'est aussi la loi du 23 avril 1941 qui organise le « Service central des Renseignements généraux » avec la mission suivante :

« Rechercher, solliciter, concentrer et utiliser tous les renseignements émanant des divers services de police, ainsi que ceux qui lui parviennent des nombreux réseaux d'information organisés par ses soins et sans cesse perfectionnés suivant les nécessités de l'heure. »

Ce Service des Renseignements généraux, tel qu'il était organisé, est le seul à présenter un caractère politique aussi prononcé.

Indispensables Renseignements généraux...

Au lendemain de la Libération, le service des RG est en équilibre instable. Le souvenir de la police politique dite de Vichy — dont on a exagéré l'action répressive — indispose beaucoup de monde. Les exactions de certains membres des « Brigades spéciales » obsèdent bien des esprits.

Cependant l'incertitude politique du moment, les pénuries en tout genre et, surtout, le développement d'une économie parallèle — comme le « marché noir » — interdisent de se priver du concours de spécialistes reconnus. Pour complaire à quelques justiciers bruyants qui agitent la rue, on se contente d'une épuration sélective qui frappe d'abord les plus humbles, souvent les moins compromis.

L'opinion publique satisfaite, les Renseignements généraux reprennent du service.

Sans perdre de temps, le 15 avril 1944, les RG sont remis en selle avec la création d'une **Direction des Renseignements généraux,** à qui l'on fixe les objectifs suivants :

— la presse
— la vie sociale
— la vie économique

La célèbre « affiche rouge » consacrée aux membres du groupe Manouchian sous l'Occupation.

— les partis politiques
— les questions étrangères
— les mouvements de résistance
— la répression de la collaboration
— les forces armées de la résistance
— les questions nord-africaines et coloniales
— la situation intérieure de l'opinion publique

lesquels sont largement commentés et approuvés dans une presse tout aussi orientée que renaissante.

Bref, avec l'approbation populaire, les RG recouvrent l'intégralité de leur raison d'être : faire connaître l'envers du décor.

De la haute police aux Renseignements généraux

En résumé on constatera que, des siècles durant, une kyrielle de textes et autant d'appellations ont annoncé **l'avènement d'une police d'Etat spécialement consacrée aux renseignements**.

De la Lieutenance générale — institution remarquablement stable — à la Ve République, en passant par la Révolution, le Consulat, l'Empire, la Restauration, le Second Empire, la IIIe République, Vichy, la IVe République, un parcours politique chaotique donne naissance successivement aux Comités de Recherches, au Bureau d'Observation, au Comité de Salut Public et son terrifiant appendice, le sanglant bureau de Police.

La dernière étape du parcours est abordée avec la création

DU PROFESSIONNALISME...

A l'intérieur même de la « Grande Maison », il est d'usage d'émettre des doutes sur la fiabilité des RG, en évoquant, avec des mines entendues, l'« Office des tuyaux crevés ». Les gens aux tuyaux crevés, eux, se montrent parfois agacés par les cow-boys de telle ou telle boutique. Rien que de très normal, quand on sait que le policier est le premier censeur de son Institution. Une attitude qu'il ne reconnaît à personne d'autre...

En réalité, il est difficile d'apprécier objectivement la qualité d'un service, sauf au travers de cas d'espèce.

L'un d'eux, significatif à plus d'un titre, mérite qu'on s'y arrête :

C'est l'histoire d'un excellent garçon affecté par un (heureux ?) hasard aux RG, qui « hérite » du PCF, sans doute parce qu'il professait, sans prosélytisme mais aussi sans complexes, des idées aux antipodes des certitudes de ce parti... Bien entendu, promis juré, ce poste pourvu au débotté n'était que temporaire, six mois au grand maximum. Dans la police, il faut se méfier du provisoire : c'est la seule innovation faite pour durer longtemps... Et c'est de cette façon que l'on devient un spécialiste, des années durant, du PCF.

Notre inspecteur, en professionnel authentique et sans doute aussi pour vérifier la justesse de ses propres déductions, s'attache à l'étude de son objectif, qu'il maîtrise d'une façon remarquable. A telle enseigne qu'il peut, à la plus grande joie de ses collègues admiratifs, et au sommet de son art — le mot n'est pas trop fort —, inventer n'importe quel article de *L'Humanité*, ou la teneur d'un discours à partir de trois éléments : le nom de l'auteur, la longueur du texte et le thème développé. Les résultats obtenus, comparés aux originaux dont il n'a jamais eu connaissance, sont hallucinants de vérité.

Une technique aussi perfectionnée n'est pas à la portée de n'importe qui. Elle nécessite, à l'appui d'une documentation personnelle réunie à grands frais, un intense travail personnel permettant d'assimiler complètement la dialectique et les structures mentales propres aux membres influents du PCF. Aucune école ne peut l'enseigner avec autant de perfection.

En 1970, ce garçon est le premier à prévoir l'abandon, par ce même PCF, de l'une de ses utopies : la dictature du prolétariat...

On ne l'a pas cru, le suspectant d'être un camarade infiltré...

...ET DE SON REVERS...

L'anecdote ci-dessous est connue des initiés, avec quelques variantes. Elle a beaucoup servi pour illustrer le défaut des déductions hâtives.

Un homme politique influent de la formation au pouvoir est soupçonné par ses amis de trahir. Avec les habituelles recommandations d'usage, un inspecteur encore inexpérimenté est chargé d'y regarder d'un peu plus près.

Comme on compte sur lui, il s'acquitte avec zèle de sa mission et rend un copieux rapport innocentant complètement le digne parlementaire.

Toutefois, ce rapport minutieux met en relief un aspect jusque-là méconnu de sa personnalité : ce futur ministre est un pédéraste.

Surprise du directeur qui décide prudemment de geler une information qui ne cadrait pas du tout avec ce qu'il savait du personnage.

Cependant, les faits étaient là : notre futur ministre avait suivi à son domicile le chauffeur d'un taxi de rencontre, pour n'en ressortir que le lendemain au petit jour.

La sagesse populaire nous enseigne que les apparences sont parfois trompeuses. Avec juste raison car, pour le cas, cet aimable personnage avait simplement reconnu dans le chauffeur du taxi un ami d'enfance perdu de vue depuis fort longtemps, qui avait tenu à lui présenter sa petite famille. La convivialité de ses hôtes avait conduit le faux pédéraste à accepter l'hospitalité chaleureuse qui lui était offerte.

Dans cette affaire, l'enquêteur n'a commis qu'une seule faute : celle de ne pas s'être penché sur les antécédents du chauffeur de taxi. Cette vérification, pourtant élémentaire, n'aurait pas manqué de l'éclairer. En effet, les deux hommes, du même âge, étaient natifs du même petit village de montagne. Ces similitudes invitaient aux plus utiles rapprochements.

Pour mineure qu'elle ait été, cette faute professionnelle aurait pu avoir des conséquences graves pour son principal acteur. A l'époque, l'infirmité supposée, authentifiée par l'estampille « RG », équivalait, pour un politique, à un enterrement de première classe.

Comme les temps changent...

S.T.

d'un ministère de la Police générale, avec sa Division de Sûreté, citée plus haut, laquelle donnera naissance à la Police spéciale, puis, enfin, aux Renseignements généraux, dans les conditions que l'on vient de développer.

N'en déplaise à quelques vertueux politiques, la raison d'Etat existe. Pour la sauvegarde d'une nation, d'un territoire, elle justifie le secret et légitime les excès. Au nom de l'intérêt supérieur du pays, un gouvernement est parfois amené, selon les circonstances, à mettre en œuvre des dispositifs ou mécanismes hors normes qui, pour indispensables qu'ils soient, n'en sont pas moins inavouables. Un seul impératif : que le bilan soit non seulement présentable, mais, plus encore, entièrement satisfaisant.

Disons-le tout net, ces missions particulières n'entrent pas dans le cadre légal des attributions policières.

Sur les fonts baptismaux

A l'évidence, l'appellation « Renseignements généraux » a été suffisamment incolore pour résister aux multiples péripéties jalonnant une existence houleuse.

En effet, le terme RG réapparaît pour la seconde fois le 8 décembre 1906 avec, une fois encore, un texte du directeur de la Sûreté générale, recréant un modeste « Service des Renseignements généraux » sous le commandement du commissaire principal **Jean France**.

Avec cette nouvelle identité, la ***« Police spéciale »*** toujours aussi mal perçue (la « secrète »), effectue sa métamorphose en y gagnant une nouvelle respectabilité.

Dès le 2 février 1907, une décision officialise et rend opérationnelle une « Brigade des Renseignements généraux ». Ses attributions sont celles de cette police spéciale déjà citée à plu-

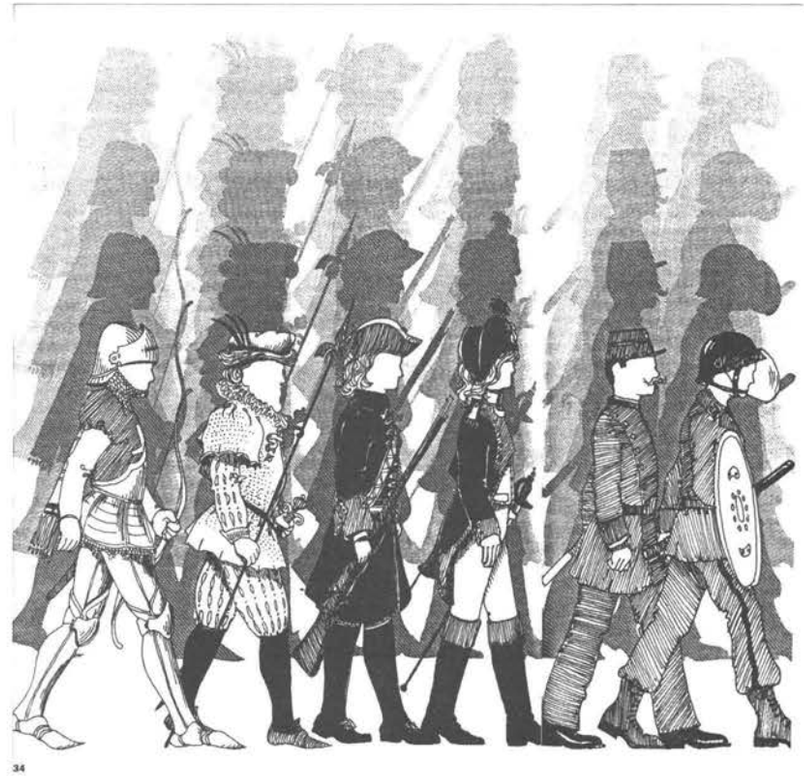

34

(Droits réservés)

sieurs reprises. Une fois encore, la police française se transforme par un nouvel étiquetage...

Il n'est sans doute pas inutile de préciser qu'au siège de la Sûreté générale, 11 rue des Saussaies, le commissaire Jean France a des contacts étroits avec un autre commissaire appelé à faire parler de lui : **Célestin Hennion**, qu'il a connu à Verdun.

Ce dernier dirigeait en 1903 l'une des deux sections plus spécialement chargées de renseigner directement le président du Conseil (le Premier ministre de l'époque), lequel très souvent cumulait cette fonction avec celle de ministre de l'Intérieur.

L'intéressé, successivement directeur de la Sûreté générale, puis préfet de police, dote la PP d'un Service des Renseignements généraux, en transformant la vieille Direction des Recherches créée sous Louis-Philippe, « dans l'intérêt des familles ».

A y regarder de près, la carrière de Célestin Hennion, créateur des célèbres Brigades mobiles qu'on ne présente plus, est tout à fait exceptionnelle. Sa parfaite connaissance des influents milieux maçonniques, radicaux socialistes, n'est pas étrangère à sa fulgurante ascension, non plus que la fréquentation de maître **Albert Clemenceau**, qui le rapproche de son frère **Georges**...

Limogé après un ultime affrontement avec le général **Galliéni**, nouveau gouverneur militaire de Paris, Hennion, cavalier émérite, est victime en 1915 d'un accident de cheval qui n'est pas sans rappeler, beaucoup plus près de nous, celui survenu à un grand patron de presse...

Son successeur, **Emile Laurent**, ne lui ressemble pas. Choisi sans doute en raison de ses aptitudes particulières à diriger la préfecture de police, Emile Laurent s'étonnait : ***« Des espions à Paris ? Mais, grands dieux, que viendraient-ils y faire ? »***

Aujourd'hui, le policier des RG répugne à définir son service comme une police politique qui ne peut manquer de fonctionner à la limite de la légalité.

Au contraire, il expliquera, sûr de son fait, qu'il exerce à visage découvert, dans le cadre des lois et réglements en vigueur, jamais transgressés.

Ce qui est parfaitement vrai dans la mesure où personne ne peut obliger un policier à s'affranchir d'une déontologie institutionnelle. Là encore, la vérité des RG, comme celle de la ST ou de la PJ, a nécessairement, comme Janus, deux visages : celui de l'institution et celui de l'acteur. Mais n'y a-t-il pas deux écoles ?

En guise de conclusion provisoire

Revenons, si vous le voulez bien, sur l'avant-propos de cette évocation historique, et plus spécialement sur l'arrêté ministériel 1563 du 20 avril 1990.

Ce texte, qui transforme la **Direction centrale des Renseignements généraux** en un **Service central des Renseignements généraux** subordonné à une toute nouvelle **Direction centrale de la Police territoriale**, voit, entre autres innovations, la création d'une **Sous-Direction de la Maîtrise des Flux migratoires** : la SDMFM pour les intimes...

Tâchons de comprendre et consultons un bon dictionnaire nécessaire au décryptage.

• Maîtrise : possession d'une chose dont on use à son gré.

Une descente de la police des jeux dans un tripot clandestin, à la fin du siècle dernier. Lorsque les joueurs prendront le train pour flamber à Deauville, cette brigade deviendra « Police des jeux et des chemins de fer ».

« MAX-LA-BAVURE »

Les Renseignements généraux, comme les autres services de police, sont d'abord des mécanismes perfectibles, animés par des policiers.

Des qualités de ses personnels dépend l'efficacité des services. A contrario, l'imperfection, le défaut de rigueur s'appellent aussitôt BAVURES, lesquelles, s'agissant des RG, prennent vite des allures de complot... notoriété oblige.

Depuis presque un quart de siècle, ce mot a perdu son sens innocent pour une toute autre acception, dont la police, en général, a fait les frais. Bavure est alors synonyme de faute professionnelle grave, trop souvent tragique.

La paternité en revient à un préfet.

En effet, un préfet de région, commentant pour la presse les agissements de certains policiers de la région lyonnaise impliqués dans quelque affaire subalterne, les qualifie à sa manière et déclare, au micro, suave et la bouche en cœur : ***« C'est une coulure, une chiure de mouche, une bavure... »***

Max Moulins, préfet au caractère bien trempé et à l'ironie acérée venait, à son corps défendant, d'enrichir tout à la fois le sens du terme « bavure » et le vocabulaire de base de tout journaliste.

Car seule la bavure a fait recette, et son auteur beaucoup moins, même s'il est devenu pour ses collaborateurs « Max-la-Bavure»...

Exemple : avoir la maîtrise de la matière. Au XIIe siècle, *maistrie* : qualité de maître.

• Flux : Au XIIIe siècle : du latin *fluxus* (écoulement), de *fluere* (couler).

Spécialement : émission, évacuation (flux de ventre). Dévoiement, foire (flux de bouche, de salive). Par extension : grande quantité, abondance, débordement, déluge.

• Migratoire : inconnu au dictionnaire, tout comme migrant ; mais on fera avec migration...

• Migration : Au XIIe siècle - Emprunté au latin *migratio* : déplacement massif d'hommes, de populations qui passent d'un pays dans un autre pour s'y établir.

Voyez : migration des barbares. Voyez : incursion, invasion.

En clair, la SDMFM n'est qu'un pâle ersatz d'une police de l'immigration qui fait cruellement défaut.

Serge TAVERGNIER

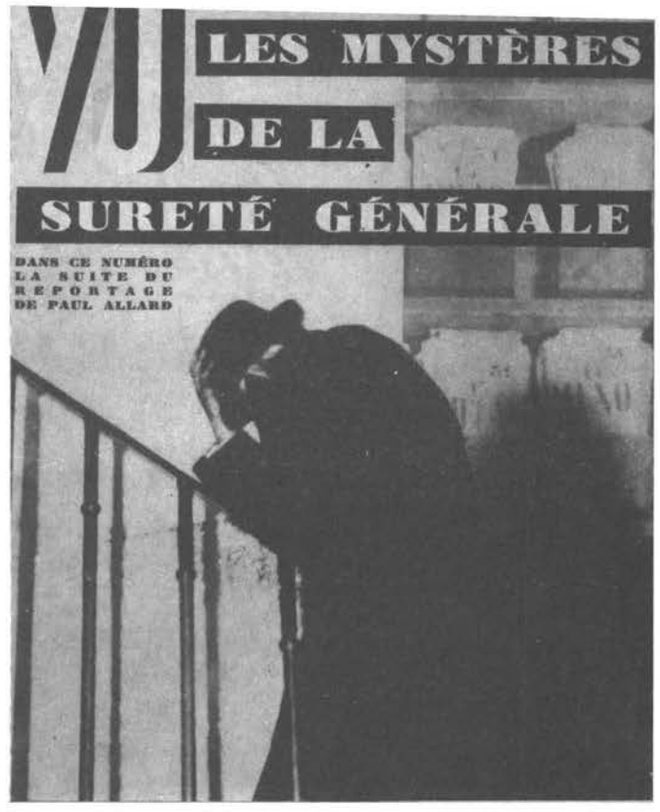

«Les mystères de la Sûreté». Un thème qui ne date pas d'hier ; la Sûreté nationale a changé de nom, mais bien des mystères demeurent.

Le préfet de police Célestin Hennion. Les Renseignements généraux d'aujourd'hui lui doivent beaucoup. Créateur des fameuses brigades mobiles, il transforme, au début du siècle, la vieille section Recherches « dans l'intérêt des familles » de Louis Philippe en un service des Renseignements généraux.

LE « CALEÇON » : LA BAVURE DES AUTRES...

Si la vilaine bavure est, à coup sûr, source d'ennuis, le beau « caleçon » est évoqué dans la bonne humeur.

A la différence du sous-vêtement masculin, ce caleçon-là, jamais passé de mode, est toujours bien porté.

Bref, « faire un caleçon » c'est, pour un policier des RG, avoir connaissance des ébats, aussi intimes que clandestins, d'un individu donné. Pour ce cas, les turpitudes les plus classiques sont parfois satisfaites dans des situations particulières.

Commentées après coup dans un cénacle restreint, ces histoires deviennent le vecteur de plaisanteries à la fois fines et croustillantes. Çà et là résurgentes, elles déclenchent de mémorables séances d'hilarité. Au sommet, certaines d'entre elles, devenues « classiques » d'un nouveau genre, ne sont connues que de leurs inventeurs qui les protègent de la même façon que les chefs de cuisine cachent leurs recettes...

Parfois, des hommes politiques en vue sont des comiques qui s'ignorent. Heureusement pour eux, la police ne se contente pas d'être un langage, c'est aussi un comportement d'initiés.

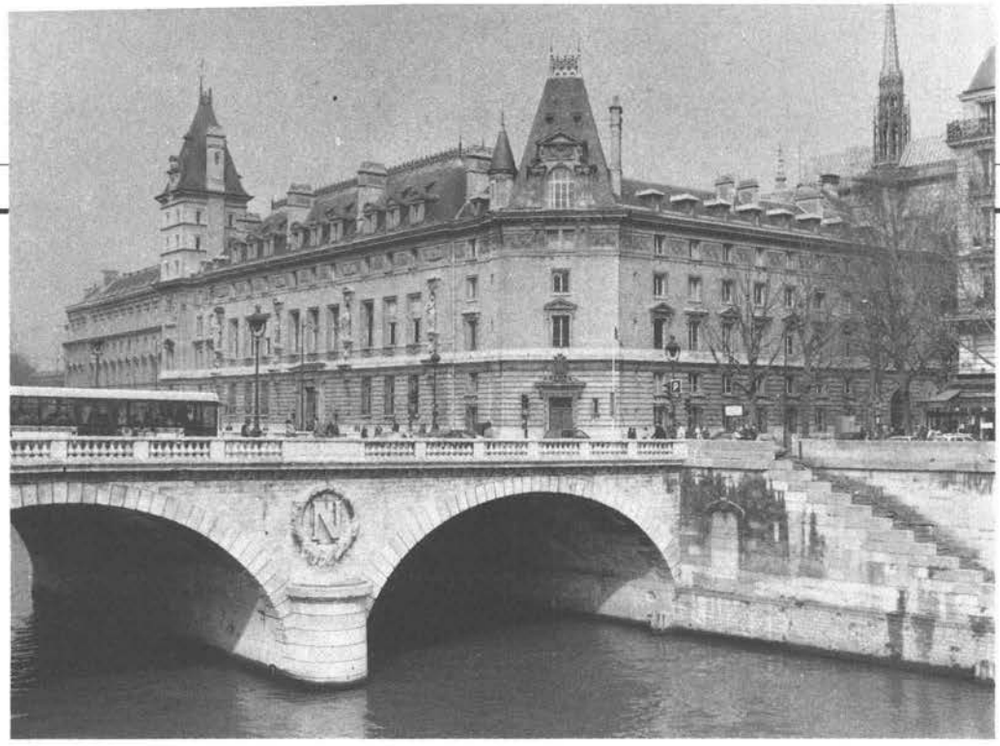

UN ETAT DANS L'ETAT ? LA PRÉFECTURE DE POLICE

L'homme de la rue, à la lecture de son quotidien habituel, ne s'y retrouve pas toujours entre les RG du ministère de l'Intérieur et ceux de la préfecture de police.

Il est vrai que la vieille PP fait parfois figure de bastion. Cependant, les temps sont révolus où un préfet de police tout puissant régentait en maître absolu tous les services de police de la capitale, et rendait des **ORDONNANCES**.

La police est fille de la ville. Elle a d'abord obéi à la municipalité qui détendait les cordons de la bourse. Celui qui paie est celui qui commande. L'autorité de l'Etat passant au second plan.

La préfecture de police a un passé prestigieux remontant à l'Ancien Régime, inventeur de l'institution. Elle a façonné à son image non seulement la police française, mais aussi la police étrangère. Il est naturel que la PP cultive cette mémoire. Leurs passés glorieux ont la vie dure.

L'actuelle Police nationale, comme chacun sait, résulte de la fusion autoritaire de la vieille PP et d'une SN de construction plus récente.

A l'examen, l'indépendance relative de la PP. — ou si l'on veut son interdépendance — n'existe officiellement que depuis le 10 février 1876. Cette situation trouve son origine dans l'installation à Tours de **Gambetta**, ministre de l'Intérieur du gouvernement du 4 septembre 1870, emmenant avec lui les têtes pensantes de la Sûreté générale.

La PP fait de la résistance et rafle tous les crédits...

Laissée seule à Paris et livrée à elle-même, la préfecture de police, immuable depuis le Directoire, mais toujours étroitement imbriquée dans l'ensemble du dispositif policier, en profite pour couper le cordon ombilical qui la rattache à un fantomatique ministre de l'Intérieur.

A noter que ce repli stratégique, héroïque et républicain, inauguré en 1870, fera école en 1914, en 1940... et, qu'à chaque fois, la PP se débrouilla toute seule et plutôt bien. De fait, la PP allait creuser une autonomie quasiment offerte et prouver son efficacité quatre-vingt-seize années durant.

Dans le même temps, en face, le ministère de l'Intérieur progressait difficilement faute de crédits et d'une stabilité gouvernementale durable. **A son étiage le plus bas, en 1934, le budget de la SG (Sûreté générale) était trente-trois fois inférieur à celui de la PP, par moitié alimenté par la ville de Paris**. Il faudra attendre une série de textes échelonnés de 1941 à 1942 pour installer provisoirement une Police nationale première mouture.

De cette époque date le prodigieux essor des Renseignements généraux d'une police d'Etat, poursuivi avec brio par la Sûreté nationale. De son côté, la PP, plus que jamais consacrée « police parisienne », et toute auréolée du glorieux souvenir de son insurrection libératrice, s'inspire très librement des méthodes mises au point par la SN (Sûreté nationale).

Le lecteur comprendra aisément qu'on ne gomme pas d'un trait de plume presque un siècle de ces habitudes policières qu'on appelle « routines », qui sont autant de réflexes conditionnés bien ancrés, bons ou moins bons.

Les Renseignements généraux de la préfecture de police se sont différenciés de leurs homologues Renseignements généraux de la Sûreté nationale, surtout par des attributions plus vastes, empiétant parfois sur celles normalement du domaine de la Surveillance du Territoire, pour ne citer que cet aspect.

D'où une liberté de mouvement plus grande et des méthodes plus floues, notamment dans le contrôle et la fidélisation des informateurs.

A contrario, les RGSN, lors de la fusion, étaient parvenus à dégager une doctrine de travail rigoureuse. La qualité de leurs synthèses, touchant tous les domaines, était unanimement appréciée.

Divers cas d'espèce étant réglés, il a été reconnu que la préfecture de police, non seulement pouvait, mais devait conserver une certaine spécificité.

Aujourd'hui, les RGPP s'activent dans Paris, et leurs collègues du SCRG partout ailleurs.

LA PREMIERE SECTION DES RG MATRICE DES CÉLEBRES BRIGADES SPÉCIALES (BS 1 ET BS 2) SOUS L'OCCUPATION

Parmentier, directeur général de la police passe en revue les derniers promus de l' école de police de Versailles en 1944

Les documents que nous publions ici pour la première fois sont extraits d'un rapport entièrement inédit de la B.S 2 — la célèbre Brigade Spéciale 2 — chargée de réprimer sous l'Occupation les activités communistes et « terroristes ».

Il s'agit d'un dossier de quatre-vingt-quinze pages dactylographiées intitulé *75 copies de rapports de mises à dispositions et de renseignements cotées (sic) de 1 à 75, en date du 8 octobre 1942.*

Quand j'ai publié mon livre *Histoire secrète du Parti communiste français* (1), dont un chapitre s'intitule « B.S. (Brigades Spéciales) contre O.S. (Organisation Spéciale) »(2), j'avais recueilli quantité d'informations sur les Brigades Spéciales, mais je ne possédais pas encore ce document. Il m'a été communiqué plus tard par un ancien des B.S. aujourd'hui décédé. J'en révèle, pour la première fois, certains passages.

Quand on parle de ces Brigades Spéciales, on dit souvent qu'elles ont été créées par Vichy sous l'Occupation. C'est entièrement inexact.

Les Brigades Spéciales émanent directement des Renseignements généraux qui, après le décret du gouvernement Daladier du 26 septembre 1939 prononçant la dissolution du PCF, ont organisé la répression de ses menées. Dans mon livre, je précisais que « les activités de ce parti (communiste) relèvent des Renseignements généraux, très exactement de la

8 OCTOBRE 1942

B.S. 2 - Dossier [redacted]

[redacted]

à

Monsieur le Commissaire Principal
Chef du Service,

Nous mettons à votre disposition les nommés :

1° - DELGADO, José, né le 5 Mars 1916, à ESCORAD (PARAGUAY), mécanicien, actuellement sans travail, domicilié en hotel, 8 rue d'Odessa à PARIS 14e.

2° - GARCIA PEREZ, Francis, né le 5 janvier 1898 à ALORA (Espagne), travailleur agricole, domicilié 1 bis et 3 rue d'Austerlitz.

Arrêtés ce jour à 12 heures 30, au n° 14, rue du Maine, dans les circonstances suivantes :

L'espagnol ACCON, arrêté en flagrant délit le 30/9/1942, alors qu'il venait, en compagnie de plusieurs complices, de commettre un attentat contre des membres du P.P.F 43 rue Kafley, ayant déclaré au cours de son transfert à la C.F.P. (Hotel Ma ford) que des ex-auteurs qui l'accompagnaient pour exécuter cet attentat terroristes prenaient régulièrement leur repas dans un petit restaurant portant l'enseigne " A l'Ambassade Bretonne " situé 14 rue du Maine, il a été effectué plusieurs surveillances à cette adresse, qui ont permis l'arrestation des sus nommés.

Conduits au service et fouillés, ils ont été trouvés porteurs de :

1° - DALGADO, dans ses vêtements, de différentes adresses ainsi que des rendez-vous figurant au verso de plusieurs tickets de métro

2° - GARCIA, n'était porteur d'aucun document ou objet suspect ayant un caractère politique. La visite domiciliaire a été négative.

Tous deux sont inconnus de nos différents services politiques.

Ils ne sont pas notés aux Sommiers Judiciaires.

&

15 JANVIER 1943

B.S. 2 - Dossier [redacted]

[redacted]

à

Monsieur le Commissaire Principal
Chef de la B.S. 2

Nous mettons à votre disposition le nommé :

- LE BERRE, Maurice, alias " NOEL ", né le 26 aout 1921, à MONTROUGE (Seine) arrêté ce jour à 0 heure 35, dans une chambre meublée, 14 rue du Faubourg Poissonnière.

A la suite de l'arrestation de sa maitresse, Mel DEGUERNET, alias " LUCETTE ", effectuée hier dans l'après-midi, alors qu'elle se présentait au domicile du terroriste

- 22 -

ROUSSEAU Victor, alias " DUPRE ", 14 rue Etienne Dolet, cette personne après de longues réticences, nous a fait connaitre qu'elle hébergeait son ami, dans une chambre sous-louée par Madame HILLER, femme HERAUT, située aux environs de la station de Métro " Strasbourg Saint Denis " et que l'adresse pouvait être 14 ou 16 Boulevard Poissonnière.

Vérification faite, cette adresse a été reconnue fausse, le lieu de refuge de LE BERRE a été enfin découvert 14 rue du Faubourg Poissonnière, au 5ème étage, porte face gauche. Celui-ci avait déjà préparé ses valises et s'apprêtait à se rendre en compagnie de sa maitresse, soit à FLERS (Sonne soit chez un ami sur dans l'Yonne, dont l'adresse devait lui être confiée par ROUSSEAU.

A noter que LE BERRE faisait l'objet d'un télégramme de recherches émanant de la Direction des R.G., à la suite de son évasion de la prison de ROMAINVILLE, ou il était incarcéré pour menées terroristes.

Une visite domiciliaire n'a donnée aucun résultat.

Signé : ILLISIBLE

&

& &

Sont publiées ici, pour la première fois, 2 fiches extraites des 75 copies de « rapports » de la BS 2 que nous avons signalés plus haut.Dans la première, il est fait état d'un nommé José Delgado, né au Paraguay. Il s'agit de quelqu'un qui deviendra célèbre puisqu'il sera l'animateur du parti communiste portugais, clandestin sous Salazar.
Il est précisé en fin du PV que son camarade Garcia Perez et lui-même, arrêtés le 15 octobre 1942, sont inconnus « de nos différents services politiques ». Il n'en est pas de même pour Le Berre . Il est précisé en effet qu'il faisait l'objet d'un « télégramme de recherches émanant de la Direction des RG, à la suite de son évasion de la prison de Romainville où il était incarcéré pour menées "terroristes" » .
Nombre des personnes arrêtées se révèlent toutefois comme étant inconnues au fichier des RG, à celui des archives centrales de la police, aux archives de la PJ et à celles des sommiers judiciaires.

première section, qui surveille les partis de gauche (communistes, socialistes, anarchistes...) et les menées anti-coloniales ». (3).

J'ajoutais :

« Cette section a une tâche, non de répression, mais d'information. Une de ses branches, par exemple, groupe des inspecteurs que l'on appelle "réunionnistes", ce qui signifie qu'ils sont chargés de suivre les réunions et les manifestations des partis de gauche.

A partir du décret Daladier, à partir du moment où le parti communiste est dissous, mais reconstitue son organisation dans la clandestinité et ne doit plus faire seulement l'objet d'un **contrôle** mais d'un **combat**, il est inévitable que l'appareil étatique de cette lutte subisse certaines transformations.

Un premier groupe répressif est ainsi formé à la fin de 1939. Il ne rassemble guère, tout d'abord, plus d'une quinzaine d'inspecteurs, la plupart choisis dans les services qui composent la première section des RG. » (4)

La première section des RG

Il faut rappeler ici ce qu'a été le travail de cette première section des RG.

Elle a commencé ses opérations sur le PCF dès le congrès de Tours, élaborant au fil des années un remarquable fichier de ses membres.

Au sein de cette première section des RG existe un service dit de l'« Information ». Il rassemble tous les rapports des autres services de la préfecture de police qui ont trait aux activités communistes. Il contrôle aussi les informateurs infiltrés dans l'appareil.

C'est donc un centre de synthèse. Mais c'est aussi un centre **opérationnel**. A partir en effet des renseignements recueillis, on examine et on met en œuvre les techniques qui permettront « d'intoxiquer » le PCF.

A l'époque où **Jean Chiappe** est préfet de police, le chef de

ce service est un autre Corse, **Gianvetti**. Il se vante volontiers de connaître le nombre des membres du parti à une unité près. Par la suite, il passera à la tête de la cinquième section, dite du « Contre-espionnage ».

C'est le fichier de Gianvetti et celui des archives centrales qui vont permettre les premières arrestations effectuées par les Renseignements généraux.

L'initiative de la lutte contre les communistes clandestins, à la fin de 1939, a été prise par le préfet de police **Langeron**. Selon les confidences qui m'ont été faites, par un ancien des B.S., la première quinzaine d'inspecteurs engagés dans la répression anti-communiste est composée d'éléments très jeunes, encadrés par deux inspecteurs principaux plus âgés. En utilisant des éléments très jeunes, la première section des RG, espérait ainsi mieux tromper les communistes pris en « filature » et qui s'attendaient à être suivis par des inspecteurs classiques « en bourgeois ».

A la veille de la débâcle de 40, le groupe répressif comprend une trentaine d'hommes. Ceux-ci ont le sentiment d'appartenir à une unité d'élite.

Comme je l'ai écrit dans mon livre, « A la veille de la débâcle, le groupe répressif est devenu le fer de lance des RG. Le recrutement en est sévère et étroitement limité ». (5)

Le décret du socialiste Sérol

Cette action est dans la logique du décret de dissolution du PCF pris le 26 septembre 1939, comme nous l'avons dit, par le gouvernement Daladier. Ce décret est rapidement complété par deux autres, le 18 novembre de la même année. Le premier concerne « les individus dangereux pour la Défense nationale ou pour la sécurité publique ». Sur simple décision du préfet, ils peuvent être astreints à résider dans un centre désigné par le ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Intérieur. Le second décret suspend les garanties dont bénéficient les fonctionnaires visés par des mesures disciplinaires.

La répression va être aggravée par un troisième décret, du 9 avril 1940. Il stipule que tout Français qui aura participé à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la nation ayant pour but de nuire à la Défense nationale, tombera sous le coup de l'article 76 « qui concerne la trahison en temps de guerre et implique la peine de mort ».

L'auteur de ce texte est tout bonnement le socialiste **Sérol**, garde des Sceaux dans le ministère **Reynaud,** qui a pris la relève de Daladier. Il serait peut-être intéressant de demander au secrétaire général du Parti socialiste **Fabius**, ou à son prédécesseur, **Mauroy**, ce qu'ils en pensent.

La péniche coulée

Que deviennent les hommes des RG, engagés dans la lutte anti-communiste et les archives de la préfecture de police, quand les troupes allemandes approchent de la capitale ? La plupart des inspecteurs restent à Paris. Mais les archives, elles, sont évacuées. Réparties dans des réceptacles rectangulaires en bois, elles sont transportées à bord d'une péniche, quai du Marché Neuf. La péniche descend la Seine jusqu'à Rouen, où elle est coulée.

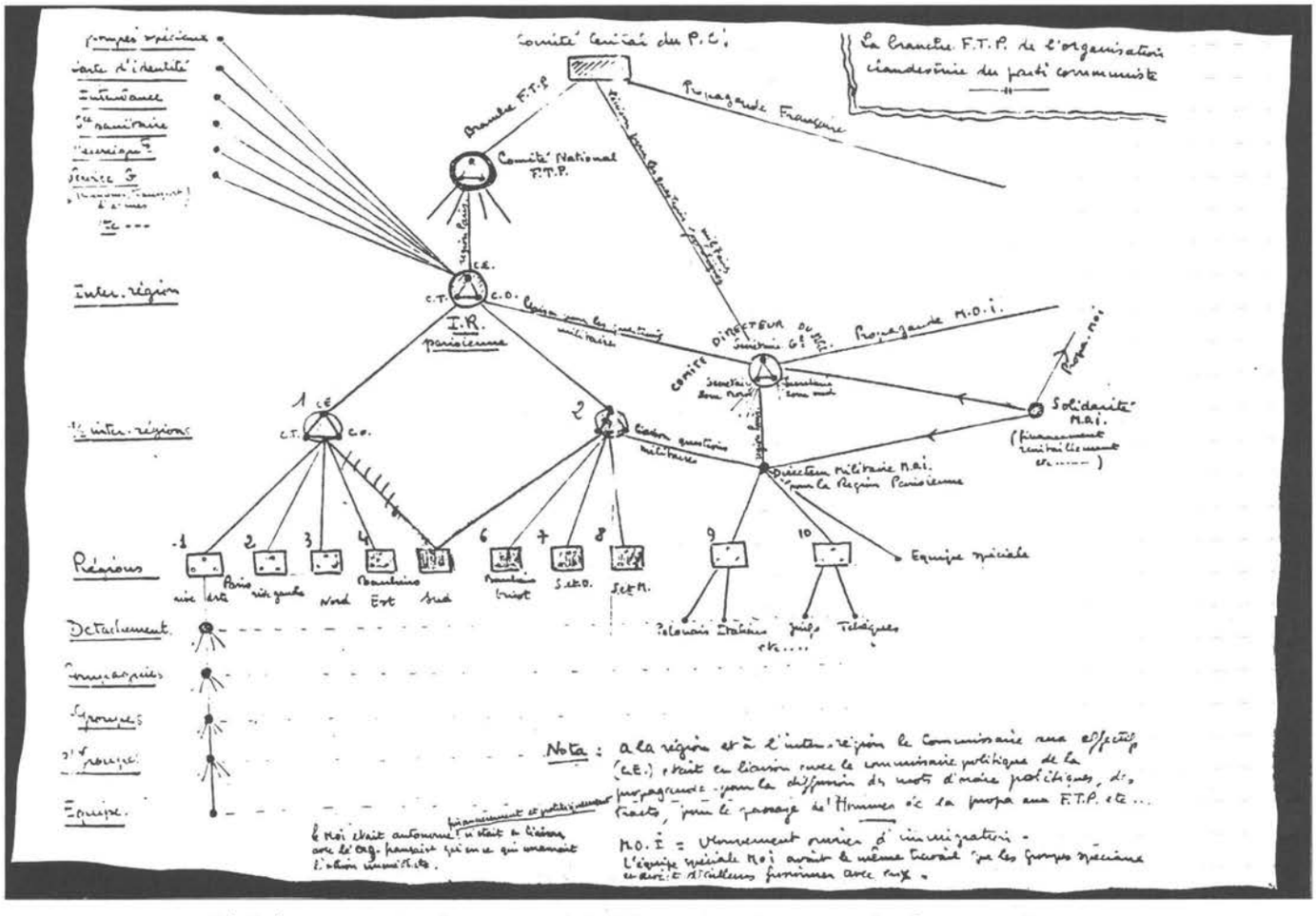

Réalisé par un ancien inspecteur de la BS 2, qui me l'a communiqué personnellement, ce schéma résume, selon lui, l'organisation clandestine du PCF et celle de la MOI.

ÉPURATION
DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

ÉTAT NUMÉRIQUE
des Hauts fonctionnaires et Chefs de Service.

1° Détenus ou internés au lendemain de la Libération :	
Directeurs Généraux	4
Directeurs	5
Directeurs-adjoints	1
Sous-Directeurs	1
Commissaires Divisionnaires	6
Commissaires d'arrond^t et des Services Spéciaux	22
Commissaires de banlieue	10
Commissaires de quartier	13
Total	62
2° Suspendus de leurs fonctions (non détenus) :	
Directeurs	6
Directeurs-adjoints	-
Commissaires Divisionnaires	8
Commissaires de Police (Paris et banlieue)	22
Total	38
Total Général	100
3° Condamnations à mort :	
Directeur Général condamné à mort et exécuté	1
Directeur	1
Commissaires de Police exécutés sommairement.	2
Commissaires de Police condamnés à mort et graciés	2

En « éjectant » ainsi 100 fonctionnaires formant l'encadrement normal de ses services actifs, la Préfecture de Police se trouvait décapitée de près de 50 % de ses cadres supérieurs.

Exemple : Tous les Commissaires Divisionnaires de la Police Municipale furent ou arrêtés ou suspendus. Sur 20 Commissaires d'arrondissement, 18 furent arrêtés ou suspendus.

EPURATION
DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

ÉTAT RÉCAPITULATIF
des sanctions infligées au personnel par le Comité d'Épuration

	Services actifs	Administration Centrale
Révoqués sans pension	631	27
— avec pension	41	7
— avec pension différée	21	—
Retraites supprimées	34	1
Suppressions temporaires de la retraite	24	—
Retraités d'office	97	7
Mises à la retraite imposées	26	—
Rétrogradations	84	4
Mises en disponibilité temporaires	50	4
Licenciements	17	13
Retards à l'avancement	141	1
Privations de congé	63	—
Blâmes	252	6
Avertissements	109	—
Mutations simples (1)	71	1
accompagnées de sanctions (480)	—	—
	1.661	71

Total des sanctions prononcées	1.732
Fonctionnaires traduits devant le Comité d'Épuration	2.760
Fonctionnaires renvoyés devant l'autorité judiciaire aux fins de poursuites (2)	602
Fonctionnaires internés arbitrairemment (sans arrêté d'internement ni comparution devant une commission légale de vérification)	764

(chiffres relevés au Dépôt et au camp de Saint-Denis, le 15-2-45).

Le document ci-dessus a été établi, après la Libération, par des policiers victimes de l'épuration, et qui se sont regroupés, un certain temps, pour défendre leurs droits. On pourra constater d'après ce tableau, qu'il conviendrait de confronter aux documents officiels, que l'épuration dans les rangs de la police a été particulièrement sévère

Selon le même informateur que j'ai cité plus haut, les précieuses boîtes auraient été récupérées après l'Armistice. Pendant plusieurs jours, dans une prairie, des inspecteurs auraient fait sécher les feuilles humides, lestées de cailloux pour éviter qu'elles ne s'envolent.

Quand le gouvernement de Vichy succède le plus légalement du monde à celui de Reynaud, balayé par la défaite et honni par l'immense majorité du peuple français, c'est alors que se constituent la B.S. 1 et la B. S. 2. La première est chargée de la lutte contre « l'Agit-Prop » communiste. Dans la période juin 40-juin 41, les entreprises communistes clandestines se limitent à ces activités. La B.S. 1 procède à de nombreuses arrestations, dans ce cadre, notamment en octobre 1940 et au début de 1941.

La B. S. 2 ne sera créée qu'après les premiers attentats communistes, en 1941. Elle sera engagée, elle, dans la lutte anti-terroriste, principalement contre l'Organisation spéciale et la MOI (Main d'œuvre ouvrière immigrée). Les hommes de la B. S. 2 opèrent en général par deux contre les « troïkas » (groupes de trois) de l'appareil clandestin communiste.

Au lendemain de la Libération, les hommes de la B. S. 1 et de la B. S. 2 seront poursuivis et très lourdement condamnés, parfois à mort, la plupart du temps à de lourdes peines de travaux forcés. Ces hommes n'admettront jamais que ces peines aient été justifiées. Dans leur esprit, ils estiment qu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres des gouvernements légaux : ceux de Daladier, puis de Reynaud, puis celui du maréchal **Pétain**.

C'est ce que résume le cri de l'un d'eux, devant le peloton d'exécution :

« Alors, maintenant, on fusille les petits fonctionnaires ? »

Roland GAUCHER

(1) Albin Michel
(2) du Parti communiste clandestin
(3) o.c. pp. 361-362
(4) o.c. p 362
(5) o.c. p 263

A LA RECHERCHE DE L'INFORMATION

Entre les coups tordus (largement abordés dans ce numéro du *Crapouillot*), les phantasmes de tout un chacun, les « RG » apparaissent bien souvent aux yeux du public pour un service de police mystérieux, n'agissant que dans l'ombre, et occupé essentiellement à espionner les faits et gestes des citoyens. A tel point qu'on en arrive à oublier l'essentiel, à savoir que les Renseignements généraux, l'une des grandes directions de la Police nationale, comptent près de 4 000 fonctionnaires dont la mission est fixée par la loi, que l'écrasante majorité de ceux-ci travaillent es-qualité, c'est-à-dire à visage découvert ; enfin, le plus important, que leur rôle est indispensable au bon fonctionnement de l'Etat.

Sur ce point, il n'est pas nécessaire de chercher bien loin un exemple pour s'en convaincre. L'affaire **Habache** et la tempête médiatique qu'a provoqué l'accueil dans un hôpital parisien de cet ancien terroriste, sans qu'en soient informés (officiellement) le chef de l'Etat et le gouvernement, a contraint ceux-ci à se passer des services de collaborateurs tel que le chef du Quai d'Orsay, dont on nous assure par ailleurs, qu'ils étaient « les meilleurs ».

Quinze jours durant, le président de la République a dû ferrailler et subir les foudres des médias, de l'opposition, sans pouvoir riposter autrement que par un ***« je n'étais pas au courant »***.

Bien sûr, il se peut que **François Mitterrand** ait été parfaitement informé dès le début de cette visite, et que pour se tirer d'un mauvais pas, il ait préféré mentir et faire porter le « chapeau » à d'autres.

On remarquera que dans cette hypothèse, le remède ne vaut guère mieux que le mal. Lorsque le pouvoir politique, déjà mal en point, donne, ne serait-ce que l'apparence de ne plus contrôler l'appareil de l'Etat et en rajoute sur l'air de ***« Ils sont devenus fous »***, cela n'est guère rassurant.

L'opposition ne manquera pas d'exploiter cette présentation

ORGANIGRAMME DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AUJOURD'HUI

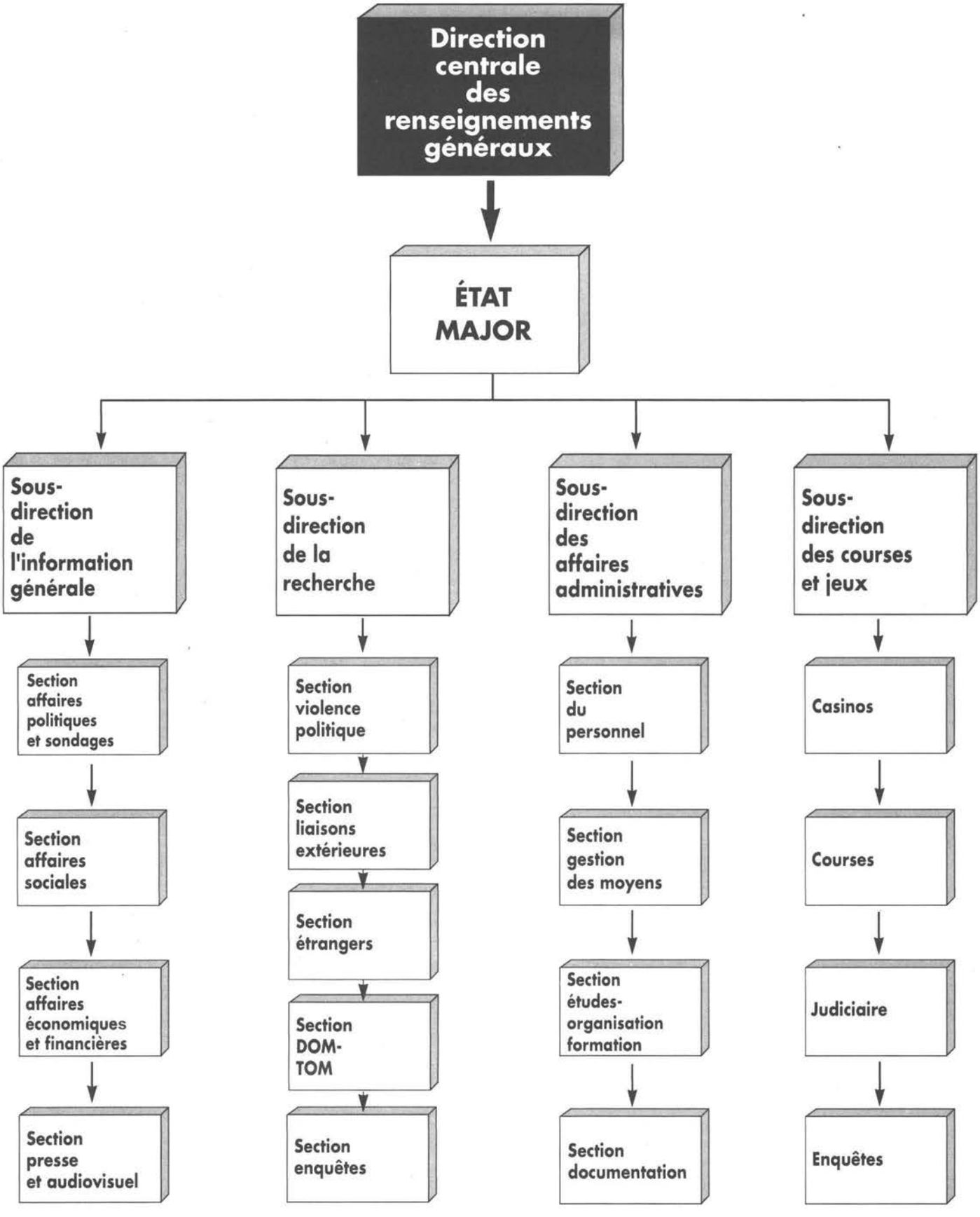

de l'affaire Habache en échaf audant des scénarios-catastrophes du style : *« Missiles atomiques arrivant à vive allure, tandis que le président Mitterrand vieux et fatigué, est injoignable ou "pas au courant" »*.

Une retraite peu glorieuse

Autre exemple, certes moins dramatique, mais très embarrassant, d'une mauvaise appréciation de la situation par les RG, un déplacement de Mme **Cresson**, alors ministre de l'Agriculture, dans la France profonde. Mme Cresson est accueillie, en effet, par des agriculteurs en colère, à coups de bouses de vache et traitée comme du fumier dans une cour de ferme. Le ministre est contraint de battre en retraite en catastrophe vers son hélicoptère.

Si, semble-t-il, les RG n'avaient pas détecté ce coup de sang des paysans et prévu donc, de service d'ordre suffisant, les télévisions étaient au rendez-vous pour fixer cette scène. On conçoit que les images qui seront vues par des millions de téléspectateurs (et des milliers d'agriculteurs) ne contribuent pas à convaincre les Français que Mme Cresson est un ministre populaire. Or, seulement vingt CRS supplémentaires eussent peut-être suffi à éviter cette fâcheuse contre-publicité, qui des années après, colle encore à la peau d'Edith.

La présidente chahutée

Il arrive, toutefois, que dûment avertie par les Renseignements généraux des risques sérieux d'un déplacement, « une personnalité » décide de passer outre. Dans ses *Mémoires*, le commissaire **Harstrich** rapporte ainsi une anecdote assez amusante. En 1981, pendant la campagne présidentielle, Mme **Giscard d'Estaing** projette de faire une petite virée à Montreuil, en plein fief communiste. Au programme, la visite d'un café tenu par un membre du Parti Républicain. Le jour venu, tout se déroule selon les prévisions des RG : **Anne-Aymone** a non seulement du mal à pénétrer dans ce café, mais encore plus à en ressortir, tant les « camarades » du PCF sont venus nombreux l'accueillir. Bousculades, bagarres, injures : les oreilles de l'épouse du président de la République en entendent des vertes et des pas mûres, et furieux, Giscard décide de limoger le préfet séance tenante. C'est alors qu'intervient le commissaire des RG qui, semble-t-il, a un faible pour le préfet. Harstrich découvre que l'employée du café qui a accueilli Mme Giscard d'Estaing est la fille d'un élu communiste. C'est, explique-t-il dans son rapport, la présence de celle-ci, trahissant les idéaux de son père par sa présence, qui est à l'origine de la fureur des communistes et c'est à elle qu'étaient destinées toutes les insultes.

En politique, les apparences pèsent souvent autant que la réalité. Ce rapport, rédigé à partir d'une information exacte du

NOTE

VENDREDI 16 OCTOBRE 1987

POLITIQUE

CENTRE DES DEMOCRATES SOCIAUX

LA NOUVELLE PLAQUETTE DE PRESENTATION DU MOUVEMENT

---oOo---

"L'Avenir est au Centre" : tel est le titre d'une luxueuse brochure éditée par la formation de M. Pierre MEHAIGNER pour lancer une campagne d'adhésion de rentrée et soutenir la candidature de Raymond BARRE à l'élection Présidentielle.

---oOo---

Le Centre des Démocrates Sociaux prépare les prochaines échéances électorales. Il vient, ainsi, de diffuser une plaquette luxueuse intitulée "L'Avenir est au Centre", pour lancer sa campagne d'adhésion de rentrée.

Cette brochure(1) "attrayante", selon les propres termes de M. MEHAIGNERIE, et en couleur, dont la couverture porte le nouvel emblème du Mouvement, un oiseau stylisé s'inscrivant dans le logo de l'UDF, a été réalisée par l'Agence de Communication : "Images et Stratégies". Elle a été éditée à 10 000 exemplaires pour son premier tirage.

Voilà une brochure du Centre des Démocrates sociaux qui n'a pas manqué de faire son «petit effet» auprès des Renseignements Généraux : vous l'avez compris, la brochure du CDS est «luxueuse».
— *Je dirai même plus, elle est luxueuse*, aurait pu ajouter l'un des fameux Dupond et Dupont. Le financement des partis politiques est toujours un sujet d'intérêt.

POLITIQUE

P.C.F.

FAITS ET MEFAITS

---oOo---

- "Je crois que je vais devenir raciste" (un élu du Val de Marne)

- Nouveaux déboires pour le Maire de [redacted] ?

---oOo---

AGRESSION D'UN ELU COMMUNISTE PAR DE JEUNES MAGHREBINS

Samedi 31 octobre 1987, vers 1H00, sortant du "CHOU CHEN", restaurant sis 114 avenue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges (Val de Marne), M. [redacted] Conseiller Municipal (COM) de Villeneuve-le-Roi (Val de Marne) accompagné de son épouse et de sa fille, a surpris un groupe d'une dizaine de jeunes gens de type nord-africain rodant autour de son véhicule.

Devant l'attitude menaçante de ceux-ci, M. [redacted] brandissait le pistolet à grenailles dont il était porteur. Mais, projeté à terre sous les coups répétés de deux " jeunes voyoux nord-africains", l'intéressé s'est fait subtiliser son arme.

Ses agresseurs s'enfuirent à bord d'un véhicule Peugeot immatriculé [redacted] (non signalé volé) et appartenant à M. [redacted] demeurant [redacted] rue des [redacted] à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Si aucune ITT n'a été constatée, M. [redacted] souffre de légères contusions, cet élu a néanmoins déposé plainte le 1er novembre 1987 à 12H00 au Commissariat de Villeneuve-Saint-Georges. Sans être en mesure de reconnaître formellement ses agresseurs, le Conseiller Municipal de Villeneuve-le-Roi aurait déclaré en privé : "cela fait trois fois que la chose m'arrive, je crois que je vais devenir raciste".

Les mésaventures de cet élu communiste et sa réaction ont donc fait l'objet d'une note de la part des RG. Elle est riche d'enseignements sur l'état d'esprit et le ras-le-bol d'une couche grandissante de l'opinion face aux problèmes de l'insécurité et de l'immigration ; ceci dans les milieux même les plus inattendus...

NOTE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1987

ETRANGERS : ZAIROIS

DU BON USAGE DES FAUX PASSEPORTS

oooOooo

Grâce à l'achat d'un faux passeport, des Zaïrois déposent plusieurs demandes d'asile politique.

oooOooo

Environ 15 000 zaïrois vivent actuellement en FRANCE - Les statistiques officielles les plus récentes en dénombrent un peu moins de 11 000 seulement parmi lesquels 3 480 jouissaient du statut de réfugié politique à la fin de l'année 1985. Les demandes d'asile formulées par les ressortissants du ZAIRE se sont multipliées par 20 depuis 1977 et la plupart des requérants semblent être originaires des tribus du Sud et du Centre du ZAIRE, c'est à dire de celles qui auraient été brimées par les tribus proches du Maréchal MOBUTU au pouvoir.

Mais cette multiplication du nombre des demandes d'asile n'a pas seulement pour origine la croissance du nombre des postulants ; l'immigration clandestine qui est une des spécialités de la colonie zaïroise se double également d'un important trafic de faux passeports qui alimente lui-même cette progression des demandes d'asile en ce sens que plusieurs requêtes peuvent être déposées par un seul et même individu en différentes préfectures et sous des identités distinctes.

Des renseignements recueillis à la source mettent en évidence les procédés de régularisation ou

Faux passeports, immigration clandestine , etc la surveillance des communautés étrangères constitue une part de plus en plus importante des missions des Renseignements Généraux.

reste, vient éclairer d'un jour nouveau la popularité grandissante du giscardisme en Seine-St-Denis, à tel point qu'on se déchire dans les familles staliniennes...

Le préfet sauve sa tête, Giscard la face, mais perdra finalement les élections...

Les « grandes oreilles » du pouvoir...

Que le contribuable se rassure : le champ d'action des Renseignements généraux ne se borne pas à la protection des tailleurs de dames de la République. Chaque jour, ce sont des milliers d'informations qui sont collectées par « routine » dans les départements, les régions par les « grandes oreilles ». Transmises, sélectionnées à différents échelons en fonction de leur importance, ces informations permettent aux préfets et au gouvernement de prendre le « pouls » de l'opinion, puis d'agir en conséquence. Autant de renseignements « généraux » qui, mis bout à bout, synthétisés, font de ce service un instrument indispensable dans la conduite des affaires.

Au nombre des particularités des Renseignements généraux, la plus remarquable est l'organisation des services de province. Dans chaque région, il existe une direction régionale des RG, subdivisée en directions départementales et postes RG. Ces services de province dépendent hiérarchiquement d'une double autorité. Celle du Directeur central des RG et celle du préfet (soit de région, soit de département ou, dans le cas de Paris, du préfet de Police).

Très récemment, cette organisation vient d'être réformée. Dans chaque région, un directeur de la police territoriale « chapeautera » la Police judiciaire, la Sécurité publique et les Renseignements généraux, ces différents services étant désormais censés travailler ensemble.

... quadrillent le pays

Sur le terrain, chaque commune de France (DOM-TOM compris) est donc couverte par un fonctionnaire des RG. Sa mission, fixée par décret, consiste en ***« la recherche et la centralisation de renseignements d'ordre politique, économique et social nécessaires à l'information du gouvernement. »***

Si les policiers des RG qui travaillent à la Direction centrale à Paris, ou dans les grandes villes exercent leur mission de renseignement dans des sections spécialisées (parti communiste, RPR, section « étrangers »), leurs collègues de province sont le plus souvent des « touche-à-tout ». Sur un effectif de 3 800 fonctionnaires, 400 sont affectés à la Direction centrale, 800 à la préfecture de police et 2 600 dissiminés en province.

Professionnel du renseignement, l'homme des RG (à l'exception de quelques sections) n'effectue pas de mission de police judiciaire et donc de répression. Il ne dépend pas de l'autorité d'un juge d'instruction, mais uniquement de l'autorité administrative. Contrairement à certaines idées reçues, les policiers des RG ne reçoivent aucune formation spécifique avant d'intégrer la Direction centrale des RG. Cette entrée se fait à la sortie de l'école de police, dans la limite des postes offerts. Il n'existe pas, non plus, de critères de sélection ou...

[redacted]

Echos de l'ambassade d'Ouganda en France.

Mme Freda BLICK (1), ambassadeur d'Ouganda en France, déclare avoir été victime d'un "empoisonnement criminel", le lundi 3 août.

Ayant ressenti de vives douleurs après avoir bu une tasse de thé à son ambassade, elle a été conduite à la clinique "Hartmann", 26 boulevard Victor Hugo à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), où elle a subi un lavage d'estomac.

Mme BLICK n'a pas déposé de plainte auprès des services de Police. Toutefois, en privé, elle réitère les craintes qu'elle avait formulées en mai dernier concernant sa sécurité.

En effet, elle redoute d'être la victime des luttes qui opposent en Ouganda, les partisans de M. MUSEVENI, actuellement au pouvoir et ceux de MM. Amin DADA, Titi OKELLO et Milton OBOTE qui cherchent à le reconquérir par tous les moyens y compris, ajoute-t-elle, par "l'élimination physique de leurs adversaires".

* *

Une quète de l'information qui franchit parfois le seuil des missions diplomatiques: Lorsque l'on se dévore à l'ambassade d' Ouganda, cela fait également l'objet d'une note.

ORGANISATION DES RG DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

Elle a à sa tête un directeur et un directeur adjoint ; cette direction comporte un état-major et trois sous-directions.

L'état-major assure une permanence 24 h sur 24, l'état-major est à l'écoute de tous les événements politiques, sociaux et économiques et assure leur couverture par les sections concernées, ceci à Paris et dans la proche banlieue. Il existe également un service courrier centralisant toutes les notes d'information (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne).

I - La Sous-Direction administrative

— Section administration et gestion : s'occupe du personnel et du matériel.

— Section des Archives générales : gère les archives centrales des Renseignements généraux de la Préfecture de police de Paris.

II - La Sous-Direction de la Formation

— Section informatique : son but est d'informatiser toutes les sections et d'initier certains fonctionnaires aux techniques informatiques.

— Section formation : s'occupe d'organiser tous les stages de formation.

III - La Sous-Direction de l'Information

Cette Sous-Direction comprend 13 sections.

PREMIERE SECTION : elle s'occupe de l'information sur tous les mouvements et partis politiques **non représentés** (ou si peu) à l'Assemblée nationale. Ceci va de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) au Front National, en passant par Lutte ouvrière jusqu'aux Faisceaux nationalistes européens (FANE).

Cette section dispose d'écoutes téléphoniques, surtout sur la LCR et Lutte ouvrière et d'un groupe de deux fonctionnaires chargés de faire la « tournée des boîtes à lettres » (vol du courrier, ouverture à la vapeur, photocopie et remise dudit courrier dans la boîte aux lettres initiale).

A partir de ces informations, des notes sont rédigées et complétées par la participation des fonctionnaires aux différents meetings et manifestations ouverts au public. Ainsi, chaque année, un ou deux fonctionnaires se rendent à la Fête Bleu-Blanc-Rouge.

DEUXIEME SECTION : elle s'occupe des partis politiques **représentés** à l'Assemblée nationale. Les contacts avec les élus ou les responsables se font **ès-qualité**. Deux fonctionnaires se trouvent respectivement à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil économique et social.

TROISIEME SECTION : Elle couvre tout le secteur social, syndicats, grandes entreprises (SNCF, RAPT etc...), étudiants et surtout toutes les manifestations. (Ce sont notamment eux qui effectuent les comptages des manifestants).

Leur efficacité est parfois prise en défaut (absence de prévision des troubles étudiants en 1986 et 1990). Peu de contacts à l'intérieur des mouvements. La politique menée sous Raymond Marcellin voulait que tout nouvel arrivant fût injecté dans une faculté, un syndicat ou un mouvement politique. Ainsi, à l'époque, le ministre disposait d'informations à la source. Cette politique a été abandonnée, même si cette troisième section a tenté, en 1987 et 1988 d'infiltrer les étudiants et les infirmières.

QUATRIEME SECTION : cultes et les sectes. Son travail s'effectue essentiellement par des contacts ouverts, ès-qualité, avec les autorités religieuses; Pour ce qui concerne les sectes, des dossiers sont constitués à partir d'articles de presse et de revues spécialisées.

Au sein de cette section, il existe un groupe juif.

CINQUIEME SECTION : elle effectue le même travail que la section Presse de la DCRG : contacts avec la presse écrite et audiovisuelle, enquêtes sur les journalistes et les patrons de presse et revues de presse quotidienne pour le préfet de police et le directeur des RGPP.

Cette section gère un fichier de l'ensemble des journalistes mentionnant la quantité des articles écrits mensuellement, etc. (Tout ceci uniquement pour Paris et la proche banlieue).

SIXIEME SECTION : Cette section s'occupe de toutes les communautés étrangères sur Paris. Chaque groupe est chargé d'une ethnie : groupe Afrique et Maghreb, groupe asiatique, groupe Europe et Pays de l'Est, groupe Amérique (Nord et surtout Sud).

Cette section couvre également toutes les manifestations concernant ces communautés et entretient également des relations avec des « contacts » dans les ambassades. (Voir doc.).

SEPTIEME SECTION : Elle est divisée en quatre groupes chargés des courses et des jeux. Elle compte plusieurs officiers de police judiciaire qui effectuent des procédures en matière d'infraction aux lois sur les courses et les jeux. Un groupe est chargé des cercles de jeux, un des champs de courses, un de la voie publique (flagrant délit sur les jeux clandestins principalement) et un du fichier et enquêtes.

HUITIEME SECTION : La huitième section est chargée des enquêtes sur les candidats aux emplois dans la Police nationale (enquêteurs et gardiens de la paix, inspecteurs et commissaires ou emplois administratifs).

Elle effectue également des enquêtes en vue des naturalisations ou sur des candidats à diverses décorations.

NEUVIEME SECTION : Appelée autrefois Groupe ou section de direction, c'est l'équivalent à la Préfecture de police de la section « Recherches » de la DCRG. Sa vocation est opérationnelle. Elle compte 70 fonctionnaires. **Son domaine est exclusivement la lutte antiterroriste**.

DIXIEME SECTION : cette section est l'héritière du fameux groupe « Enquêtes et Recherches » (GER). Elle compte cinq groupes. **Nous en parlons abondamment dans ce numéro**.

ONZIEME SECTION : Chargée de la protection de certaines personnalités qui résident à Paris (ambassadeurs d'Israël, de Grande-Bretagne, Grand Rabbin de Paris, représentant de l'OLP en France, etc), elle doit faire un compte rendu quotidien des activités de ces personnalités.

DOUZIEME SECTION : Baptisée section « Voie publique-étrangers », cette section a une double fonction :

— elle a en charge les procédures en matière d'étrangers en situation irrégulière (de la procédure judiciare ou administrative jusqu'à l'expulsion) ;

— elle lutte contre la main-d'œuvre clandestine.

TREIZIEME SECTION : ou Service d'assistance technique (SAT). Son but est d'assister et de nouer le contact avec les communautés mahgrébines sur Paris (mosquées, etc). Le travail est à mi-chemin entre celui de l'assistante sociale celui du journaliste et du renseignement.

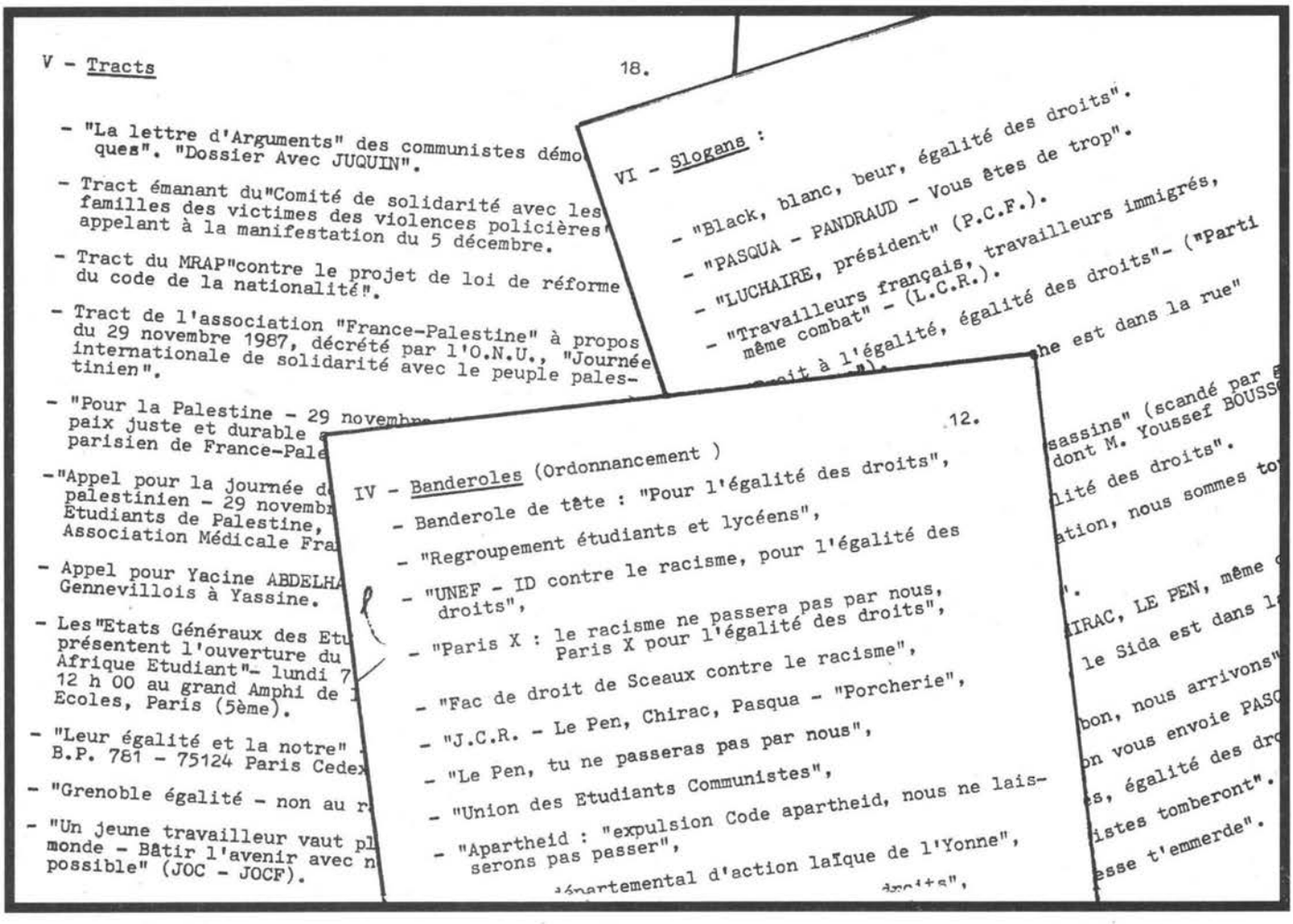

V - Tracts 18.

- "La lettre d'Arguments" des communistes démo ques". "Dossier Avec JUQUIN".
- Tract émanant du"Comité de solidarité avec les familles des victimes des violences policières" appelant à la manifestation du 5 décembre.
- Tract du MRAP"contre le projet de loi de réforme du code de la nationalité".
- Tract de l'association "France-Palestine" à propos du 29 novembre 1987, décrété par l'O.N.U., "Journée internationale de solidarité avec le peuple pales- tinien".
- "Pour la Palestine - 29 novemb paix juste et durable parisien de France-Pale
- "Appel pour la journée d palestinien - 29 novemb Etudiants de Palestine, Association Médicale Fra
- Appel pour Yacine ABDELHA Gennevillois à Yassine.
- Les "Etats Généraux des Etu présentent l'ouverture du Afrique Etudiant"- lundi 7 12 h 00 au grand Amphi de Ecoles, Paris (5ème).
- "Leur égalité et la notre" B.P. 781 - 75124 Paris Cedex
- "Grenoble égalité - non au r
- "Un jeune travailleur vaut pl monde - Bâtir l'avenir avec n possible" (JOC - JOCF).

VI - Slogans :

- "Black, blanc, beur, égalité des droits".
- "PASQUA - PANDRAUD - Vous êtes de trop".
- "LUCHAIRE, président" (P.C.F.).
- "Travailleurs français, travailleurs immigrés, même combat" - (L.C.R.).

IV - Banderoles (Ordonnancement) 12.

- Banderole de tête : "Pour l'égalité des droits",
- "Regroupement étudiants et lycéens",
- "UNEF - ID contre le racisme, pour l'égalité des droits",
- "Paris X : le racisme ne passera pas par nous, Paris X pour l'égalité des droits",
- "Fac de droit de Sceaux contre le racisme",
- "J.C.R. - Le Pen, Chirac, Pasqua - "Porcherie",
- "Le Pen, tu ne passeras pas par nous",
- "Union des Etudiants Communistes",
- "Apartheid : "expulsion Code apartheid, nous ne lais- serons pas passer",

Banderoles, slogans, organisations, participants identifiés, etc. Certains comptes-rendus de manifestations peuvent atteindre plusieurs dizaines de pages. Lors de réunions ou de manifestations particulièrement hostiles au gouvernement, les Renseignements Généraux relèvent systématiquement les numéros d'immatriculation des véhicules (autour du lieu de rendez-vous par exemple) afin d'identifier ultérieurement les individus.

d'exclusion d'un postulant, même si certains groupes spécialisés ont un droit de regard sur leur futur membre. Une pratique qui n'est pas spécifique aux RG.

Journalistes sans carte de presse, au profit du ministère de l'Intérieur, 90 % des fonctionnaires des RG effectuent un travail légal.

Un travail de routine qui consiste à multiplier les contacts avec les chefs d'entreprises, les représentants des organisations syndicales, les élus locaux, au cours desquels le policier va s'efforcer de s'informer au mieux des doléances des uns, des revendications des autres, des confidences de tous.

Sociable et serviable

Ces contacts ne s'effectuent pas, comme au cinéma, dans les sous-sol d'un parking, mais au grand jour, au cours des innombrables manifestations, meetings, commémorations et cérémonies les plus diverses : cocktails « bon chic-bon genre » des uns, fêtes « popu » des autres, à la Courneuve avec **Johnny (Hallyday)** au Bourget avec **Jean-Marie (Le Pen)**. Non seulement le policier ne se cache pas, mais il cherche à se faire connaître.

Peu à peu, l'homme des RG impose sa présence, « noue » des contacts, «lie» connaissance, brise certaines résistances et nourrit ainsi son carnet d'adresses. Au bout d'un certain temps, même les plus réticents sont gênés de ne pas lui dire bonjour, d'échanger quelques banalités. N'est-il pas le plus fidèle des militants, présent à chaque défilé ?

Bien sûr, le bon fonctionnaire des RG n'oublie jamais, quand il le faut, de rendre quelques menus services : il est payé pour cela ! Faire sauter un PV ? c'est l'évidence ; un feu rouge ? il va voir ce qu'il peut faire... Glisser un tuyau au journaliste du quotidien local, un scoop au photographe de l'hebdo régional, ça ne mange pas de pain... Aux élus du Front National, il racontera les potins qui courent au RPR, à la CFDT, ceux de la CGT et vice versa.

Lorsqu'il ne peut rien faire pour vous tirer d'affaire, ce n'est pas grave ; il promet qu'il va intervenir, qu'il intervient, qu'il est intervenu, mais que décidément, il n'a rien pu obtenir, le préfet étant vraiment « trop remonté » en ce moment. A-t-il seulement décroché son téléphone ? Vous n'en savez rien mais cela crée des liens.

Du reste il a peu de temps à vous consacrer. Si son travail consiste à « recueillir » des informations, il est également inondé de demandes d'enquêtes du préfet, de sa direction.

Le préfet est un homme inquiet par nature ; facilement éjectable ; il veut tout savoir sur ce qui se passe dans son département et surtout ne tolère pas d'apprendre par les journaux une « nouvelle » qu'il ne sache déjà.

Au fil du temps, des services rendus ou imaginaires, un peu selon ses goûts, ses aptitudes, les impératifs de sa hiérarchie, l'homme des RG tisse sa toile et se constitue un réseau...

LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LE JUDICIAIRE

Seules la Sous-Direction des courses et jeux et les 7e et 12e sections des RG de la Préfecture de police sont concernées par le travail de police judiciaire.

PREFECTURE DE POLICE (A PARIS)

La douzième section ou section « Voie publique-étrangers »

Cette section a en charge l'audition des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français et leur reconduite à la frontière ou dans les aéroports lors de leurs expulsions. Pour ce faire, la section dispose d'un groupe de permanence qui, de jour, auditionne ces individus, ainsi que d'un groupe de permanence de nuit pour effectuer ce même travail. L'audition consiste à déterminer la situation exacte, la durée irrégulière du séjour et surtout, à identifier l'état civil exact de l'intéressé. A cette occasion, les fonctionnaires s'assurent également que l'étranger en situation irrégulière n'est pas recherché dans le cadre d'une condamnation antérieure.

Un groupe dit « d'accompagnement » est chargé de la reconduite de l'étranger au moment de l'expulsion.

Enfin, et c'est la mission primordiale de la section, un groupe financier est chargé de la lutte contre le travail clandestin. Véritable groupe judiciaire, les fonctionnaires y pratiquent, sous le contrôle de magistrats, tous les actes de procédure : surveillances, interpellations, perquisitions, gardes à vue, auditions des suspects et témoins et traduction devant les magistrats. A ce titre, de nombreux fonctionnaires sont habilités à la qualité d'officiers de police judiciaire.

La 7e section, ou « section des courses et jeux »

Cette section est chargée de la surveillance des cercles de jeux des hippodromes (uniquement dans Paris) et de la surveillance et de la répression des jeux clandestins ou des infractions aux lois sur les courses et les jeux. (Sur Paris également).

Pour ce faire, cette section dispose de quatre groupes :

- Le groupe Cercles
- Le groupe Courses
- Le groupe Archives et enquêtes
- Le groupe Voie publique, spécialisé dans la répression, est par conséquent, le seul groupe de cette section habilité au travail de police judiciaire. Ceci sous le contrôle d'un magistrat..

D. C. R.G.

La Sous-Direction des courses et jeux

Pour schématiser, on peut dire que cette sous-direction est calquée sur l'organisation de la 7e section, mentionnée ci-dessus.

Là où la 7e section n'a compétence que sur Paris, cette sous-direction a compétence sur tout le territoire français (DOM-TOM compris). Elle est organisée en quatre sections :

— La section Courses : composée de 7 fonctionnaires, cette section a pour mission de surveiller la régularité des jeux et des courses sur les hippodromes.

— La section Casinos : composée de 8 fonctionnaires, elle se consacre à la surveillance de la régularité des jeux dans les casinos.

— La section formation est chargée d'organiser les stages particuliers au domaine de la sous-direction. elle est chargée également de la tenue des archives.

— Un groupe enquête est chargé de diligenter toutes les enquêtes administratives de la sous-direction.

Méfions-nous des apparences : nous ne sommes pas dans une salle de roulette, mais dans le centre de formation des fonctionnaires des «jeux et courses». Sur la photo figurent non pas des «flambeurs», mais d'honorables fonctionnaires des RG. Sachez que l'habit ne fait pas le moine, et que ces policiers travaillent en SMOKING ! Le port des chaussures cloutées est vivement déconseillé.

— La section judiciaire, composée de 20 fonctionnaires, est chargée de la répression des infractions constatées par les précédentes sections.

Selon leur importance, chaque direction départementale des Renseignements généraux dispose d'un ou plusieurs correspondants « Courses et jeux » directement rattachés à l'autorité du sous-directeur.

Enfin, et c'est important, les fonctionnaires des sections courses et jeux sont mutés d'office après sept ans passés à suivre ces activités. Une précaution contre les tentations. Un exemple dont devraient s'inspirer les hommes politiques.

LES TRICHERIES DANS LES CASINOS

A une table de roulette, les deux principales tricheries sont :

Le baronnage : consiste pour un croupier à reverser, à l'issue de la partie des jetons indus à un joueur. Le joueur et le croupier, complices, partageront ensuite ces gains. Il faut savoir que cette pratique tend à disparaître car tous les casinos sont surveillés par des caméras fixées sur chaque table de partie.

La poussette : les pratiquants de cet art sont, pour la plupart, formés en Italie. Des groupes entiers de tricheurs écument les différents casinos. La tricherie consiste à introduire dans la partie un joueur, complice. Ce joueur place ses jetons pour la mise. La roulette tourne... Au moment où elle s'arrête, deux ou trois individus créent un incident près du croupier, (éclats de voix, début de bagarre très bref etc.). Le joueur complice met alors à profit ce bref instant de distraction du croupier pour pousser son ou sa pile de jetons vers un numéro, une diagonale gagnante.

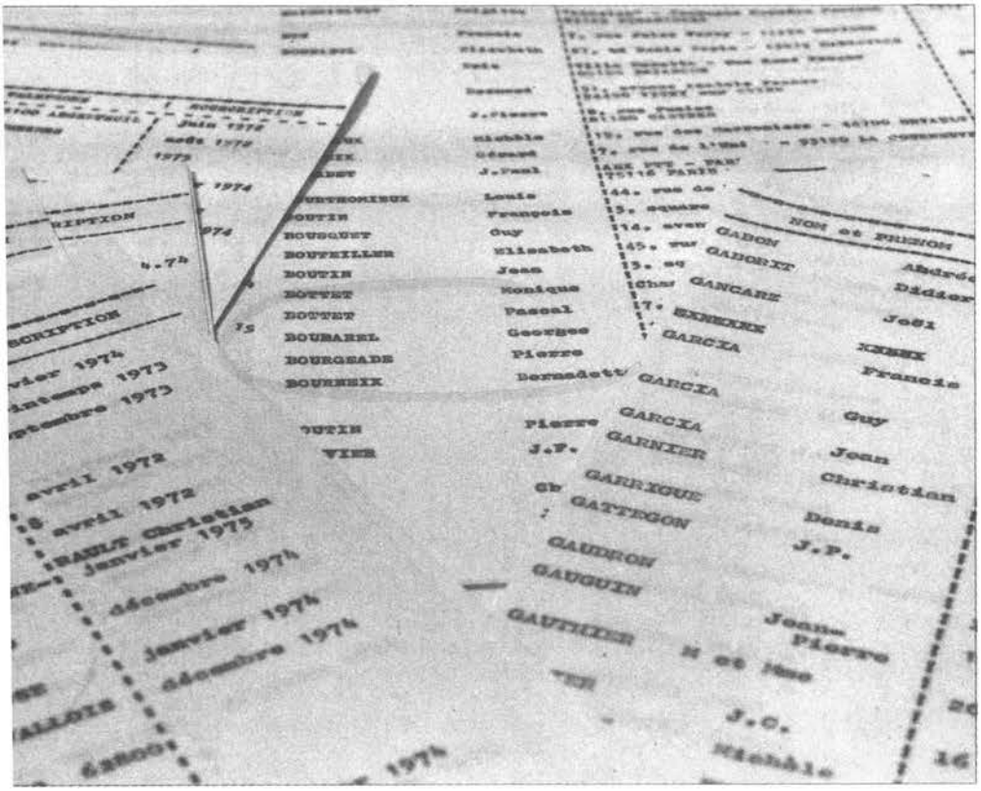

A la recherche de l'information, certes, mais jusqu'où ? Au début des années 70, le quotidien d'extrême gauche *Libération* focalise par ses prises de position l'extrême attention des Renseignements Généraux. C'est ainsi qu'un fonctionnaire des RG a pu obtenir le fichier des premiers abonnés du journal (années 72-73-74). Une pièce de collection, aujourd'hui «propriété» du *Crapouillot* ! Parmi ces abonnés, un futur membre d'Action Directe, et le sinistre Georges Boudarel !

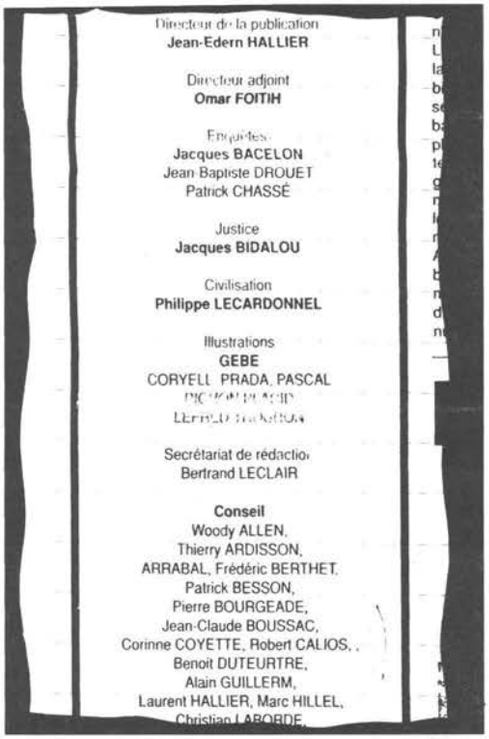

Directeur de la publication
Jean-Edern HALLIER

Directeur adjoint
Omar FOITIH

Enquêtes
Jacques BACELON
Jean-Baptiste DROUET
Patrick CHASSÉ

Justice
Jacques BIDALOU

Civilisation
Philippe LECARDONNEL

Illustrations
GEBE
CORYELL PRADA, PASCAL
[illegible]
[illegible]

Secrétariat de rédaction
Bertrand LECLAIR

Conseil
Woody ALLEN,
Thierry ARDISSON,
ARRABAL, Frédéric BERTHET,
Patrick BESSON,
Pierre BOURGEADE,
Jean-Claude BOUSSAC,
Corinne COYETTE, Robert CALIOS,
Benoit DUTEURTRE,
Alain GUILLERM,
Laurent HALLIER, Marc HILLEL,
Christian LABORDE,

Ci-dessus, le facétieux directeur de *L'Idiot International*, Jean Edern Hallier, a décidé d'intégrer parmi les membres de sa rédaction l'inspecteur de la section presse Robert Calios, chargé de suivre son journal. Ceci, bien sûr, sans l'aval de l'intéressé. On en rigole encore (parfois jaune) à la préfecture de police. Qui a dit que les RG étaient une police de l'ombre ?

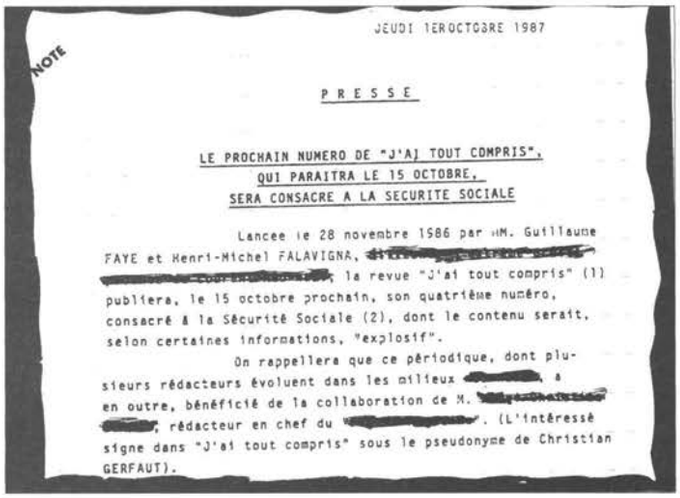

NOTE

JEUDI 1ER OCTOBRE 1987

PRESSE

LE PROCHAIN NUMERO DE "J'AI TOUT COMPRIS", QUI PARAITRA LE 15 OCTOBRE, SERA CONSACRE A LA SECURITE SOCIALE

Lancee le 28 novembre 1986 par MM. Guillaume FAYE et Henri-Michel FALAVIGNA, [redacted], la revue "J'ai tout compris" (1) publiera, le 15 octobre prochain, son quatrième numéro, consacré à la Sécurité Sociale (2), dont le contenu serait, selon certaines informations, "explosif".

On rappellera que ce périodique, dont plusieurs rédacteurs évoluent dans les milieux [redacted], a en outre, bénéficié de la collaboration de M. [redacted], rédacteur en chef du [redacted]. (L'intéressé signe dans "J'ai tout compris" sous le pseudonyme de Christian GERFAUT).

Les RG s'intéressent beaucoup à la presse et aux journalistes. Connaître ce que va publier tel ou tel organe de presse avant qu'il soit mis en vente constitue le B.A.B.A. du métier.

d'informateurs, d'«honorables correspondants» . Ce ne sont pas des « indics » ; ils ne sont pas tenus par l'argent ou par autre chose : de simples « contacts » privilégiés.

Peu à peu, les notes de «contact» de l'enquêteur, de l'inspecteur ou du commissaire se font plus précises, ses prévisions, ses analyses se confirment. PC, PS, Front National, église catholique ou réformée, peu importe, le « parti-pris », même s'il existe, cède rapidement le pas au professionalisme chez le fonctionnaire de valeur qui a le goût du travail bien fait.

Chez les Soviets

Après vingt ans passés chez les Soviets, en Seine-Saint-Denis, cet inspecteur nettement marqué à droite ne dissimule pas l'estime qu'il porte à certains élus communistes et les excellentes relations qu'il peut entretenir avec quelques-uns d'entre eux. Pas évident, lorsque l'on sait que ces mêmes élus obéissent à la règle imposée par le Parti communiste de ne jamais rencontrer un fonctionnaire des RG sans la présence d'une tierce personne, « un camarade » bien sûr.

Les contacts sont encore plus difficiles avec la base. Un militant communiste ou cégétiste ne doit pas fréquenter de policiers en général, à fortiori un membre des RG qui sont qualifiés d'« espions ». Jusqu'en 1981, les RG sont interdits de séjour dans les édifices pourtant publics (Mairies, Bourse du Travail), détenus par les communistes. Notre fonctionnaire se souvient de quelques coups de pied au fesse pour être passé outre.

Il prendra sa revanche en 1981. Les ministres communistes visitant souvent les villes de la ceinture rouge, ils sont désormais, vu leur qualité, « protégés » par les RG. La base conserve toutefois ses vieux réflexes, et parfois ses manifestations d'hostilité. Les RG ont alors beau jeu de rétorquer à des militants incrédules : « ***De quoi vous plaignez-vous, on travaille pour vous, il y a bien des ministres communistes au gouvernement*** ? »

Pour le non-initié, les cérémonies, les manifestations interminables au cours desquelles sont rabâchés les mêmes discours sont sans intérêt. Le professionnel, l'homme de l'art,sait flairer un changement de ton, une disgrâce, la promotion d'un jeune loup, sur lequel il rédigera immédiatement une note.

C'est ainsi qu'au cours d'une visite houleuse de François Mitterrand à Saint-Denis, au musée de la Légion d'honneur, notre inspecteur décèlera les premières dissensions au sein du PCF, annonciatrices du mouvement « réformateur ».

Ce sont également les dissenssions observées au sein de la CGT qui ont conduit Mme Cresson à se montrer particulièrement ferme, il y a quelques mois, au cours du conflit social de l'usine Renault-Cléon. Un coup dur pour la CGT qui, désavouée par sa base qui souhaitait poursuivre le mouvement, a été contrainte de jouer les briseurs de grève.

Lors de ce conflit, le rôle des RG s'est borné à informer, à partir de données objectives, le gouvernement socialiste de la division qui régnait au sein de la centrale syndicale; Ce ne sont pas les Renseignements généraux qui ont pris la décision de ne pas satisfaire aux exigences des travailleurs, mais bien le pouvoir politique.

Chacun ses responsabilités.

E.L.

(1) 20 ans de police politique (Calman-Levy).

FICHÉ AUX RG ?

De même qu'on ne fait pas de bonne police sans indicateurs, les fichiers sont l'instrument majeur de la puissance des Renseignements généraux et Dieu sait si ces derniers ont fait coulerde l'encre. Il y a plusieurs mois, une nouvelle sensationnelle a fait les choux gras des journaux : désormais, le citoyen « Lambda » aurait droit de regard sur les informations amassées par les RG le concernant. En clair, chacun pourrait obtenir communication de sa « fiche ».

C'est ainsi qu'un de nos confrères expliquait, en janvier, que désormais : ***« c'est tout nouveau et ça peut réserver des surprises inattendues, depuis seulement quelques semaines, vous êtes autorisés à (presque) tout savoir sur le contenu du fichier établi à votre endroit par les Renseignemants*** (sic) ***généraux : il suffit de faire une demande écrite à l'attention de la CONIL*** (resic).

Renseignements pris auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), et non pas de la CONIL, association inconnue au fichier des RG, cette « bonne nouvelle » n'est pas encore d'actualité.

Fin mars, nous a assuré le service de presse de la commission, les discussions autour de ce projet avec le ministère de l'Intérieur avaient, certes, progressées, mais pas encore abouti. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'attendre au « miracle ». Dans les grandes lignes, l'accord qui devrait se conclure autoriserait, en effet, une personne à **demander** s'il fait l'objet d'une fiche aux Renseignements généraux, mais sous certaines conditions :

1) Vous n'êtes pas fiché et le ministère de l'Intérieur (sous contrôle de la CNIL) s'empresse de vous rassurer.

2) Vous faites l'objet d'une fiche en raison de vos activités ou responsabilités dans la vie économique, politique ou sociale comme chef d'entreprise, responsable syndical, président d'association etc. Là non plus, pas de problème, les informations rassemblées sur votre personne vous sont communiquées. Vous êtes autorisé à faire des observations si certaines d'entre elles sont inexactes.

3) Votre cas s'aggrave. Militant politique, responsable syndical, vous avez attiré l'attention des services de police (interpellation). Vous appartenez à une formation non représentée à l'Assemblée nationale, « anarchiste », « extrêmiste » de droite ou de gauche. L'accès aux informations détenues sur vous est désormais limité. Votre fiche vous est communiquée mais amputée des informations sensibles vous concernant.

4) Dernier cas de figure. Vous avez été condamné dix-huit fois par les tribunaux et c'est de concert que CNIL et ministre de l'Intérieur jettent votre demande à la corbeille à papiers.

Combien sommes-nous à être fichés ?

La Direction centrale des Renseignements généraux gère trois fichiers :

— Le fichier manuel
— Le fichier automatisé des associations
— Le fichier automatisé des individus

• Le fichier manuel des RG répertorie soit les individus, soit les associations. Selon la CNIL, il comprenait en janvier 1983 **60 000 fiches**.

• Le fichier automatisé dez associations gère les associations qui ont attiré l'attention des autorités en raison d'activités de nature à troubler d'ordre public. En 1991, ce fichier comprenait **153 000 fiches** informatisées.

Le fichier automatisé des individus

Ce fichier comporte trois applications distinctes :

— L'application « courses et jeux »
— L'application « dossier départemental »
— L'application « violence, attentats, terrorisme », devenue « fichier central du terrorisme puis « fichier informatisé du terrorisme ».

■ L'application « courses et jeux »

Les catégories d'informations collectées sont relatives à

• l'identité des personnes concernées, l'adresse et la profession, la nature et la date de la mesure administrative les concernant.

Ce fichier comprend environ **12 000 références** en 1991.

■ L'application « dossier départemental »

Cette application concerne les personnalités du monde politique, syndical ou économique, les autorités religieuses qui peuvent faire l'objet d'un dossier détenu par la Direction centrale ou seulement d'un dossier au niveau départemental.

Les informations collectées sont relatives à :

• l'identité des personnes,
• leur adresse et leur profession,
• l'étiquette politique et syndicale,
• le numéro de dossier départemental ou central.

Le fichier comprend 497 315 fiches informatisées, 200 000 fiches manuelles restant à saisir, renvoyant à quelque 250 000 dossiers en 1991.

■ Le « fichier informatisé du terrorisme »

Il regroupe depuis 1982 toutes les informations afférentes à la lutte contre le terrorisme, quelle qu'en soit l'origine (Renseignements généraux, Direction de la surveillance du territoire, Direction générale de la sécurité extérieure).

Ce fichier comprend 24 530 fiches informatisées correspondant à 20 000 dossiers en 1991.

Renseignements généraux/Parti communiste

LE COUPLE DES VIEUX AMANTS

Morts aux vaches, certes, mais en coulisse, les rapports entre les "camarades" et la police ne sont pas toujours ceux qu'on croit...

« Mort aux vaches », « Chassons les provocateurs », « Démasquons les infiltrés ! » Soixante années durant, le PC a dénoncé sur tous les tons, dans un style voisin de celui de la bande à Bonnot, la police, et surtout la police politique, les RG. Il a exclu de ses rangs des dirigeants, ainsi le célèbre « mutin de la mer Noire », André Marty, sous prétexte que celui-ci avait un parent policier. Quel parti en France a donné des gages aussi éclatants de vigilance « anti-flics » ? Les apparences sont une chose, la réalité revêt d'autres aspects...

La police politique et les communistes ont toujours entretenu des rapports étroits, à l'opposé de ce qu'on pouvait attendre. Sous la IIIe République, de la fondation du Parti communiste à 1939, le ministère de l'Intérieur passa par bien des attitudes, allant de la plus grande complaisance à la plus ferme répression, en passant par une pénétration au niveau suprême de l'appareil rouge. Dans son *Histoire secrète du PC "F"*, **Roland Gaucher** a fixé les traits essentiels de ces pratiques. Arrive, après la période dramatique de la guerre, la IVe République.

De 1946 à 1958, selon les services, les policiers tantôt combattent résolument les communistes, tantôt les servent avec d'autant plus d'efficacité qu'ils le font discrètement. Les débuts de la Ve se caractérisent par le basculement de cette situation plus ou moins équilibrée : le PC, pour les RG, n'est plus l'ennemi, il devient l'auxiliaire privilégié contre tous les adversaires du système en place.

Au départ, rien n'est moins évident : au printemps et à l'été 1958, les militants du PC auraient plutôt tendance à graisser les armes de leurs dépôts clandestins, dépôts dont les RG se doutent qu'ils existent en quantité, mais dont la police politique ne veut rien savoir. Prétexte administratif : cela concerne la gendarmerie. Comme celle-ci (à l'époque) ne dispose pas de fichier spécialisé, les arsenaux du PC jouissent de la tranquillité parfaite du *« pas connu, donc pas d'enquête »*. Aucun drame ne se produira néanmoins, car **Maurice Thorez**, secrétaire général du PC d'alors, fait connaître, en passant par l'intermédiaire de la Direction centrale des RG (qu'il valorise ainsi auprès du général **De Gaulle**), que le parti accepte le fait accompli du coup d'Etat du 13 mai 1958. En octobre 1958, les communistes de Paris exécutent un baroud d'honneur, en manifestant contre De Gaulle qui parle place de la République. Des coups de feu sont tirés, il y a de très nombreux blessés, mais, à aucun moment, il ne se produit de marche sur l'Elysée ou le Palais-Bourbon. Les RG en ont donné l'assurance au nouveau pouvoir, et leur pronostic est vérifié.

Un ennemi commun : l'OAS

Au printemps 1959, les relations PC/RG entrent dans une phase de collaboration active. Les sections chargées de surveiller les partisans de l'Algérie française prennent contact avec les spécialistes de l'appareil communiste, occupés au même « travail ». Carrefour Kossuth, à Paris 9e (ex-carrefour de Châteaudun), à ce moment encore siège du parti, il existe plusieurs millions de fiches sur la droite française, et les éléments nationaux des mouvements de centre, voire de gauche. Un apparatchik particulièrement sûr les gère : c'est un Corse, ayant servi dans l'armée soviétique pendant la guerre. Mais il va falloir le remplacer. Il rejoint, en effet, les bandes armées du FLN en Algérie ! En dépit de ce petit « incident », la coopération RG/PC se trouve sur des rails qui mènent loin et vite.

A l'origine, les communistes sont dans un rôle de supplétifs : ils fournissent des renseignements, sans en obtenir. Ils prennent le risque d'être bernés. Cependant, l'accélération des événements retourne la situation en leur faveur. Le pouvoir gaulliste intensifie la répression contre ceux grâce à qui il est arrivé à l'Elysée. Il entend briser les résistances qu'il provoque ainsi. Les RG sont priés d'obtenir toujours plus de renseignements. Un malaise se répand dans d'autres éléments de la police. Des cafouillages en résultent. Devant la mauvaise volonté évidente d'une partie de la magistrature et des policiers de violer la Constitution et les lois, les « barons » gaullistes mettent sur pied les fameuses « barbouzes » à qui il faut des dénonciations pour frapper l'ennemi, c'est-à-dire le patriote.

Le « malentendu » de Charonne

Le PC, en métropole comme en Algérie, fournit les précisions sur les cibles que les barbouzes vont frapper. Les communistes s'adressent systématiquement aux RG, en évitant les contacts directs, trop compromettants, avec les tueurs de la police parallèle. D'auxiliaire plus ou moins honteux, le carrefour Kossuth est devenu manipulateur. Il peut même se payer le luxe de fournir des « missions », par cabinet du ministre de l'Intérieur interposé, à la DST, service censé jusque-là combattre quasi exclusivement ses soutiens à l'Est.

L'unité d'action RG/PC atteint un niveau digne de l'Etat totalitaire soviétique en 1961-1962. Même les opinions de lycéens de 16 ans sont surveillées, mises en fiches par le duo des staliniens et des longues oreilles. Bien plus tard, **Alain Krivine**, le futur dirigeant trotskiste, se vantera d'avoir, ces années-là, livré (en sa qualité de responsable « jeunes » du PC) à la police, c'est-à-dire aux RG, des lycéens nationalistes, dûment ligotés, après séquestration ! Rien n'altèrera une telle entente, pas même l'affaire de Charonne, en février 1962. En dépit de leur présentation actuelle des faits, les communistes n'ignorent pas que seule la base policière (les gardiens anciens combattants d'Indochine et d'Algérie) a réagi contre leur provocation de ce soir-là, et que les morts ont été purement accidentels, victimes d'une confiance trop grande du PC dans les Renseignements généraux.

La tragédie algérienne réglée dans les circonstances sordides et tragiques de l'année 1962, PC et RG vont-ils distendre des liens tissés par un combat commun contre l'Algérie française ? Pas du tout : les rapports, au contraire, s'institutionnalisent. Les services d'ordre du PC et de la CGT se voient reconnaître un statut officiel. C'est le responsable du SO marxiste qui, en 1965-1966, a seul le droit de déterminer si les « forces de l'ordre » peuvent intervenir ou non. Par ailleurs, les sections spéciales du PC coopèrent avec des éléments RG sur un terrain tout nouveau : contre les SR alliés en France, et contre des services français de contre-espionnage.

Alain Krivine harangue ses troupes. Ancien membre des Jeunesses communistes, Krivine se vante d'avoir livré de jeunes militants de l'Algérie Française à la police.

Deux faits ont contribué à cette évolution : les séquelles de l'étrange enlèvement de l'opposant marocain **Ben Barka** (qui démontrent qu'en haut lieu on a perdu le contrôle des barbouzes), et la rupture de De Gaulle avec les engagements antisoviétiques de la France. Le renvoi d'ascenseur par la CGT (qui liquide de grandes grèves EDF en 1966, rendant ainsi un signalé coup de main au gouvernement) a pour pendant l'harmonisation des rapports PC/RG. Une division du travail se met en place. Ses conséquences seront catastrophiques pour De Gaulle.

Donnant-donnant du mouchardage

Le PC s'intéresse en priorité à l'information transmise aux pouvoirs publics sur lui-même et ses dirigeants. Il la prend en main. Il donne avec régularité aux RG tout le détail de son appareil militant (organes nationaux, fédéraux — à savoir, départementaux — bureaux de sections, et même responsables des cellules). La précision des éléments fournis s'avère hallucinante. Les RG de la Préfecture de police de Paris peuvent ainsi éblouir leurs supérieurs et le ministère, grâce à d'épais volumes sur l'implantation par arrondissements, quartiers, voire rues, du parti. Des milliers de noms, d'adresses, sont répertoriés, l'état-civil le plus précis est indiqué, les plans des locaux utilisés sont joints en annexe. Les RG n'ont pas besoin de s'occuper des mises à jour ; le Parti communiste s'en charge automatiquement.

Mai-juin 1968. Le pire fiasco de l'histoire du renseignement policier en France. Les Renseignements généraux prendront toutefois leur revanche. Les dix années suivantes l'extrême gauche devient la « tête de Turc » de ce service.

Désinformation

Pendant qu'il livre à la curiosité policière ses militants et petits cadres, le parti (représenté en l'occurrence, quant aux « problèmes techniques », par son secrétaire à l'organisation, **Georges Marchais**) assure l'essentiel. Tout ce qui touche à ses patrons, son réseau financier et commercial, ses rapports internationaux, se trouve tabou. ***Les Renseignements généraux n'enregistrent sciemment à leur sujet que des données tantôt délibérément fausses, tantôt bourrées de lacunes les rendant oiseuses, et le plus souvent tout à fait périmées***. Le volume concernant les « Sociétés commerciales du PC », dans ses diverses éditions des années 60 et 70, représente un modèle du genre « désinformation ». Sont longuement décrites des entreprises ne fonctionnant plus depuis parfois plus de vingt années ; en revanche, les principales « pompes à finances » du PC sont mentionnées en quelques lignes, sans la moindre précision. Une attention particulière est accordée à des sociétés, minutieusement traitées, qui n'ont en fait... aucun rapport avec le Parti communiste. Lorsque des naïfs utiliseront, sans vérification soigneuse, de tels documents, ils se verront dûment condamnés par les tribunaux pour diffamation. On assistera même à un incident tragi-comique : une revue spécialisée dans l'anticommunisme sera traînée en justice par une entreprise, épinglée par elle sur la foi d'un rapport RG... Or, ladite société travaillait en affaires avec le propre patron du bulletin anticommuniste !

Le climat harmonieux des travaux dirigés PC/RG dépassait le cadre du seul « traitement » des affaires communistes. Le parti communiquait une masse prodigieuse d'« infos » sur la droite et l' « extrême droite » ; en revanche, malgré sa guerre totale contre les groupes gauchistes, ou plutôt à cause d'elle, il remettait à leur sujet des analyses les minimisant. Pourvus de « nourriture » de ce genre, les RG pondaient, début 1968, note de synthèse sur note de synthèse, allant toutes dans le même sens : les groupuscules d'extrême gauche et d'extrême droite s'équilibraient, leur lutte constituait le seul élément de trouble universitaire potentiel. **Une seule opération de police suffirait à nettoyer les facultés**. Quant aux usines, l'ordre PC/CGT y régnait sans partage.

La surprise de Mai-68

Le 3 mai 1968, le choc fut brutal. Les RG, toutes catégories confondues, et malgré certains avertissements de policiers d'autres services, avaient intoxiqué le gouvernement à un point tel que nul n'avait vu venir l'explosion. Pendant que De Gaulle haranguait les étudiants roumains, l'université française entrait en rébellion, et la plus grande grève de l'histoire du pays débutait. Les RG se consolaient difficilement de leur fiasco en constatant celui, parallèle et pour cause, du PC et de son SO face aux gauchistes. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, RG et PC redoublèrent leur coopération, qui atteignit un sommet en juin 1968, où la CGT et les CRS brisèrent en commun les « queues de grève ». On vit souvent des gauchistes attaquant les forces de l'ordre se faire tomber dessus par les « gros bras » du PC, qui les livraient ensuite aux argousins de la « bourgeoisie ».

Incroyable mais vrai ! Selon une volumineuse enquête des Renseignements généraux (150 pages) effectuée en 1966 sur le financement du PCF, la route de l'argent soviétique est coupée. Plissonnier a dû friser la mort par le rire en l'apprenant. La page que nous reproduisons est la première de cette étude « globalement positive » pour l'image du PCF.

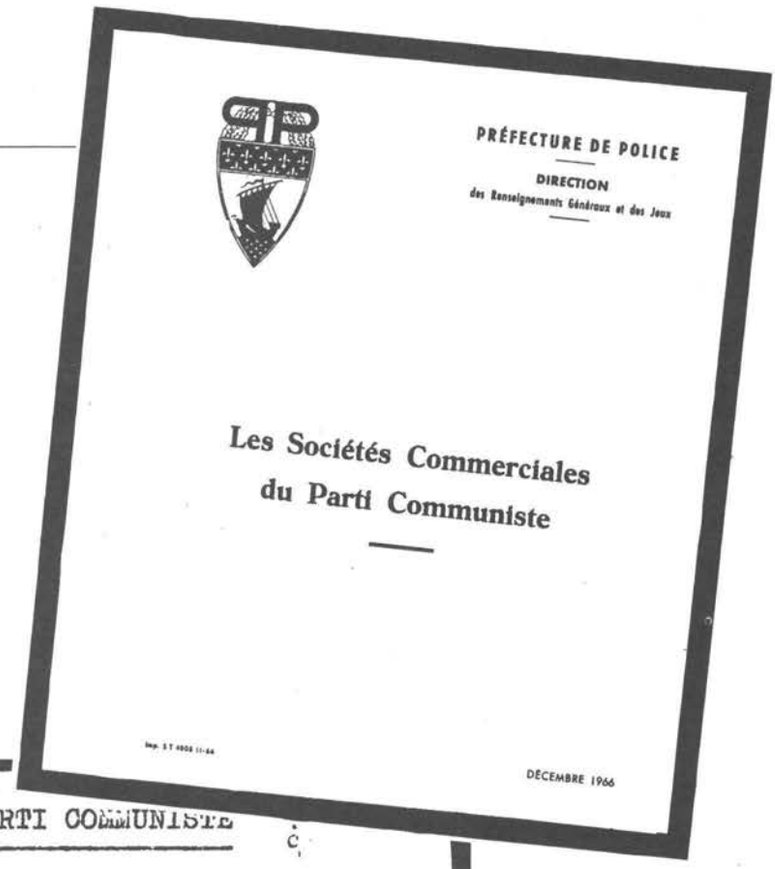

PRÉFECTURE DE POLICE

DIRECTION
des Renseignements Généraux et des Jeux

Les Sociétés Commerciales
du Parti Communiste

DÉCEMBRE 1966

LES SOCIETES COMMERCIALES DU PARTI COMMUNISTE

D'où vient l'argent ? C'est la question qui se pose dès qu'il s'agit d'examiner la gestion d'une association, à plus forte raison celle d'un parti politique, et plus nécessairement quand il s'agit du Parti Communiste Français. Il faut d'abord échapper à une réponse qui paraît évidente : l'argent ne vient plus de Moscou, ou plus exactement l'aide du communisme international est négligeable dans un budget tel que celui du P.C.F. C'est que les soviétiques n'ont plus à soutenir matériellement les partis communistes occidentaux devenus adultes, quand il leur faut financer les jeunes formations souvent clandestines des pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud, ne serait-ce que pour faire pièce à l'activité des Chinois dans la même direction. Sans doute l'étude des mouvements de fonds qui s'opèrent par l'intermédiaire de la B.C.E.N. laisserait-elle apparaître quelques renflouements spectaculaires, mais le problème n'est plus posé dans les mêmes termes que précédemment : pour preuve, le fléchissement d'une propagande dont on peut dire que, malgré son volume qui n'a d'égal dans aucun autre parti, elle a sans doute été réduite de moitié au cours de la dernière décennie.

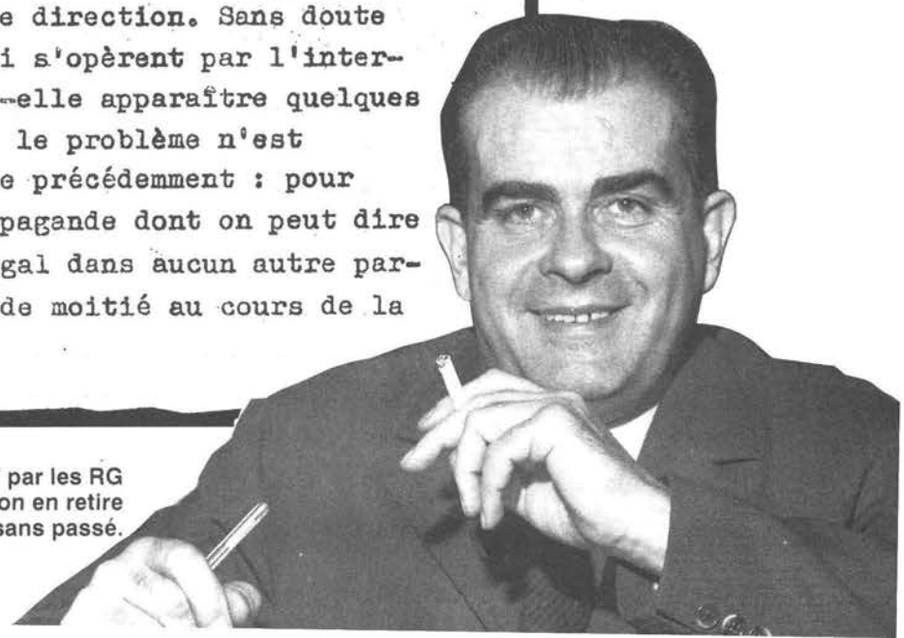

La biographie établie sur le secrétaire général du PCF par les RG comportait plus de trous que de gruyère. Après lecture, on en retire l'impression que « Jojo » est un homme sans passé.

QUAND PASQUA FAIT CHANTER MARCHAIS

Dans tous les vieux couples, même lorsque la relation est solide, il arrive parfois que l'un veuille trop tirer la couverture à soi... Survient alors la scène de ménage.

Si les intérêts communs d'un mariage de raison, trop importants, interdisent d'aller jusqu'à la rupture, derrière les portes closes et une fois les enfants couchés, les coups volent bas...

Octobre 1986 : un jeune Français, **Pierre-André Albertini**, qui effectue à titre de coopérant civil son service militaire en Afrique-du-Sud, est arrêté par les autorités de ce pays. On lui reproche d'avoir livré des armes et de soutenir activement l'organisation de lutte armée de **Nelson Mandela**, l'ANC. Des activités bien éloignées donc, de ce pourquoi Albertini a été envoyé dans ce pays. Incarcéré, il risque des années de prison.

L'affaire Albertini prend rapidement une ampleur exceptionnelle, et le jeune homme devient en France le symbole de la lutte contre l'arpatheid et contre le racisme. C'est le parti communiste qui, le premier, exploite cette affaire. Pierre-André, en effet, est fils de militants actifs du PC, mais *L'Humanité*, les pétitionnaires du PC se gardent bien d'en faire état. Albertini est présenté, au contraire, comme « un jeune homme » à la mode, apolitique, simplement révolté par ce qu'il a découvert en Afrique-du-Sud, et qui s'est rangé tout naturellement du bon côté, l'ANC.

Cette affaire est une aubaine pour le PCF qui, mal en point, peut, pour une fois, présenter un héros un peu plus « globalement positif » que les vieillards du Politburo du parti frère d'URSS.

Manifestations, pétitions, émissions de télévisions se succèdent et effectivement, le cas du *« jeune otage français »* incarcéré dans les prisons de l'*« Etat raciste sud-africain »* devient une affaire nationale et un souci de plus pour le Premier ministre de **François Mitterrand**, **Jacques Chirac**, puisque nous sommes alors sous la cohabitation.

Les Sud-Africains en fait sont prêts à relâcher Albertini, pour peu que celui-ci fasse amende honorable, au moins pour la forme. Dans un premier temps, Albertini semble tenté par cette porte de sortie. Une transaction inacceptable pour le PCF qui exige sa libération ***« sans condition aucune »***. Peu importe qu'il ait trafiqué des armes, ou quoi que ce soit, puisque la cause, la lutte contre le régime sud-africain, pour Mandela, est ***« juste »***.

Originaire d'Evreux, les parents d'Albertini, accompagnés de Mgr **Gaillot** (d'Evreux également), se rendent en RSA ***« remonter le moral »*** du prisonnier. C'est l'Afrique-du-Sud, les complices de l'arpatheid (Chirac) qui doivent capituler, et pas l'inverse, expliquent-ils probablement au jeune homme.

A Paris, la campagne de harcèlement se poursuit et la mayonnaise prend. Alors que Mandela croupit depuis des années dans sa prison dans l'indifférence générale, *L'Huma* peut titrer sur la « marée Albertini ». François Mitterrand refuse d'accréditer le nouvel ambassadeur sud-africain ; le message est clair : s'il ne tenait qu'à lui (et pas à Chirac), ce jeune Français, symbole d'une jeunesse généreuse, ne croupirait plus dans sa prison.

Pas dupe, mais coincé à quelques mois des présidentielles, Jacques Chirac s'emploie à son tour à convaincre les autorités sud-africaines de le libérer. C'est finalement chose faite en septembre 1987, et Albertini effectue un retour triomphal à Paris.

Un triomphe sans lendemain toutefois.

Observatrice attentive du *Monde* communiste, la revue *Est et Ouest* relève, en effet, quelques semaines plus tard, que ***« la direction du PCF était en droit de se féliciter des résultats obtenus (...) Or, à la grande surprise de ceux qui s'intéressent encore au Parti communiste français et à ses œuvres, il y a bien eu quelques airs de triomphe, quelques jours de gloire et puis, brusquement, sur un ordre enigmatique de Georges Marchais, tout a cessé (...). Donc, Georges Marchais, parlant au Comité central, a déclaré en substance, qu'"il fallait — pour user d'une expression familière — laisser tomber" pourquoi ? »***

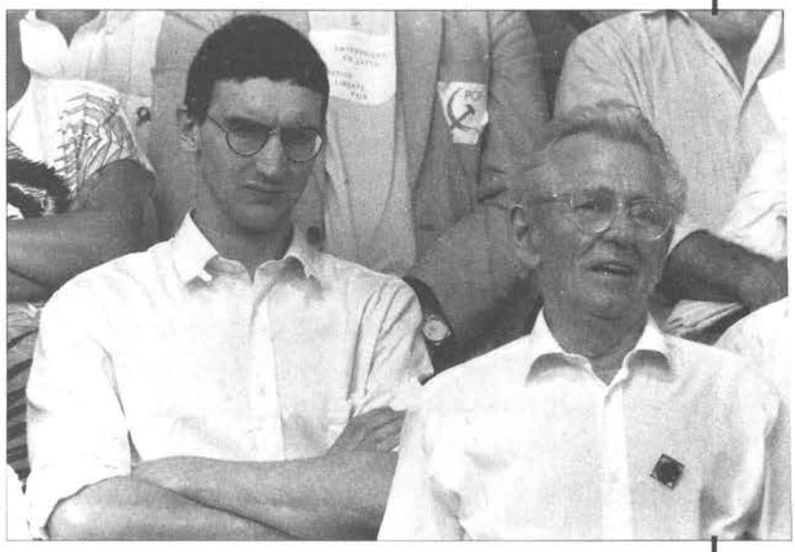

Pierre-André Albertini en compagnie du directeur de *L'Humanité*, Roland Leroy.

Les rédacteurs d'*Est et Ouest* cherchent alors des hypothèses, notamment celle qu'Albertini ne veut pas se laisser exploiter plus longtemps.

Nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas de cela. Cette discrétion subite tient au petit message glissé par Charles Pasqua à la direction du PCF, qui peut s'exprimer de la manière suivante : ***« Maintenant, ça suffit, vous arrêtez votre cirque, sinon... »***

Sinon, le ministre de l'Intérieur n'aurait probablement pas hésité à utiliser certaines informations bien embarrassantes qu'avaient rassemblées les RG dans le cadre de cette affaire. Suffisamment embarrassante en tout cas, pour que le PCF obtempère aussitôt aux menaces de Charles Pasqua. Cela n'échappe pas au *Monde* qui, le 16/09/87, rélève que ***« le message comme quoi l'affaire Albertini est une affaire classée a été reçu 5 sur 5 par L'Humanité-Dimanche.»*** Le quotidien souligne que la première édition de l'hebdomadaire communiste consacre sa couverture et de nombreuses pages intérieures à la libération d'Albertini. Dans la seconde édition, écrit *Le Monde*, ***« Pierre-André a cédé la "une" à Georges Marchais et les pages intérieures sont consacrées à une nouvelle priorité, "les otages de Billancourt" »***.

De l'eau ayant coulé sous les ponts, *Le Crapouillot*, qui détient la pièce essentielle de cette transaction pas très ragoûtante entre MM. Marchais et Pasqua, préfère s'en tenir là et ne pas tirer sur l'ambulance...

L'après 1968 fut marqué, sous la présidence de **Georges Pompidou**, par la poursuite de l'alliance RG/PC, mais avec un objectif réduit : la lutte anti-gauchiste. Apparemment, rien ne changeait sur le terrain ; toutefois, la confiance réciproque était ébranlée, et chacun se méfiait des « synthèses générales » de l'autre. Les chefs des RG cherchaient à diversifier leurs sources au sujet du PC, tout en prenant le maximum de précautions pour que cela ne se sache pas. La dynamique du Programme commun de gouvernement PC/PS/MRG se déroulait depuis 1972, et tout policier avisé devait prendre en compte l'idée de son arrivée au pouvoir. Dès cette époque, d'habiles chefs de section nouèrent des liens avec les responsables du PS, à toutes fins utiles. Ils n'eurent, pour certains parmi eux, qu'à les reprendre, car il ne faut pas oublier le passage à l'Intérieur de **François Mitterrand**, deux décennies plus tôt. En dehors de l'information officielle du PC, ils utilisèrent aussi celle en provenance d'ex-communistes, demeurés dans les eaux de la gauche. Ils suivirent ainsi les traces d'une initiative risquée, prise par un simple commissaire vers 1964, consistant à lancer et à soutenir un bulletin d'oppositionnels du parti. L'opération avait eu un succès certain, tant que les hautes sphères du ministère de l'Intérieur ne furent pas au courant.

Règlements de comptes

Valéry Giscard d'Estaing devient président en 1974. Le couple PC/RG subit les contre-coups brutaux des variations stratégiques du pouvoir. A l'Elysée, on s'imagine obtenir la complaisance du tandem PC/CGT par des « gestes » envers une URSS en plein expansionnisme. Du Vietnam à l'Ethiopie, d'Angola en Afghanistan, le marxisme triomphe par le canon. Le PC en France oublie les réalités sociologiques, d'autant plus que la pression gauchiste a diminué. Il ne voit plus que les fusées de Moscou. Il traitera avec condescendance les approches du pouvoir giscardien, destinées à le séparer de l'union avec le PS. Au final, Marchais brise lui-même la porcelaine du Programme commun, en 1977-78. Ce qui n'empêche pas le Parti communiste de remporter une écrasante victoire sur le ministère de l'Intérieur en 1979.

La manif du 23 mars 1979

Lors d'une marche des sidérurgistes lorrains de la CGT à Paris, en mars 1979, des incidents provoqués (bris et pillages de vitrines) éclatent. Giscard et son « Premier », **Raymond Barre**, ont laissé le cabinet du ministre de l'Intérieur libre de « traiter » un cortège social, pris en main par les communistes ; il s'agit de discréditer les participants, qui doivent passer pour des pillards et des irresponsables. Le manque de discrétion de l'opération, et leurs amis dans l'appareil RG permettent aux organisateurs de la marche une riposte foudroyante. En quelques heures, le PC déclenche et conclut sa propre enquête, en employant tous les moyens : il fait « appréhender » par son service d'ordre un policier en civil, identifie les « éléments troubles », établit sa commission de juristes. Les RG sont ridiculisés et humiliés par la Place du Colonel-Fabien, d'autant plus haineuse qu'elle se juge victime d'un abus de confiance. Depuis plusieurs années, des « spécialistes » du PC livrent en

Sous l'impulsion des fameux « autonomes », la marche des sidérurgistes organisée par la CGT vire à l'émeute et au pillage. Des CRS sont même délestés de leur arme.

Le facteur sonne toujours deux fois...

On fait souvent grief au gouvernement d'user et d'abuser des Renseignements généraux contre les partis de l'opposition. L'histoire du détournement du courrier de la fédération du Parti communiste de Moselle échappe totalement à cette critique puisque, lorsque débute cette opération, non seulement le Parti communiste est dans la majorité, mais quatre ministres du PCF siègent au gouvernement ! Une belle histoire qui valait bien d'être narrée dans son intégralité et pour la première fois par *Le Crapouillot*, **Pierre Joxe** ayant, à l'époque, omis certains détails.

Nous sommes en août 1983, au moment de la création par les socialistes de la Section ***« Manipulation »***. Cette section, rappelons-le, a pour tâche de centraliser et rémunérer **tous** les indics de France et de Navarre. Composée de trois, puis de six fonctionnaires, parmi lesquels l'inspecteur **Dufourg**, la Section ***« Manip »*** récupère donc un certain nombre d'informateurs déjà rétribués par la Direction centrale, ce qui est déjà le cas, depuis une année, pour un certain **« Mathurin »**, dont le numéro de code est 5701. Tous les informateurs immatriculés sont affectés d'un numéro à quatre chiffres : les deux premiers correspondant au département auquel ils sont rattachés, les deux autres à l'ordre d'entrée des intéressés au service de la police française.

Ledit « Mathurin » (c'est un pseudonyme) est facteur des Postes à Metz. Sa mission est la suivante : tous les matins, à son centre de tri, il écarte systématiquement la totalité du courrier à destination de la fédération de Moselle du Parti communiste, dont l'adresse est 12 rue Charles Lutz, à Hagondange. Il le remet ensuite à un inspecteur de la Section régionale à Metz, lequel ouvrira discrètement les enveloppes à la vapeur, prendra des photocopies, puis restituera le courrier apparemment intact à « Mathurin.» L'opération occasionne 24 heures de retard pour le courrier ainsi intercepté, mais ce phénomène n'inquiète pas le moins du monde les « camarades » de la fédération du PCF que, du reste, on n'imagine pas protestant contre les grèves à répétition ou le manque de zèle de certains fonctionnaires des PTT, plaies majeures de cette administration.

Tous les quinze jours, l'inspecteur des RG remettait sa récolte à son collègue **Jean-Marc Dufourg** qui, à son tour, la transmettait conscieusement au commissaire **Gogé**, chef de la Section politique de la Direction centrale des RG — exemple édifiant du fonctionnement parfait de la transmission de l'information au sein de l'administration !

En retour, la Section ***« Manip »*** (traitement du renseignement) expédie à Metz 1 500 francs par mois destinés à entretenir les bonnes relations avec « Mathurin ».

A la suite du scandale **Doucé**, et certaines fuites aidant, cette affaire éclate dans *Le Figaro* et provoque un beau tollé à la direction du PCF qui exige des explications de **Pierre Joxe**.

Joxe est bien obligé de confirmer, en précisant que cet indélicat postier a travaillé pour les Renseignements généraux ***« de 1983 à 1987 »***, précise-t-il. Derrière cet aveu un gros sous-entendu : ***« Moi, je n'y suis pour rien, ou presque... Ces méthodes relèvent de l'héritage... Elles ont cessé en 1988 avec le second septennat de François Mitterrand. »***

Piètre témoignage de la part du ministre qui, mal renseigné ou menteur comme un arracheur de dents, a oublié un ***« détail »***, pourtant aisément vérifiable. Ce détail porte sur la date à laquelle a été expédié par la Direction centrale, aux bons soins de l'inspecteur traitant, le dernier mandat au postier « Mathurin.» Cette date, c'est le 15 octobre 1990, le cachet de la poste en fait foi ! De là à conclure que si le pasteur Doucé n'avait pas disparu, la correspondance du PCF continuerait d'alimenter l'insatiable curiosité des services de Pierre Joxe ou de **Philippe Marchand**...

Autre conclusion qui s'impose : ce détournement n'a pas duré **quatre ans**, dont un temps sous la cohabitation et **Charles Pasqua**, mais **sept ans**, soit essentiellement sous les administrations socialistes et ce, au détriment de leurs amis communistes.

Le facteur « Mathurin » sera, lui, jugé à la fois coupable et responsable.

Alors qu'on ne lui demandait rien, cet innocent est allé de lui-même dénoncer, effrayé par la campagne de presse à laquelle donnait lieu cette affaire. Il n'aurait vraiment pas dû.

Le 3 avril 1991, « Mathurin » passait devant le conseil de discipline des PTT, sous sa véritable identité, **Bernard Maire**. Hélas, âgé de 56 ans, il n'a pas eu droit, comme le Dr **Garretta**, à 3 millions de francs pour la fermer. Bernard Maire fut révoqué sans droits à la retraite.

Au même moment, sous la pression de M. **Schwenke**, secrétaire départemental du Parti communiste, Mme **Pfeiffer**, procureur général de la Cour d'appel de

LE DÉTOURNEMENT DU COURRIER

Une fourgonnette est garée de bonne heure à proximité de l'immeuble abritant la boîte aux lettres «élue». Dès que le facteur a déposé le courrier, un fonctionnaire va extraire celui-ci à l'aide d'une pince longue. Dans le fourgon, le courrier est ouvert à la vapeur (prise allume-cigare), photocopié à l'aide d'une malette flash, refermé et remis dans la boîte aux lettres. Durée de l'opération : moins d'une dizaine de minutes. Si le temps manque, le courrier est tout bonnement volé. Dans le cas où le courrier est distribué par un gardien, il faut bien sûr recruter le gardien ou bien, comme dans le cas du PCF, le facteur.

L'AFFAIRE DU COURRIER DU PARTI COMMUNISTE

Moselle, ouvre une information judiciaire et demande au directeur central des RG le nom de l'ensemble des fonctionnaires ayant participé à cette opération qu'elle qualifie de « ***vol de courrier, corruption active et passive de fonctionnaire*** ». Madame le procureur exige une réponse avant le 1er juin 1991. Elle attend toujours, bien sûr.

Le PCF, en fait, s'est bien vité écrasé et n'a plus jamais protesté, sans doute pour d'excellentes raisons... Heureusement que *Le Crapouillot* se décarcasse pour éclairer la Justice !

Ainsi, les directeurs régionaux des RG qui ont eu successivement à parrainer cette délicate mission sont : monsieur le commissaire divisionnaire de Saint Giniez — muté à Lyon depuis —, et le commissaire divisionnaire **Harroyan**. Détail piquant : ce dernier, ancien directeur de l'école de Police de Toulouse, était chargé d'enseigner la déontologie ! Il est actuellement directeur régional des RG à Marseille, région sensible sur le plan politique, s'il en est... A un échelon plus modeste, le chef de la section « ***Recherches*** » chargée de traiter cette mauvaise action était (il est toujours) l'inspecteur divisionnaire **Chrétien**. Enfin, sur le terrain, deux fonctionnaires avaient pour mission de recueillir la précieuse moisson des mains du facteur : 1) l'enquêteur **Jackie Ancel** ; 2) l'enquêteur **Garnier**. Qu'on se rassure : ils n'ont été sanctionnés ni l'un ni l'autre. Ancel a été promu inspecteur. Il est aujourd'hui affecté à la Direction centrale, à Paris. C'est une marque d'estime. Quant à Garnier, il est toujours délégué régional du SNAPC, l'un des syndicats de police les plus pointilleux en matière de déontologie. **Alain Brillet**, responsable national de ce syndicat, s'était d'ailleurs beaucoup fait remarquer en étant l'un des premier à hurler avec les loups et à dénoncer les méthodes intolérables des RG. Mais tout ça, c'est du passé !

Moralité, et ce n'est pas le Parti communiste français qui nous démentira : avec des amis comme Joxe (ancien membre de la CGT) on n'a pas besoin d'ennemis.

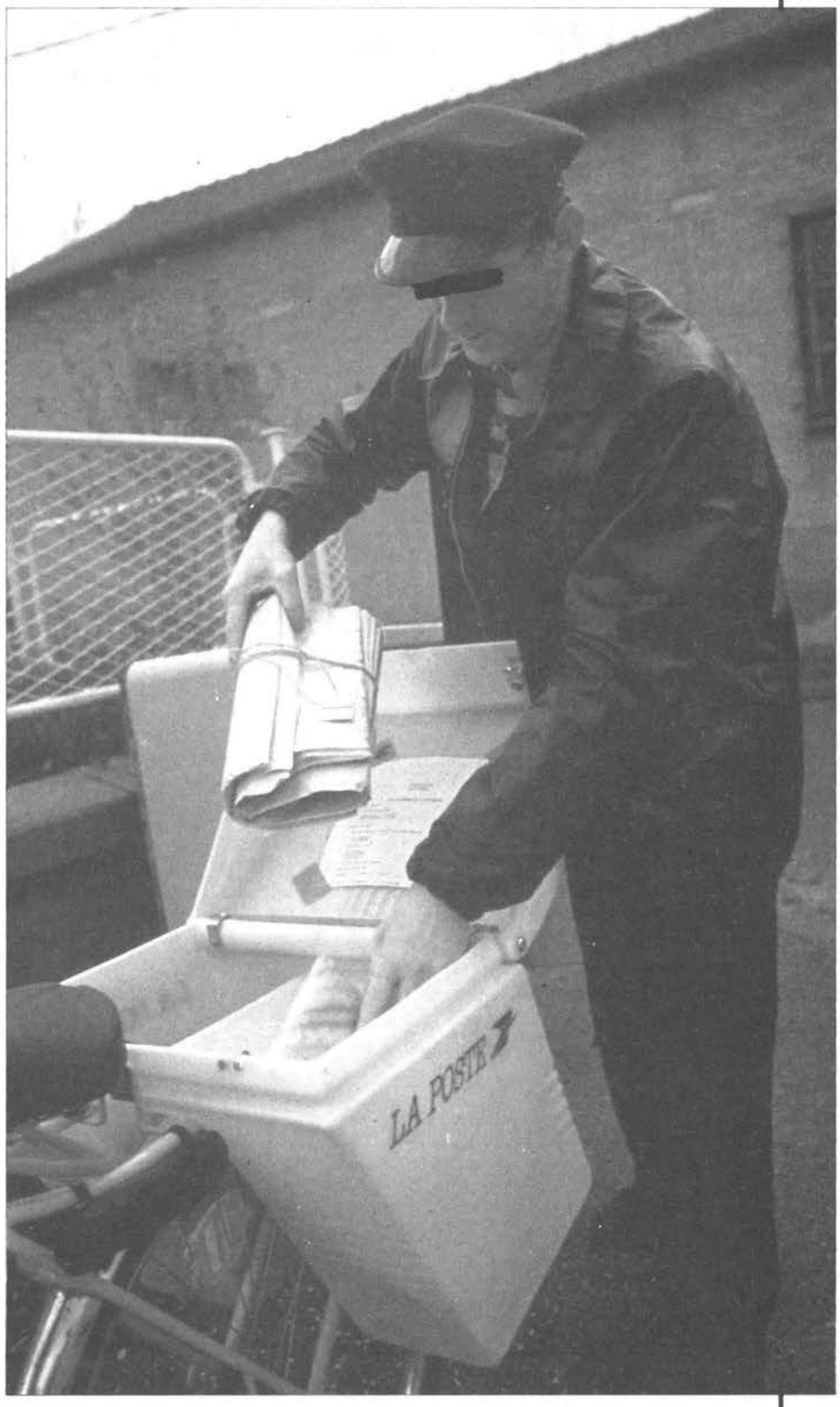

effet à des « amis RG » des tuyaux sur des affaires de droit commun (drogue, proxénétisme et divers) leur permettant de briller devant la hiérarchie. Le parti n'admet pas le « coup tordu » du 23 mars. Il en tire une éclatante vengeance. Avec le recul, il apparaît que des responsables de l'institution policière ont servi de poissons-pilotes au PC contre leurs propres collègues. Le 23 mars 1979 reste une date noire pour les RG. En tout cas, les conséquences de cette étrange journée pèseront lourd. Les giscardiens prennent le profil bas face à l'ensemble CGT/PC, et ne veulent plus qu'un seul adversaire, le PS. En mai 1981, Giscard d'Estaing comprendra trop tard l'erreur tactique de ses partisans. L'imbrication PC/RG, une fois de plus, a abouti à des analyses erronées, génératrices d'erreurs fatales de stratégie électorale.

De 1981 à nos jours, les passerelles entre la police politique et les communistes subsisteront, tout en perdant une partie de leur signification. Les plus belles « provocs », l'intoxication constante au sujet de l'état réel du parti, ne résisteront pas aux réalités cinglantes des élections, à l'évolution catastrophique du camp socialiste. Pourtant, l'entente PC/RG a sans doute sauvé à plusieurs reprises le PC de l'effondrement total. Lors de l'affaire Marchais, qui dura plus d'une décennie, la police politique couvrit à 100 % le passé controversé du secrétaire général des communistes, et sa « fiche Marchais », mise en circulation par ses soins, devrait recevoir le grand prix de la désinformation policière, s'il existait. A chaque fois que le parti a été en difficulté, les RG ont volé à son secours. Soit pour transformer en « fou » un tueur du PC, soit pour taxer d'« affaire personnelle » le suicide, en réalité politique, d'un membre du BP, soit encore, et surtout, afin de masquer l'infiltration communiste permanente chez les policiers, où le PC a réussi à préserver la plus grande partie de son pouvoir, sous des paravents syndicaux, parmi ces fonctionnaires. L'attitude courageuse et civique de tel ou tel individu, voire de partie de services, ne doit pas laisser d'illusion sur le comportement général d'une administration sous influence.

René DUVAL

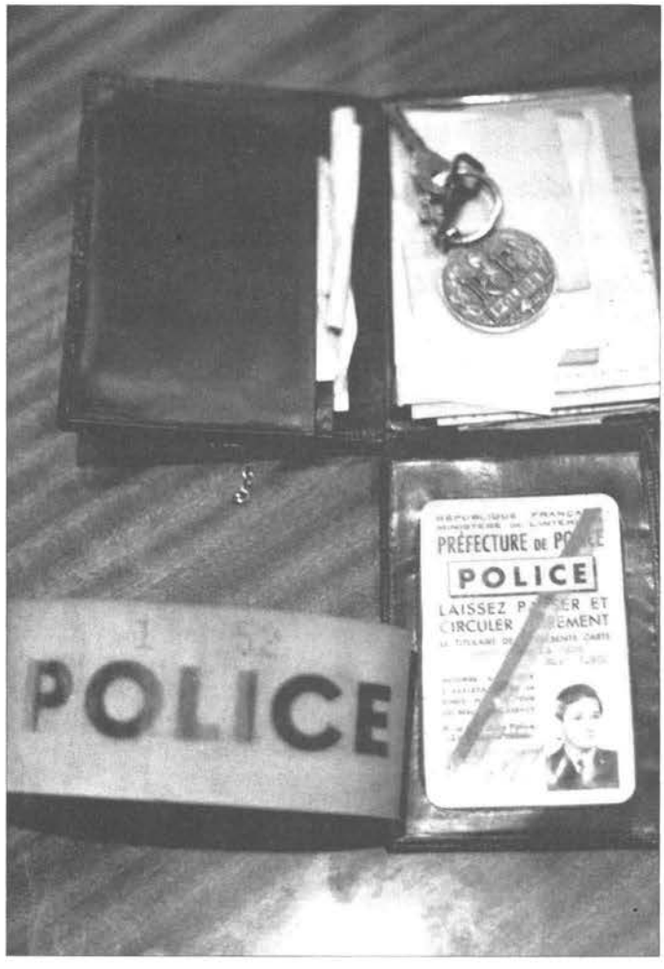

Documents d'identité appartenant à un policier arrêté par le service d'ordre de la C.G.T. et présenté comme l'un des «provocateurs» de la manifestation du 23 mars 1979.

Affrontement entre le service d'ordre de la CGT et des éléments «incontrôlés». Incontrôlés ou manipulés ?

Elles n'existent pas mais nous les avons rencontrées

LES ÉCOUTES

Au royaume des écoutes, les hypocrites sont rois

Je suis sur écoute, tu es sur écoute, il est... etc. Les écoutes téléphoniques sont l'une des grandes obsessions des Français. Il y a bien sûr ceux qui s'en indignent, mais également ceux qui seraient horriblement vexés d'apprendre — étant donné l'extrême « importance » de leur position — que leur petite personne n'a jamais suscité la moindre curiosité de la part d'un service de police.

Que les mythomanes se rassurent : pour être démentis, il faudrait qu'en ce domaine règne un minimum de transparence. Ce n'était pas le cas hier ; ça ne l'est pas aujourd'hui, et ce n'est pas pour demain.

A défaut de transparence, les choses sont tout de même assez claires. Pour ne remonter que vingt ans en arrière, il suffit de s'apercevoir que le personnel politique, toutes tendances confondues, s'empresse, lorsqu'il accède aux affaires, de jurer ses grands dieux que désormais les écoutes sont réglementées, mieux qu'elles sont purement et simplement supprimées.

Ainsi, cette affirmation de l'ancien ministre de l'Intérieur **Michel Poniatowski,** certifiant que lors de sa prise de fonctions ***« sur instruction du président de la République, je me suis rendu au centre des écoutes en compagnie de mon***

prédécesseur, j'ai fait supprimer 247 écoutes à caractère politique. Depuis, il n'y a plus d'écoute d'hommes politiques, de journalistes et de syndicalistes (...) .»

Des assurances confirmées par son collègue de la Justice, **Alain Peyrefitte**, qui, plus péremptoire encore, jure que ***«... ou il s'agit d'écoutes téléphoniques qui sont décidées par les juges, et il y en a... en dehors de ces écoutes légales, il n'y en a pas ».***

Des propos, certes, réjouissants, et qui ne manquent jamais d'être démentis par les faits, la presse mettant un point d'honneur, avec le concours de policiers malicieux, à établir le contraire sitôt que l'occasion s'en présente.

Le passage de l'ombre à la lumière décrit par **Jack Lang** à l'occasion du 10 mai 1981 ne mettra pas plus un terme à cette pratique, en dépit d'engagements aussi pompeux que solennels. Ainsi, **Pierre Mauroy**, alors Premier ministre, qui explique, en 1982, qu'il était de son devoir ***« d'exiger que, dans une démocratie comme la démocratie française, il n'y ait plus d'écoutes téléphoniques de qui que ce soit, et que personne ne puisse se fonder sur des écoutes téléphoniques pour porter des attaques contre les uns ou contre les autres...***

« C'est un hommage au gouvernement d'avoir supprimé les écoutes téléphoniques, et, sur ce point-là, de n'avoir pas fait ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Voilà la réalité. »

LES PLOMBIERS DE L'ELYSÉE

Si écouter c'est faire attention à ce qu'on entend, la sagesse populaire révèle qu'il vaut parfois mieux « *être sourd que d'entendre ça.*».

La réalité, hélas, s'accorde mal avec la fiction et surtout pas avec la politique-fiction.

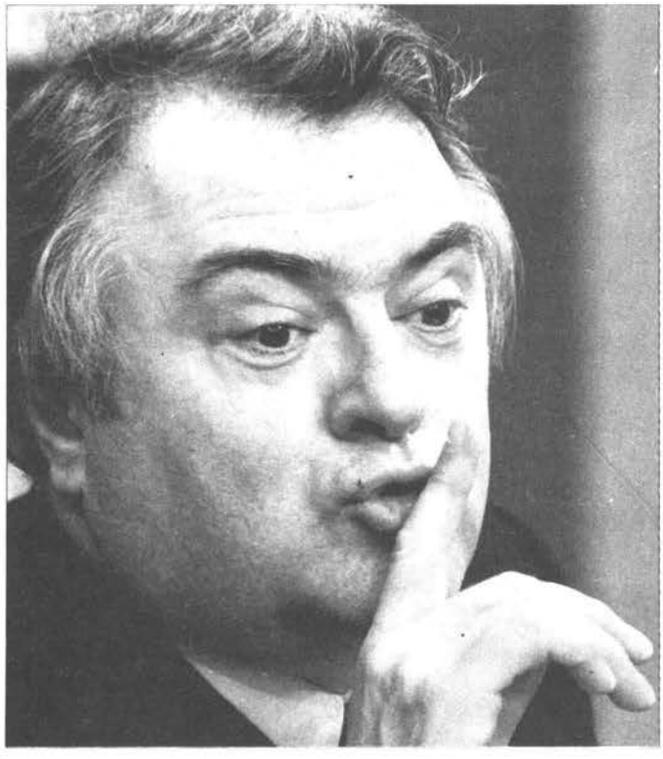

Pierre Mauroy : « C'est un hommage au gouvernement d'avoir supprimé les écoutes... » Quel culot, tout de même !

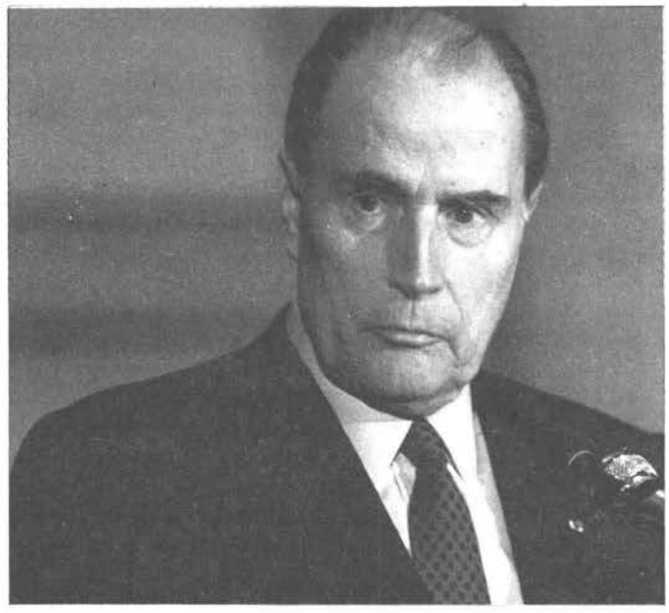

François Mitterrand se méfie de sa police. Si l'Elysée supprime bien quelques écoutes policières (illégales), pour se tenir malgré tout au courant, les conseillers de Tonton se rabattent sur les écoutes « sauvages »

Le 23 décembre 1987 au petit matin, une équipe de gardiens de la paix surprend une équipe de trois « plombiers » affairés à installer une écoute sauvage sur la ligne d'un monsieur **Lutber**, huissier au Conseil supérieur de la magistrature. Une prise de choix pour les policiers : deux de ces plombiers sont des (ex)gendarmes de la cellule élyséenne. Ça tombe à pic. La guerre entre policiers et gendarmes fait justement rage, dans le cadre de l'affaire **Jobic**, (un commissaire de police à qui les gendarmes cherchent des poux dans la tête). Les deux gendarmes espèrent toutefois s'en tirer en exhibant une commission rogatoire qui ressemble à s'y méprendre à une vraie, mais qui s'avère totalement bidon. Il ne reste plus aux policiers qu'à conduire les trois lascars manu militari au commissariat et à organiser le maximum de publicité autour de cette affaire. Ce qui fut fait.

On apprendra par la suite que le sieur Lutber était soupçonné d'être à l'origine de fuites répétées au sein du Conseil supérieur de la magistrature. Des fuites qui mettaient en rage le garant de la Constitution, **François Mitterrand**, président de la République.

Cette illustration de l'application pratique des théories hypocrites de Pierre Mauroy est intéressante, car elle montre que le recours aux écoutes n'est pas la marque d'une ***« dérive »*** policière dans la recherche de l'information, mais bel et bien de missions effectuées en service commandé, cela au plus haut niveau de l'Etat.

A cet égard, il suffit, pour mesurer l'hypocrisie du pouvoir politique, de se souvenir que le secret des communications comme celui du courrier est un principe absolu de notre droit, et que sa violation est tout particulièrement réprimée lorsque ce sont des fonctionnaires qui s'en rendent coupables.

Les écoutes sont donc illégales, mais celles pratiquées par le fameux GIC (Groupe interministériel de contrôle), dites « administratives », sont organisées par l'Etat.

Ainsi, la loi (article 368 du Code pénal) « *punit d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 à 50 000 francs (...)* ***quiconque aura volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en écoutant, en enregistrant (...) des paroles prononcées dans un lieu privé sans le consentement de celle-ci. »***

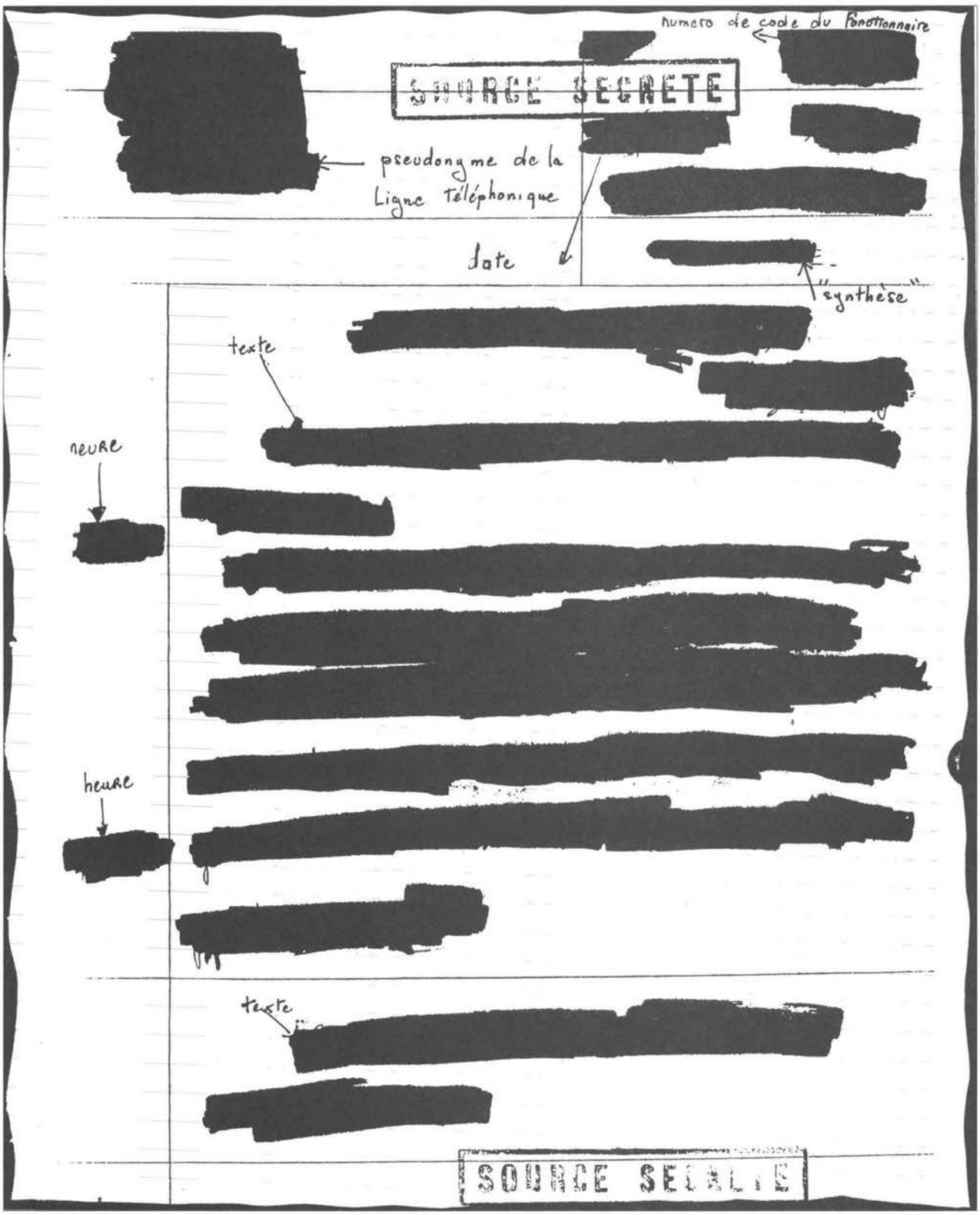

Ce document (certes un peu frustrant) permet de visualiser la présentation d'un compte rendu d'écoute du GIC. Chaque fonctionnaire de ce service rend compte de cette manière de ce qu'il a entendu lors du décryptage des bandes magnétiques. En haut, à droite, figure le numéro de code qui lui est attribué (les noms des fonctionnaires n'apparaissent jamais). En haut à gauche, le pseudonyme de la personne mise sur écoute. Dans la plupart des cas, un nom commençant par les trois premières lettres du patronyme. Exemple : Véronique pour Vergès (le célèbre avocat est un abonné permanent du GIC). Figurent ensuite l'heure de la conversation, à gauche, et le texte (résumé) de celle-ci. Pour le ministère de l'Intérieur, les comptes rendus sont dactylographiés. Pour la préfecture de Police de Paris, ils sont manuscrits. Ainsi, le lecteur perspicace devinera sans peine l'origine de celle que nous produisons. Pour des raisons évidentes, nous avons donc été contraints de rayer toutes les indications y figurant, sous peine d'exposer un aimable fonctionnaire aux pires châtiments (cf article). Du reste, le jeu n'en valait pas la chandelle...

ERREUR SUR TOUTE LA LIGNE

La police a beau penser à tout, nul n'est à l'abri d'une petite erreur... de branchement.

Ainsi, cette anecdote, rapportée par Georges Moréas (1), d'un important service de police judiciaire, qui a mis un certain temps à comprendre que les commandes de jean's que « leur client » prenait à longueur de journée ne correspondaient nullement à des livraisons de faux billets de 500 francs, mais tout simplement à une erreur de l'agent des Télécom qui s'était branché sur un honorable commerçant !

(1) *Ecoutes et espionnage*. Edition n° 1

Mais c'est un châtiment ô combien plus sévère qui attend le fonctionnaire du GIC qui, par malheur, viendrait à révéler que l'Etat ne se borne pas à écouter les conversations des terroristes ou des agents d'une puissance étrangère. Les fonctionnaires du GIC sont en effet soumis au « secret Défense ». Si l'un d'eux vient à révéler que les conversations de tel avocat ou de tel journaliste passionnent le ministre de l'Intérieur, il risque alors de voir s'abattre sur lui les foudres de l'article 75 du Code pénal qui promet :

I - ***« Une peine de 10 à 20 ans de détention criminelle à tout dépositaire par fonction ou par qualité d'un renseignement, objet, document ou procédé qui doit être tenu secret, ceci même sans intention de trahison ou d'espionnage, et qui aura détruit, soustrait, laissé détruire ou soustraire, reproduit ou laissé reproduire. »***

II - ***« Porté ou laissé porter à la connaissance d'une personne non qualifiée ou du public. »***

Inutile pour le fonctionnaire du GIC d'invoquer le droit à l'erreur ou à la négligence. L'article 75 précise encore que la peine sera de 5 à 10 ans quand bien même le dépositaire aurait agi ***« par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements »***.

Voilà de quoi modérer les ardeurs du plus chaud des partisans de la « glasnost »...

18% DE TVA !

Rassurons toutefois le lecteur : la fiche d'écoutes du GIC que nous publions ci-contre ne doit rien à l'inattention ou à la négligence...

C'est d'ailleurs une extrémité prévue par le législateur qui punit également de 5 à 10 ans de prison tout citoyen (et donc les journalistes !) qui s'aventurerait à cet exercice. Article 76 dont nous faisons grâce au lecteur en espérant que le très honorable **Henri Nallet**, ministre de la Justice, fera de même pour nous.

Selon **Georges Moréas**, auteur du livre le plus complet sur les écoutes (1), le GIC est à même, théoriquement, de placer sur écoute entre 30 et 40 000 personnes chaque année. Selon un rapport du Sénat (il faut donc être très circonspect), en 1984, les seuls RG de la préfecture de Police disposaient d'un contingent de 80 écoutes journalières. Multipliées par 365, on obtient déjà un chiffre appréciable, d'autant que ces prestations ne sont pas gratuites. Elles sont dûment facturées... au contribuable. Une écoute judiciaire était, il y a peu, facturée 2 771 francs et 74 centimes le premier mois par les PTT. Grands seigneurs, les PTT font une « remise » le deuxième mois, car cette administration soustrait les 674 francs d'installation et la TVA à 18,6 % ! La facture est envoyée au ministère de la Justice !

Selon l'enquête du Sénat, le budget du GIC, qui emploie

A PROPOS DES MICROS DU CANARD

Il fut une époque où le *Canard enchaîné* n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, à savoir un appendice de la section « Presse » des RG, dont la mission essentielle consiste à allumer systématiquement des contre-feux ou à étouffer les affaires.

Même si c'est fâcheux pour l'image d'indépendance dont aime à se parer le volatile, l'acharnement avec lequel l'hebdomadaire soutient les faux facturiers, la police politique du régime et fait le procès des magistrats ou des flics suspectés de ne pas appartenir au PS méritait d'être salué.

Ce n'était pas le cas, en 1973. Les fuites répétées d'informations vraiment gênantes pour le gouvernement exaspèrent au plus haut point ce dernier. Le 4 décembre 1973, une équipe de plombiers affairés à sonoriser les locaux du *Canard*, est surprise en plein travail par un collaborateur du journal qui passe opportunément par là. Le scandale est énorme, et l'affaire des micros du *Canard* tient en haleine le pays de longues semaines.

Elle reste aujourd'hui un cas d'école des pratiques de la « police politique ». On oublie bien souvent qu'elle n'a jamais été élucidée. Rapidement, l'enquête (journalistique) s'oriente vers la DST. Des noms sont cités. Il est communément admis aujourd'hui que c'est une équipe de la Surveillance du territoire qui a fait le coup. Une vérité officielle que rien ne vient établir mais qui a au moins un mérite : celui d'épargner les Renseignements généraux qui, pour une fois, semblent être hors de ce « mauvais coup ».

Dans ses *Mémoires* (1), l'ancien patron des RG **Emile Vié** tient tout de même à rappeler que, sous sa direction, les RG ont longuement écouté (des années) les conversations téléphoniques du *Canard*. ***« S'il ne s'est pas fait prendre***, explique-t-il, ***« c'est en raison des bonnes relations que j'entretenais avec la préfecture de Police, ce qui n'était pas toujours le cas de la DST »***, et de préciser : ***« Les dirigeants du Canard enchaîné n'ont pu découvrir seuls l'opé-***

environ 800 personnes, est, lui, évalué à 600 millions de francs. Il doit beaucoup aux fonds secrets...

Le contribuable aurait toutefois tort de trop se plaindre. S'il peut trouver choquant d'avoir à débourser pour que l'Etat viole le secret des télécommunications, le citoyen peut encore espérer que ces écoutes, bien qu'illégales, s'exercent sous le contrôle du gouvernement, cela dans un cadre relativement strict.

Ça n'est pas le cas de celles, totalement sauvages, pratiquées par la myriade de sociétés de « sécurité » ou d'agences de détectives privés qui, sur simple demande de votre patron, de votre femme ou de votre mari, de vos concurrents, s'empresseront de fixer une bretelle sur votre téléphone, votre fax, ou même de sonoriser votre appartement.

L'affaire des gendarmes citée plus haut répondait à ce cas de figure. L'Elysée n'avait pas confiance dans le GIC, car c'était **Chirac** qui était Premier ministre. C'est donc à une officine privée proche du pouvoir socialiste employant de jeunes, très jeunes « retraités » de la gendarmerie (38 ans !) que les conseillers « spéciaux » du président de la République ont choisi de s'adresser.

Est-ce plus rassurant ?

(1) **Georges Moréas** *Ecoutes et espionnage* - 1990. Editions n° 1

ration dont ils étaient l'objet. »

En clair, l'ancien directeur central des Renseignements généraux accuse les RG de la préfecture d'avoir «balancé» leurs collègues de la DST.

C'est une hypothèse.

Si l'on se réfère aux *Mémoires* d'**Harstrich** (2), célèbre patron des RG et homme de confiance de Marcellin, on entend un autre son de cloche : ***« Voilà une grosse casserole que beaucoup me soupçonnent encore d'avoir traînée, alors que je n'y étais pour rien »***. Et d'ajouter aussitôt : ***« Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. »***

Harstrich a tout de même sa petite idée. Pour lui, ce serait le SDCE qui aurait fait le coup. Lorsque le *Canard* révèle que les plombiers sont des agents de la DST, pince sans rire, le commissaire des RG est, cette fois, catégorique : ***« J'en suis le premier étonné. »*** Il se souvient même d'avoir jugé que cette hypothèse lui ***« paraissait impossible »***.

Au travers de ses confidences, on découvre que cet as des « coups tordus » sait aussi faire preuve d'un sens du sacrifice étonnant puisqu'il va jusqu'à proposer à un Marcellin embarrassé de jouer le ***« bouc comissaire »*** (*sic*) pour un « crime » qu'il n'aurait donc pas commis. Bravo !

La piste DST, on peut le constater, présente alors bien des avantages. A la Surveillance du Territoire, on sait se taire, et éventuellement manger son chapeau. De plus, en cas de pépin, si tant est qu'il se trouve un juge un peu trop curieux, il aura bien du mal à progresser dans ses investigations. Il faut plus d'un petit juge pour perquisitionner ou entendre des agents de cette institution protégés par le «secret Défense» ! En pleine guerre froide, rappelons-le...

Alors, la DST responsable mais pas coupable ?

Une chose est sûre, il est des ex-subordonnés d'Harstrich pour l'assurer.

(1) *Mémoires d'un directeur des RG Albin -Michel*

(2) *RG : 20 ans de police politique.* Calman-Lévy

Par note [redacted]
sont [illegible] des renseignements sur les informateurs [illegible] "Canard Enchaîné" figurant sur une liste établie d'après la comptabilité du journal.

L'enquête diligentée a permis l'identification de [illegible] dont les notices biographiques sont groupées en annexe.

Il s'agit de MM. :

[illegible] Robert, ANGELI Claude, [illegible] Marcel, [illegible] Edouard, FOULAT Robert, COLOMBANI Roger, [illegible] Gilbert, [illegible] Bernard, DONSIMONI François, DUPONT Jean-Jacques (décédé le 26 août 1970), ESTIER Claude (pseudo de EZRATTY Claude), GAILLARD Pierre, HINKER Raymond, KRAMER Françoise (et non KARAMER), JANNES Henri, LAMBERT Guy, LAPEYRE Roger, LAVERRIERE Jean-Pierre, LE MEE Jean-Pierre, LEVY Gilbert (pseudo. de Marc GILBERT), MOUSSET Fernand, NORBERT Jean Paul (pseudo de PETIT Norbert), MONTALDO Jean, PETITPRE Bernard, PILLERAULT Jacques, SAINDERICHIN Pierre, SZIGETI Maurice, VALLON Louis, VAN MINDEN Pierre, WAUTHIER Claude.

Les recherches sont demeurées vaines pour MM. :

[redacted] Roland domicilié à [redacted] (Côte d'Ivoire)

[redacted] Sadeh résidant à Eilat (Israël)

DUNKA (sans autre précision)

[redacted] journaliste à "Nord Matin" de Lille.

Enfin, cinq cas ont été disjoints pour lesquels il y a lieu d'apporter les précisions suivantes :

Tandis que Claude Angéli, le rédacteur en chef du *Canard Enchaîné* parade devant les photographes et pose devant le trou laissé par une équipe de plombiers , la police, poursuit ses investigations ! C'est ainsi que les RG sont parvenus à identifier les principaux informateurs de l'hebdomadaire en épluchant la comptabilité du journal. Parmi ces informateurs, on relève entre autres, le nom de Claude Estier, membre importantdu parti socialiste. Un seul regret, cette note précise que cette mission de haute police a été effectuée en service commandé. Hélas, le nom de ce commanditaire a été rayé.

QUESTIONS / RÉPONSES SUR LES ÉCOUTES

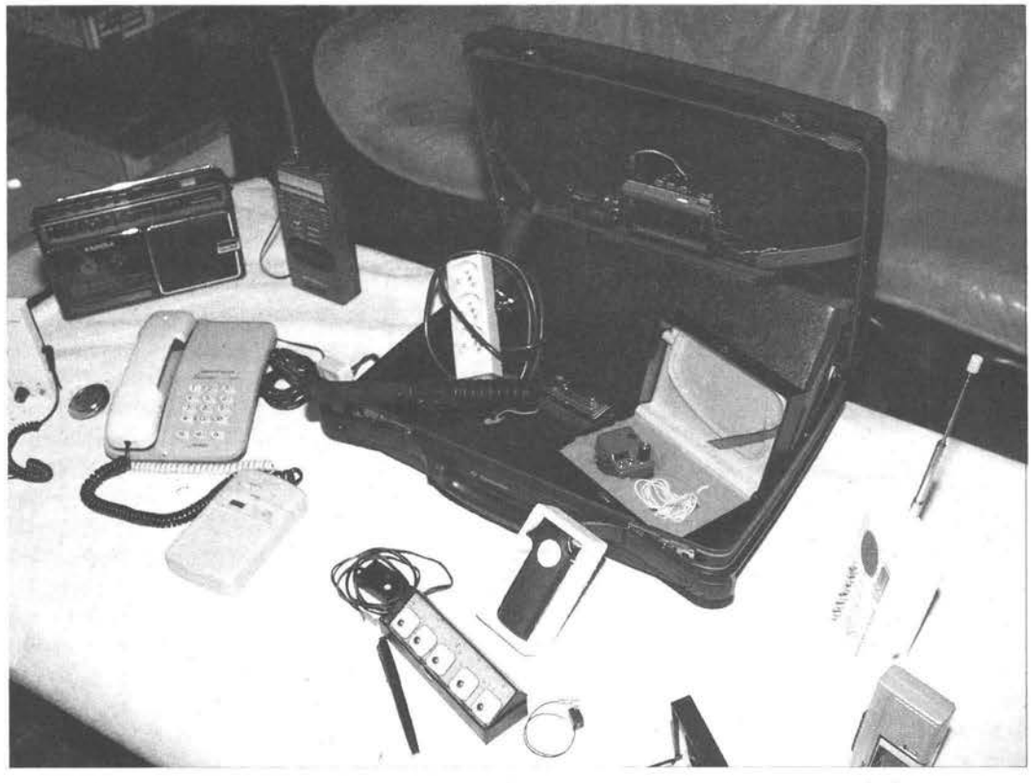

Ecouter son prochain n'est pas une prérogative des Renseignements généraux. Le service public est soumis à une rude concurrence, celle des officines privées.

Quels sont les différents types d'écoutes téléphoniques ?

Il existe trois types d'écoutes téléphoniques :

• L'écoute **judiciaire** : ce type d'écoute est ordonné par un juge d'instruction, par le biais d'une commission rogatoire. La direction chargée de l'exécution est soit la Direction de la Police judiciaire, pour les affaires délictuelles et criminelles de droit commun, soit la Direction de la Surveillance du territoire, pour les affaires qui intéressent la sécurité du territoire. Ce type d'écoute est légal. Les enregistrements sont obligatoirement transcrits intégralement sur procès-verbal. Ces pièces peuvent être produites devant la Justice. Il est à noter que les bandes magnétiques sont conservées jusqu'à ce qu'une décision de justice définitive mette fin à l'affaire concernée par ce type d'écoute.

• L'écoute **administrative** : parfaitement illégales, les écoutes administratives sont utilisées par la Direction générale de la Sécurité extérieure, la Direction de la Surveillance du territoire, la Direction centrale des Renseignements généraux, la Direction centrale de la Police judiciaire, et tous les services rattachés à ces directions (extérieurs, régionaux et départementaux). L'autorisation de mise sur ce type d'écoute est délivrée obligatoirement par le chef de cabinet du Premier ministre, après avis du ministre de tutelle du service demandeur (Défense ou Intérieur) et du ministre des PTT. Les bandes magnétiques sont partiellement transcrites sur un document classé « Secret Défense » (uniquement les propos les plus « importants »). Ces bandes sont effacées et réutilisées tous les trois jours.

• L'écoute **privée** dite « sauvage » : ce type d'écoute est effectué soit par des personnes privées (sociétés de protection et de gardiennage, détectives privés etc.), soit par les services de renseignement : DST, DGSE, et DCRG.

Ce type d'écoute est parfaitement illégal bien sûr.

Comment peut-on savoir si l'on se trouve sur écoute ?

Sur un plan technique, les écoutes judiciaires et administratives sont indétectables. Le branchement est effectué à partir du central téléphonique correspondant à la ligne. La baisse d'intensité électrique est alors compensée par l'usage d'un condensateur. En revanche, dans le cas d'écoutes privées, on

peut facilement le savoir. Il suffit d'aller inspecter le boîtier téléphonique de l'habitation (immeuble ou maison individuelle) et de constater si aucune dérivation n'a été effectuée. Le plus simple consiste cependant à passer vos communications importantes à partir de cabines publiques.

Il est à noter que votre fax n'est pas plus sûr que votre téléphone.

Pour les écoutes administratives et judiciaires, il faut savoir que chaque direction possède un répertoire de ses « écoutes » en cours. Si vous connaissez un policier proche d'un directeur, c'est le moment d'utiliser vos relations !

Que faire lorsqu'on se sait écouté ?

Etre sur écoute n'est pas dramatique, loin de là. Il faut savoir que nombreux sont les personnages appartenant au monde politique où à la société dite civile qui seraient déçus d'apprendre qu'ils ne sont pas « espionnés » ainsi.

Dans le cas d'une écoute « sauvage » ou « privée », dites-vous bien que celui qui a commandité l'opération désire, par ce moyen, être informé de vos faits et gestes et surtout de vos intentions. Il suffit donc, lorsque vous téléphonez, de donner de fausses indications ou des indications alarmistes. Un journaliste, par exemple, pourra dire qu'il est sur un coup énorme qui va mouiller beaucoup de monde. L'affolement conduira peut-être vos « écouteurs » à relever les bandes d'enregistrements d'une manière plus fréquente. Vous aurez alors d'autant plus de chance de piéger les piégeurs.

La conduite à tenir sera la même dans le cas d'une écoute administrative. Le but étant « d'intoxiquer l'adversaire ».

Là où ça devient particulièrement intéressant, c'est dans le cadre d'une écoute judiciaire. Comme nous l'avons déjà dit, **la loi fait obligation, dans ce cas, de transcrire intégralement les conversations**. Il vous faudra donc utiliser cet avantage en n'hésitant pas à faire « passer les messages », faux, bien sûr. Les policiers seront vite lassés de vérifier des fausses pistes et auront tôt fait de comprendre que vous vous savez écoutés. Ils n'en « débrancheront » votre ligne téléphonique que plus rapidement !

Citer nommément ou mettre en cause des personnages en vue, donc influents (politiques ou autres), n'est pas interdit.

En conclusion, il faut savoir que l'on peut très bien vivre en étant écouté. Cela astreint simplement à quelques précautions. La durée d'une écoute est très variable, mais certains personnages sont écoutés en permanence depuis fort longtemps. Ainsi, le grand avocat **Jacques Vergès** est sur écoute des Renseignements généraux depuis plus de dix ans (rassurez-vous, il en est informé depuis le départ !). A ce que l'on sache, cela ne nuit pas à la bonne marche de ses affaires ! Ça se saurait !

UNE PETITE FUTÉE...

La désinformation n'est pas le seul moyen de se prémunir des écoutes indiscrètes pratiquées par les services de police. En témoigne le stratagème mis en place par une ingénieuse jeune femme, Martine Maury, interprète d'arabe auprès des tribunaux de la région de Marseille, et aujourd'hui en prison...

Partant du principe tout à fait exact que la police et les magistrats y regardent à deux fois avant de placer sur écoute la ligne d'un parlementaire, Mme Maury, qui, à côté de ses fonctions officielles, participe à un vaste trafic d'immigration clandestine, parvient à se faire attribuer une ligne téléphonique au nom de Bernard Tapie à Marseille.

Pour ce faire, Mme Maury a nécessairement bénéficié d'une complicité au sein des PTT.

Le calcul de Mme Maury est à la fois simple et presque juste. Tapie, bombardé candidat de la majorité présidentielle dans la région PACA (nous sommes en 1990), est intouchable. Il a le soutien de l'Elysée, et personne ne se risquera à brancher sa ligne.

En juin 90, toutefois, la police judiciaire, qui enquête dans le cadre d'une affaire criminelle, remonte jusqu'au domicile de Mme Maury, 8 rue des Euthymènes à Marseille, et constate avec stupeur que la ligne téléphonique de ce domicile est attribuée à celui qui, à l'époque, s'est engagé à réduire le Front National à la portion congrue.

Le pronostic de Martine Maury se vérifie et, aussitôt, l'enquête judiciaire est interrompue, tant l'affaire s'avère délicate et sur le plan politique, et d'un point de vue légal, un député étant couvert par l'immunité parlementaire.

Si les RG n'existaient pas, il faudrait les inventer ! C'est évidemment aux Renseignements généraux qu'est confiée désormais cette enquête, à charge pour eux de découvrir discrètement de quoi il retourne, et d'éclairer le pouvoir politique sur une affaire qui pourrait s'avérer extrêmement embarrassante.

Une mission consciencieusement remplie par les RG qui, après de longues et minutieuses recherches, rendent leur verdict : *« Tapie n'y est pour rien, il n'a rien à voir dans cette affaire. »*

Soulagée, la chancellerie autorise alors le magistrat à poursuivre ses investigations et, en novembre 1991, Mme Maury est inculpée et incarcérée.

Moralité : cette astuce ne l'a pas sauvée, mais lui a fait gagner tout de même six mois...

QUAND LA FICHE D'ÉCOUTES PEUT ETRE UNE CARTE DE VISITE...

En 1973, dans le numéro 584 de *Minute* (20 juin), j'ai publié la première fiche d'écoutes enregistrant les propos tenus par **Maurice Clavel** (aujourd'hui décédé), collaborateur du *Nouvel Observateur*.

Quelques jours plus tôt la fiche m'a été communiquée par un informateur. Le secret professionnel (non reconnu par la loi pour les journalistes, mais qui est une règle absolue pour tout professionnel digne de ce nom) m'interdit de le nommer.

Appelons-le **Toupinet**.

J'ai fait la connaissance de Toupinet, garçon vif, intelligent, cultivé, amusant, impertinent, lors des nuits tumultueuses de Mai-68.

Par la suite, il est revenu me voir à *Minute* et il m'a procuré diverses informations. Intéressantes, mais rien de très « choc ».

La fiche d'écoutes, c'est différent. De qui Toupinet la tient-il ?

— D'un ancien condisciple qui, lui, est entré dans la police.

J'hésite. Mais le dialogue enregistré sonne vrai. Maurice Clavel y traite le gaulliste de gauche **Gilbert Granval** de « carpette ». Motif : il s'est dégonflé pour participer à une manif. L'interlocuteur de Clavel, organisateur de cette « manif », est un compagnon de route du PCF que je connais bien, **Debu-Bridel**, mais que le grand public ignore.

Les « faux » ont, en général, un côté plus fracassant, cf. le pseudo-journal d'**Hitler**.

Je publie le papier, et, dès la semaine suivante, Clavel, dans le *Nouvel Obs*, confirme. Oui, ce n'est pas parce que l'information est parue dans « un sale journal fasciste » qu'il va nier avoir tenu ces propos. Il est un peu gêné à l'égard de Granval, qu'il a insulté : « Vous savez ce que c'est, au téléphone, on se laisse aller à des propos qui... que...» Mais, en tout cas, lui, Clavel, l'atteste : les écoutes existent bien.

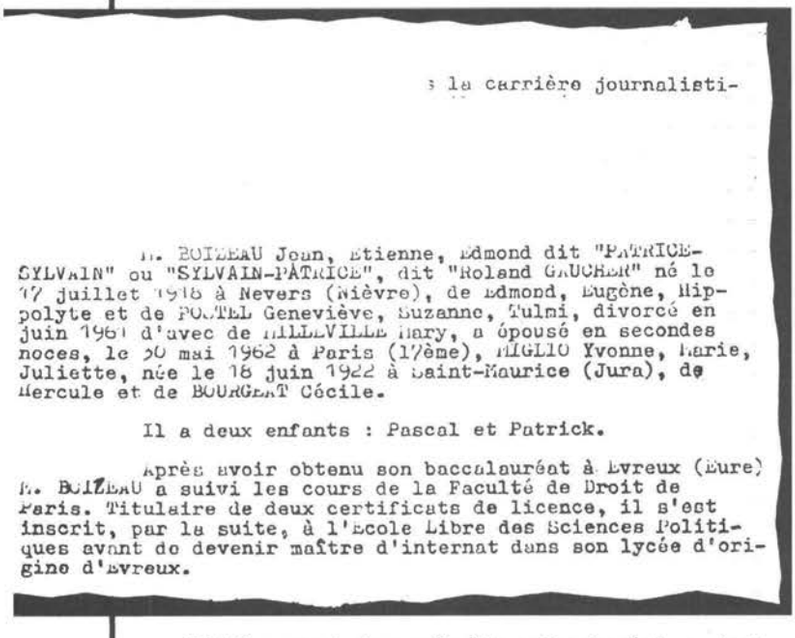

: la carrière journalisti-

M. BOIZEAU Jean, Etienne, Edmond dit "PATRICE-SYLVAIN" ou "SYLVAIN-PATRICE", dit "Roland GAUCHER" né le 17 juillet 1918 à Nevers (Nièvre), de Edmond, Eugène, Hippolyte et de POUTEL Geneviève, Suzanne, Tulmi, divorcé en juin 1961 d'avec de MILLEVILLE Mary, a épousé en secondes noces, le 30 mai 1962 à Paris (17ème), MIGLIO Yvonne, Marie, Juliette, née le 18 juin 1922 à Saint-Maurice (Jura), de Hercule et de BOURGEAT Cécile.

Il a deux enfants : Pascal et Patrick.

Après avoir obtenu son baccalauréat à Evreux (Eure) M. BOIZEAU a suivi les cours de la Faculté de Droit de Paris. Titulaire de deux certificats de licence, il s'est inscrit, par la suite, à l'Ecole Libre des Sciences Politiques avant de devenir maître d'internat dans son lycée d'origine d'Evreux.

S'intéresser de trop près à la police du régime, c'est s'exposer à la réciproque. Jean Boizeau, directeur de *Minute* et du *Crapouillot* aura donc droit à sa petite « enquête » (notre document). Un peu hâtive toutefois. Ainsi le fonctionnaire des RG lui attribue un pseudonyme, Roland Gaucher, ce qui n'est évidemment pas le cas. Un peu prémonitoire tout de même puisque des années plus tard, Roland Gaucher succèdera à feu Jean Boizeau à la tête du *Crapouillot*. Moralité, il faut se garder de prendre pour argent comptant les « bios » des RG. Pensez à celle de Marchais !

Enquête pour rien

Quelques mois s'écoulent. Et puis, un jour, **Jean Boizeau**, directeur de *Minute*, me convoque dans son bureau. Il a été entendu par un commissaire de police qui enquête, d'ordre supérieur, sur cette affaire (écouter un homme de gauche comme Clavel, c'est évidemment ennuyeux pour le pouvoir).

— Vous allez être questionné — me dit Boizeau — par ce commissaire. J'ai dit que vous aviez reçu ce document par la poste.

Evidemment, il a déclaré cela pour me « couvrir ». Mais, et je le lui dis, cela ne me convient pas du tout. Aux questions du policier sur l'origine du document, j'aurais opposé le secret professionnel.

Il m'est toutefois difficile d'aller déclarer à ce commissaire que mon directeur, croyant m'être utile, a menti. Quand ledit fonctionnaire, dont j'ai complètement oublié le nom, m'entend, je fais une fausse déposition, et confirme donc la version Boizeau.

Et puis...

Et puis, on n'entendra plus parler de rien. L'affaire des écoutes de Clavel est enterrée.

Quant aux autres écoutes, elles ne se seront pas arrêtées pour autant.

Les années passent. Entre temps, j'ai chaleureusement recommandé Toupinet au directeur d'un hebdomadaire populaire. Il y entre. Il y fait une percée rapide. Puis, il passe à un quotidien, puis à un autre, qui n'est pas parmi les plus petits.

Peu de temps après, il me reçoit dans son bureau. Il rayonne :

— Tu vois, Roland, me dit-il, dans dix ans, je serai le directeur.

« Manip » des RG ?

A son regard et au son de sa voix, je sais qu'il pense :

— Ça n'est pas à toi que ça pourrait arriver !

Dix ans ont passé. Toupinet n'est pas devenu directeur du quotidien. Il a été mis « au placard ». Il n'en vit pas moins très confortablement.

Il y a quelques années, des rumeurs me sont parvenues : Toupinet aurait appartenu aux RG. Il aurait fait partie d'un certain nombre de jeunes étudiants recrutés dans la période de 68 par le ministre de l'Intérieur **Marcellin**. Par la suite, il aurait pris goût au métier de journaliste et aurait donné sa démission de la police.

Si la rumeur dit vrai, le document qu'il m'a communiqué n'aurait donc servi qu'à faciliter son entrée dans la presse.

Je n'ai pas revu Toupinet depuis longtemps. Si je le revoyais, il y a de fortes chances qu'il nierait.

Je connais un peu Marcellin, que j'ai rencontré deux ou trois fois à des déjeuners du Syndicat de la presse privée. Il me dirait :

— Je n'ai jamais connu cet homme.

Même si c'était faux, je ne saurais lui en vouloir. Il est tenu par le secret professionnel comme nous.

Et pour cette raison, même si j'avais la preuve, ou à tout le moins la conviction que Toupinet était un flic, je n'irais pas pour autant crier sa véritable identité sur les toits.

De cette histoire, je tire seulement la réflexion suivante :

— Tu as certainement publié dans la presse la première fiche d'écoutes, mais, dans cette histoire, tu as peut-être tout bonnement été manipulé par les RG.

Roland GAUCHER

RG contre terroristes

ACTION DIRECTE : LA LONGUE TRAQUE

Première arrestation de Nathalie Ménigon, en septembre 1980, par la section «Recherches» des RG.

Si les Renseignements généraux n'ont pas toujours « bonne presse », si les médias, l'opinion publique, s'alarment des fichiers trop consistants des écoutes illégales, de ces indics « peu ragoûtants » et, d'une manière générale, des atteintes aux sacro-saintes « libertés individuelles », par l'emploi de procédés parfois discutables par cette « police politique », il convient de remarquer que c'est avec la même fureur qu'est fustigée l'incompétence ou la passivité des services de polices lorsqu'éclatent des bombes en plein Paris, dans des grands magasins bondés, comme ce fut le cas en décembre 1985, à la veille des fêtes de Noël.

Une série d'attentats qui ne fut qu'un hors-d'œuvre ; l'année 1986 sera l'année noire en matière de terrorisme et, ceci, en dépit des assurances de **Charles Pasqua**, nouveau ministre de l'Intérieur qui s'était pourtant engagé à ***« terroriser les terroristes »***.

De décembre 85 à septembre 86, la France ne connaît pas moins de quatorze attentats majeurs, une offensive du terrorisme proche-oriental conjuguée à celle d'Action Directe (assassinat et de **Georges Besse**), qui atteint son point culminant en septembre 1986 avec onze morts et cent soixante-trois blessés en dix jours ! Des attentats-carnages que chacun garde en

mémoire. Ce sont les bombes déposées à la cafétéria de La Défense, à la préfecture de police (1), à l'Hôtel de Ville, devant le magasin Tati, rue de Rennes : à chaque fois, les mêmes images d'horreur de membres arrachés, de vies à jamais brisées. Paris est désert et ses habitants fuient comme la peste les lieux publics, pourtant placés sous la haute protection de M. Pasqua. En de telles circonstances, ceux qui, la veille, dénonçaient les fichiers façon « Big Brother », les contrôles tatillons aux frontières, les atteintes aux Droits de l'Homme de la police politique du régime, s'insurgent aujourd'hui contre les auteurs de ces attentats, s'indignant qu'ils ne soient pas mis hors d'état de nuire dans les 48 heures. Il n'a plus guère été question, dès lors, de déontologie policière et les beaux esprits se font rares pour se soucier des méthodes qui peuvent parfois être utilisées pour remonter jusqu'au responsable du groupe terroriste, en l'occurrence, **Fouad Ali Saleh**, aujourd'hui derrière les barreaux.

Si, en période de crise, d'attentats, un vaste consensus profite aux services de police chargés de traquer les terroristes, il est bien entendu illusoire qu'une enquête réussie découle de ces subites bonnes dispositions de l'opinion publique... Bien au contraire, il aura fallu des années de travail, de surveillance, de mise en fiches fastidieuses, d'infiltration de groupes ou de surveillance d'individus menaçant la sécurité de l'Etat, ou apportant un soutien à des menées terroristes, pour que le vaste effort finisse par aboutir.

Que ce travail dans l'ombre s'interrompe, et il faudra des mois, parfois des années avant que la police parvienne à reconstituer un « environnement ».

Action Directe : une longévité exceptionnelle

Vitrine des RG, la section « **Recherches** » de la DCRG a ainsi mis seulement quelques mois à décapiter Action Directe, lorsque **Rouillan** et **Ménigon** ont « basculé » dans les actions terroristes en 1979. Libérés par **François Mitterrand** en 1981,

Septembre 86. Terreur sur la ville : les attentats terroristes se multiplient dans la capitale. Ci-dessus, l'attentat commis rue de Rennes, devant le magasin Tati.

Les missions particulières des Renseignements généraux concernent la lutte contre la violence politique (lutte anti-terroriste). Pour cette forme de travail, il existe trois sources de renseignement : la source opérationnelle (les surveillances statiques et mobiles), la source technique (les écoutes téléphoniques) et la source humaine (les informateurs).

Au sein de la Direction centrale des Renseignements généraux, la Division Enquêtes et Recherches regroupe les sections chargées de ce travail particulier :

— la section centrale de Recherches et Moyens techniques,

— la section Traitement du Renseignement, ex-section Manipulation,

— la section Enquêtes.

La section centrale de Recherches

Héritière de la Brigade opérationnelle centrale (BOC), la section centrale de Recherches s'est illustrée ces dernières années dans la lutte contre Action Directe (arrestation de Rouillan et Ménigon, rue Pergolèse en 1980 et à Vitry-aux-Loges en 1987).

Cette section est exclusivement axée sur la lutte anti-terroriste. Elle compte actuellement une quarantaine de fonctionnaires qui ont une compétence nationale (France métropolitaine et Territoires et Départements d'outre-mer).

Les policiers de cette section sont répartis en quatre groupes : Basque (lutte contre IPARRETARRAK et contre les militants d'ETA-Militaire se trouvant sur le sol français), Corse (lutte contre le FLNC), Moyen-Orient (lutte contre le terrorisme d'origine moyen-orientale) et extrême gauche.

Cette section est dotée de moyens radios et vidéos importants (talkies-walkies, malettes comportant une caméra vidéo pour les surveillances mobiles, appareils photos perfectionnés, appareils photos miniatures), d'une vingtaine de véhicules, de trois motocyclettes de grosses cylindrées, d'armes collectives (pistolets mitrailleurs UZI et gilets pare-balles).

Au sein de chaque direction régionale, existe une section recherche calquée sur le même modèle (ce sont des sections recherches régionales). Sections recherches centrales et régionales travaillent fréquemment ensemble, surtout en Corse et au Pays Basque.

Organisation et techniques de travail

Chaque groupe de travail procède de la même manière. Il dispose d'un contingent de plusieurs écoutes téléphoniques sur un groupe déterminé, Action Directe, par exemple. Lors de chaque compte-rendu d'écoute (appelée « technique » ou « 46 » dans le jargon RG), plusieurs rendez-vous apparaissent (untel donne rendez-vous à untel à un endroit qui sera précisé dans le meilleur des cas). Les fonctionnaires vont donc « **assurer** » ce rendez-vous. Il s'agit de surveiller la personne qui a donné le rendez-vous,

SECTION ANTI-TERRORISTES

Le Renseignement en milieu fermé

Trois policiers du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion), l'unité d'élite de la police nationale chargée d'appuyer la section « Recherches » lors des opérations antiterroristes.

au départ de son domicile. Une fourgonnette banalisée est placée aux abords immédiats plusieurs heures avant le départ supposé. A quelques rues, deux ou plusieurs véhicules légers sont placés, avec toujours deux fonctionnaires à bord (si l'individu part à pied, prend le métro, etc. un fonctionnaire est immédiatement disponible).

La **surveillance statique** (« planque ») débute. Lorsque l'individu sort, il sera suivi. Ce sera alors la surveillance **mobile** (« filature »). A chaque rencontre de cet individu avec d'autres, des photos seront prises, des filatures exercées, des enquêtes d'identification effectuées. C'est ainsi que l'on établit un environnement. Au bout de six mois, on arrive ainsi à connaître la plupart des membres « importants » d'un groupe, mis à part bien sûr les « clandestins » de l'organisation terroriste (ceux qui sont recherchés).

Il ne reste plus alors qu'à effectuer des opérations techniques (pose de micros, etc) et à déterminer les individus qui pourront faire l'objet d'une « approche » (tentative de recrutement d'informateur).

Cette technique de travail est identique, quel que soit le groupe visé et, ainsi, après plusieurs mois et parfois plusieurs années, un groupe peut être démantelé.

il faudra de très longues années, parsemées d'attentats, les cadavres du général **Audran**, de Besse, le PDG de la régie Renault et de nombreux policiers, avant que les Renseignements généraux parviennent à mettre de nouveau la main sur les Bonnie and Clyde du terrorisme français.

Ces longues années passées dans la clandestinité, cette longévité du groupe terroriste, méritent d'être soulignées. Elles sont en effet exceptionnelles, au regard de l'assise extrêmement marginale dont pouvait bénéficier Action Directe dans la population française. A la différence des terroristes de la Fraction Armée Rouge (allemands) ou des Brigades rouges (italiens) qui ont su rallier à leur cause des centaines, voire des milliers de sympathisants, l'audience d'Action Directe est toujours restée extrêmement limitée. Si **Max Frérot**, alias Max-le-fou (2), a bien été arrêté, alors qu'il vivait terré comme un chien dans une cave de Lyon, Rouillan, Ménigon, **Aubron**, **Cipriani** et d'autres coulaient depuis des années des journées parfaitement paisibles dans un hameau du Loiret, dans la campagne orléanaise. C'est a priori le dernier endroit où trouver refuge, tant l'indifférence des habitants d'une tour de quinze étages est préférable à la curiosité des villageois d'un hameau qui ne pouvaient qu'être intrigués par ces oisifs qui, de surcroît, louaient cette ferme 4 000 francs par mois, un prix exorbitant pour la région.

Une liste de 348 victimes

Lorsque les hommes de la section « Recherches », assistés du RAID investissent les lieux, le 21 février 1987, le noyau dur d'AD est loin de vivre terré comme Max Frérot. Rouillan et ses sbires, entre deux opérations, continuaient de nourrir de nombreux projets qui ont rétrospectivement fait frémir les responsables du ministère de l'Intérieur.

C'est ainsi que, selon **Roland Jacquart** (3), l'un des meilleurs spécialistes d'AD et du terrorisme, les policiers ont, ce jour-là, interrompu les derniers travaux d'une *prison populaire* destinée à « héberger » une personnalité que le groupe projetait d'enlever. Dans la masse incroyable de documents saisis par les enquêteurs, ces derniers découvrirent plus de soixante cassettes vidéo renfermant autant de films sur la vie familiale ou professionnelle des futures personnes visées. ***« Le groupe de Jean-Marc Rouillan avait recours à une véritable cellule interne de renseignement opérationnel »***, utilisant une ***« méthode proche de celles employées par les services spéciaux »***, explique Roland Jacquart. Des renseignements accumulés, notamment sur le Premier ministre de l'époque, **Chirac**, comprenant les noms, adresses privées, photographies des dix collaborateurs, conseillers ou intimes de Chirac ; l'organigramme complet du cabinet de l'ex-ministre de la Défense, **Paul Quilès**, — avec, l'adresse personnelle, photos à l'appui, — et des chefs d'état-major des trois armes (Air, Terre, Mer).

Citons encore des dossiers, fiches de renseignements extrêmement pointus, sur les responsables du patronat français, PDG de la SNECMA, de l'Air Liquide, d'Ariane-Espace, du patron de la FATAC (Force aérienne tactique).

En projet : le rapt d'un candidat à l'élection présidentielle

L'une des victimes des terroristes d'Action Directe, qui a échappé *in extremis* à un enlèvement et à la mort, est un responsable du Commissariat à l'énergie atomique, dont l'emploi du temps avait été décortiqué dans les moindres détails.

Cet inventaire des objectifs potentiels d'Action Directe prendra plusieurs semaines aux enquêteurs de la Direction centrale des RG. Chaque jour, de nouvelles victimes sortent du chapeau : au total, 348 noms, et pas seulement des membres du lobby « militaro-industriel », pour utiliser le jargon de la Bande des Quatre. Parmi eux : des députés (**Philippe Séguin**), **François Périgot**, le patron du CNPF, **Robert Hersant**,

Le « Sam suffit » des terroristes à Vitry-aux-Loges : Pendant des années, les leaders d'Action Directe ont trouvé refuge dans cette fermette des environs d'Orléans.

Maurice Ulrich, directeur de cabinet de Chirac... Un gros dossier également sur **Jean-Marie Le Pen** et même sur le « Papé », le pauvre **Yves Montand**. Action Directe « planchait » encore sur un coup fabuleux : l'enlèvement d'un des candidats à l'élection pour la présidence de la République. Scénario qui fait encore blanchir les responsables de la lutte anti-terroriste.

Tueurs de flics

Cette masse de documents, découverte à Vitry-aux-Loges, l'« ambition » des projets du groupe terroriste établit clairement qu'en février 1987, Action Directe est loin d'être à bout de souffle et bénéficie encore de complicités, d'informateurs, de sources d'informations extrêmement performantes et bien placées. Un réseau qui lui a sans doute permis d'échapper à maintes reprises à la formidable traque lancée par les hommes de la Direction centrale des RG depuis 1982, date à laquelle la bande à Rouillan plonge dans la clandestinité, le gouvernement socialiste s'étant enfin décidé à dissoudre Action Directe (4). Au cours de cette longue traque, les hommes des Renseignements généraux pourront compter sur la mobilisation de tous leurs collègues de la Police nationale.

Le 31 mai 1983, en effet, les tueurs d'AD abattent de sang-froid deux policiers, le brigadier **Emile Landry** et le gardien de la paix **Caiola**, qui, fatale méprise, avaient voulu contrôler l'identité de ceux qu'ils prenaient pour de vulgaires combrioleurs.

En juillet 1986, c'est Max Frérot, de la « branche lyonnaise » d'Action Directe, qui parvient à s'infiltrer au cœur même de la Brigade de répression du banditisme et à y déposer une bombe. L'inspecteur divisionnaire **Marcel Basdevant** y laisse sa vie.

Dans la « Grande Maison », on ne plaisante pas avec les tueurs de flics. Mais les hommes des RG ont, de plus, des raisons toutes particulières de vouloir en découdre définitivement avec Action Directe. Ils n'ont jamais oublié qu'en septembre 1980, ils avaient décapité l'organisation par l'arrestation magistrale, quoique mouvementée, des chefs d'AD, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon. Une arrestation au cours de laquelle Ménigon vide deux chargeurs sur les inspecteurs de la section « Recherches ». Tentative de meurtre donc, sur un fonctionnaire de police. On n'est pas près, pense-t-on, de les revoir. Ce n'est pas l'avis du nouveau locataire de l'Elysée, François Mitterrand, élu en mai 1981, qui libère les deux terroristes, deux mois après son élection.

Terroriste sous haute protection...

L'après-10 mai 81 est une période noire pour les RG. Non seulement Action Directe leur filera à de nombreuses reprises entre les doigts, avec une « chance » insolente, mais les indicateurs qu'ils ont infiltrés auprès du groupe sont frappés de mort violente ou disparaissent mystérieusement. Une situation que Jean-Marc Rouillan ne manquera pas de rappeler aux enquêteurs lors de son arrestation à Vitry-aux-Loges : ***« Tôt ou tard, je saurai comment vous êtes arrivés ici. Un flic couche avec une avocate et on finit par savoir la vérité, à moins qu'un flic ne nous le dise lui-même...*** Et de préciser : ***« J'ai gardé de très bons contacts avec le chef de cabinet d'un de vos anciens ministres... »*** Forfanterie ? Rien n'est

Mai 1983. Après le meurtre, rue Trudaine, de deux de leurs collègues, les policiers descendent dans la rue. Un défilé qui se termine sous les fenêtres de Robert Badinter, le ministre de la Justice.

L'un des deux policiers abattus rue Trudaine par Action Directe. *« De la légitime défense »*, plaidera Jean-Marc Rouillan.

Max Frerot, alias *« Max-le-Fou »*, auteur de l'attentat à la préfecture de Police. Il avait également placé des explosifs à la tour Maine-Montparnasse.

Octobre 1982. Rouillan-Ménigon goûtent aux charmes de l'amnistie à la terrasse d'un café.

moins sûr...

Officiellement, Action Directe signe son acte de naissance le 1er mai 1979 par le mitraillage du siège du patronat français. Date et objectif bien symboliques. Un accouchement difficile toutefois : cette première opération, décidée seulement la veille dans l'appartement d'une militante maoïste, **Mireille M.**, tient plus du scénario d'un film des « Charlots » que du raid minutieusement préparé tel qu'on se l'imagine. On en a retrouvé le récit détaillé dans les carnets d'un des participants, **André Olivier**, aujourd'hui en prison. L'opération débute en effet par une altercation entre le commando terroriste et un automobiliste qui les accuse d'avoir cassé son feu arrière ! Ensuite, alors qu'ils ont déjà sorti leurs armes et qu'ils s'apprêtent à mitrailler la façade du CNPF, ils tombent sur le cortège du président de la République, **Giscard d'Estaing**, venu assister à une remise de décoration. En attendant, le groupe va patienter au cinéma, avant de remettre ça, deux heures plus tard. Enfin, le plus cocasse : la « camarade » chargée de diffuser la revendication... oublie de le faire ! Elle n'a pas écouté les informations et, en fait, n'y croyait pas vraiment, pensait que c'était un canular.

« Coca » un braqueur très coopératif

Un avis qui n'est pas partagé par l'inspecteur divisionnaire des RG, **Roger Duran**. Duran dirige alors la section « Recherches » de Toulouse. Il connaît déjà parfaitement le long passé de Jean-Marc Rouillan au sein des GARI (Groupe d'action révolutionnaire) dont l'objectif est de combattre la dictature franquiste par l'« Action Directe ».

Actifs de 1974 à 1976, les GARI alignent une série impressionnante de hold-up et d'attentats, dont une tentative de meurtre contre le consul général d'Espagne à Toulouse, le 22 février 1974. Trois mois plus tard, les GARI enlèvent à Paris le directeur de la Banque de Bilbao, et exigent avec succès une rançon contre la libération du banquier. Le 5 décembre 1974, Rouillan est arrêté, place du Colonel-Fabien, à bord d'une voiture volée dans laquelle on découvre des pains de dynamite et des armes de poing. Rouillan a alors 22 ans. Il est écroué. Il lui faudra patienter jusqu'en mai 1977 avant de repasser à l'action.

L'inspecteur Roger Duran sait donc parfaitement que Rouillan n'est pas un enfant de chœur. Il est du reste très bien informé sur l'activité de ce dernier, puisqu'il a réussi à infiltrer

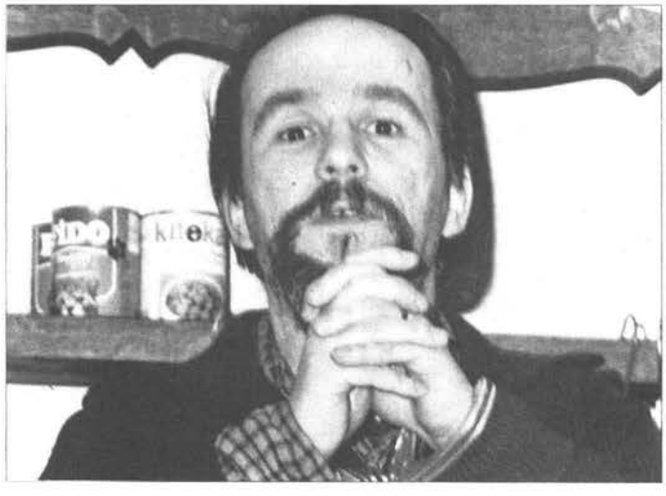

Jean-Marc Rouillan, menottes aux poignets, le soir de son arrestation à Vitry-aux-Loges.

deux « taupes » au sein de la mouvance d'Action Directe : le premier se nomme **Angel Marquès**, surnommé « Coca ». C'est un militant anti-franquiste qui a abattu un garde civil en Espagne, ce qui lui a valu plusieurs années d'enfermement à la prison de Carabandel. Coca est devenu le garde du corps de Jean-Marc Rouillan. Il assiste tout particulièrement ce dernier lors des opérations d'« auto-financement », c'est-à-dire les hold-up. Coca expédie systématiquement à Duran une carte postale de la ville où vient d'être commis un braquage. A défaut de permettre d'en arrêter les auteurs, cela confirme l'origine des braqueurs.

En 1979, Coca disparaît mystérieusement au cours d'un voyage en Italie et ne reparaîtra jamais...

Gabriel Chahine : une « taupe » professionnelle

Alors que les attentats d'Action Directe se multiplient, Duran, à cours « d'indics », sait que la DST dispose à Toulouse d'un informateur, **Gabriel Chahine**. Egyptien d'origine, naturalisé Libanais, Chahine est un petit homme bossu et boiteux qui déclare la profession d'« artiste peintre ».

Sa véritable profession est informateur. Il a d'abord travaillé pour les services secrets égyptiens, avant d'être retourné par la DST lors de sa venue en France. Mais Duran sait que Chahine fréquente également les milieux anarchistes et anti-franquistes, ce qui l'intéresse au plus haut point. Usant sans doute de procédés peu confraternels, mais dans la plus pure tradition de la guerre des polices, l'homme des Renseignements généraux soustrait Chahine à l'influence de la DST et le charge de travailler exclusivement sur Action Directe. Une mission dont l'artiste peintre s'acquitte parfaitement. En quelques mois, il gagne la confiance du cercle très fermé des proches d'un Jean-Marc Rouillan devenu extrêmement méfiant.

Rouillan et Action Directe sont devenus en effet un objectif prioritaire pour le gouvernement, très inquiet de la montée en puissance des actes terroristes en France, à l'image de ce qui s'est produit en Italie avec les Brigades Rouges, ou en RFA avec la Bande à **Baader**.

« Un coup fabuleux »

Duran, qui est devenu un spécialiste d'AD, est alors appelé à Paris par le patron de la section « Recherches » centrale, le commissaire **Pochon**. Les deux policiers des RG élaborent un incroyable scénario. Chahine qui a déjà beaucoup livré à ses employeurs (des noms, des « coups », des planques), est cette fois prié d'aller beaucoup plus loin : les RG veulent faire tomber Rouillan et Ménigon. Pour appâter le ménage terroriste, Chahine est chargé de leur transmettre que le célèbre **Carlos**, le terroriste le plus recherché de la planète, cherche à recruter ***« des gens sûrs pour un coup fabuleux en Egypte »***. Carlos, explique l'artiste peintre d'origine égyptienne, veut faire sauter le barrage d'Assouan. Enfin, dernier argument, Chahine laisse entendre qu'une très grosse somme d'argent est à la clé de cette opération : un million de dollars.

L'arrestation mouvementée de l'égérie d'Action Directe, en septembre 1980. A gauche, le commissaire Pochon, patron de la section « Recherches ».

Au centre, l'inspecteur X., sur qui Ménigon videra un chargeur sans autre succès que de lui trouer son pantalon.

Enfin maîtrisée, Ménigon est embarquée dans un vulgaire panier à salade. Derrière elle, avec des lunettes, le directeur central adjoint des RG, Pierre Bergeret.

Rapport de synthèse de la Direction centrale des RG, mentionnant sans le citer, le rôle de Chahine dans l'arrestation des deux leaders d'Action Directe : *« A la suite d'une information »*.

- 72 -

IV - Les interpellations du mois de septembre 1980

a) de ROUILLAN et MENIGON

Le 13 septembre 1980, à la suite d'une information, les fonctionnaires de la Direction Centrale des Renseignements Généraux ont interpellé :

- Jean-Marc ROUILLAN,

et - Nathalie MENIGON,

alors qu'ils arrivaient 62 rue Pergolèse à PARIS 16ème dans un véhicule 604 peugeot.

Au cours de la fusillade qui a opposé MENIGON aux policiers, deux commerçants parisiens qui circulaient dans une porsche ont été légèrement blessés.

Jean-Marc ROUILLAN a été trouvé porteur de :

- un pistolet automatique COLT 45, US ARMY, calibre 11.43 avec chargeur approvisionné,

- deux chargeurs de la même arme,

- deux faux passeports dont l'un provient du vol à main armée commis le 5 août 1980 à la mairie du 14ème arrondissement,

- une C.N.I. falsifiée,

- 19 000 F et 9 000 dollars US.

Fusillade rue Pergolèse

Rouillan n'est pas un enfant de chœur, il a quinze ans de clandestinité derrière lui, mais les échanges de services entre terroristes sont fréquents. L'internationale terroriste n'est pas seulement une figure de rhétorique. Il accepte le rendez-vous proposé avec Carlos. Celui-ci est fixé dans le 16e arrondissement de Paris, au 62 rue Pergolèse. Sitôt descendus de leur véhicule, Rouillan et Ménigon sont accueillis au bas de l'immeuble par des « diplomates étrangers » (en fait, des inspecteurs des RG), mais seul Rouillan accepte de monter au 4e étage où doit avoir lieu l'entretien. Méfiante, Nathalie Ménigon refuse de les suivre et préfère rester « en couverture » dans la rue. Si maîtriser Rouillan ne pose aucune difficulté aux inspecteurs des RG, il n'en ira pas de même pour l'égérie d'Action Directe. Peu rompus aux arrestations délicates, les RG ont préféré prendre le risque d'intervenir seuls plutôt que s'adjoindre l'expérience des hommes de la BRI, cela pour n'avoir rien à partager de leur gloire. Cette petite vanité manque de virer au drame. Ménigon sent le piège, et alors que les policiers s'apprêtent à s'emparer d'elle, dégaine et tire sur tout ce qui bouge. L'inspecteur **Lickel,** qui tente de la saisir par l'épaule, s'en tire avec un pantalon troué de balles. Une Porsche rouge qui déboule à pleine vitesse est prise dans l'affolement pour cible par les policiers. Bilan, deux blessés, des Français innocents, comme dirait **Raymond Barre**.

Cette fusillade fait toutefois l'affaire de deux paparazzis qui surveillaient les allées et venues de **Caroline de Monaco** dans une rue voisine. Accourus en hâte, ils immortalisent la scène d'une Ménigon enfin maîtrisée.

En dépit de ces ratés, c'est un bilan globalement très positif que cette journée du 13 septembre 1980 pour les hommes du commissaire Pochon. Non seulement les leaders d'Action Directe sont (pense-t-on) sous les verrous pour de longues années, mais, très important, ce n'est pas vers Chahine, l'informateur des RG, que les terroristes portent leurs soupçons. Sitôt libérés de prison par François Mitterrand, Rouillan et Ménigon reprennent contact avec lui.

1981 : la vengeance d'Action Directe

L'arrivée de la gauche au pouvoir bouleverse la donne. Persuadés que les membres d'Action Directe sont des brebis égarées et « criminalisées » par des flics de droite, les socialistes entreprennent de négocier avec les terroristes. Première mesure : le commisaire Pochon est écarté et muté aux Antilles...

13 mars 1982 : il est 19 h 45, on sonne à la porte de l'atelier d'artiste de Chahine, maintenant installé à Paris dans le 20e. Le facteur, croit-il distinguer à travers le judas, avant d'ouvrir la porte. Grossière erreur, la distribution du courrier c'est le matin... En fait de mandat, le nouveau bras droit de Jean-Marc Rouillan sort un fusil de chasse : deux décharges de chevrotines mettent définitivement fin à la carrière de l'artiste.

Chahine contre la paix des braves : tel était en substance le marché conclu entre les « conseillers » de François Mitterrand et Jean-Marc Rouillan. Un marché de dupes bien sûr.

Le 31 mars 1982, Action Directe revendique le mitraillage

de la mission israélienne. Les socialistes n'en continuent pas moins leur tentative pour ramener les terroristes à de meilleurs sentiments. Pour ce faire, François Mitterrand crée la cellule élyséenne. On écarte les « flics » de l'Elysée, on ne fait confiance qu'à la science « républicaine » des super-gendarmes **Prouteau**, **Baril**. La section « Recherches » est priée de jouer aux cartes.

La taupe des RG est « grillée »

En octobre 1982, nouvelle déconvenue pour la section « Recherches » des RG. Depuis plusieurs mois, elle a pourtant réussi à infiltrer un informateur de tour premier plan au sein d'Action Directe : **Jean-Louis Léandri.** Originaire d'Avignon, Léandri n'a qu'un seul défaut, aux yeux des policiers : il n'est pas assez violent et refuse de participer aux hold-up ou aux actions trop dangereuses ; ce qui lui interdit de pénétrer le noyau dur d'Action Directe de façon permanente. Léandri est toutefois en contact avec **Régis Schleicher**, l'un des plus redoutables membres de la bande, bras droit et principal lieutenant de Rouillan. C'est grâce à un tuyau recueilli par lui auprès de Schleicher que les RG parviennent à loger la planque d'**Eric Moreau** qui, pour être le fils d'un commissaire de police, n'en est pas moins l'un des chefs d'Action Directe. Une souricière est tendue dans le 20e arrondissement, avec, cette fois, le concours de la Brigade anti-gang. L'interpellation tourne au formidable cafouillage. Les flics se tirent dessus, et Moreau, porteur d'un gilet pare-balles, bien que légèrement blessé, parvient à prendre la fuite. Par l'intermédiaire de son avocat, Me **Vergès**, Moreau porte plainte dès le lendemain contre la police pour tentative de meurtre !

LES VÉHICULES DE LA SECTION RECHERCHES

● La section Recherches est basée au troisième étage du 2 rue des Saussaies à Paris, 8e. Aucun parking n'est prévu pour les véhicules. De ce fait, ils sont garés dans les rues environnantes (Surène, Ville-L'Evêque, etc.). Il est amusant de savoir qu'à plusieurs reprises des individus fichés comme sympathisants de mouvements terroristes ont été vus relevant les numéros de tous les véhicules garés dans ces rues, espérant ainsi déjouer de futures filatures.

Plus sérieusement, tous les véhicules utilisés par la section Recherches sont équipés de fausses immatriculations. De ce fait, il existe un moyen très simple de reconnaître ces véhicules : leurs plaques d'immatriculation sont toutes maintenues par des vis (pour pouvoir changer rapidement de plaque) et non par des rivets.

Par ailleurs, si certaines de ces fausses immatriculations sont dûment répertoriées au ministère de l'Intérieur (avec cartes grises correspondantes), d'autres sont identiques à des véhicules en circulation et appartenant à de simples usagers. Ces usagers ont dû être alors surpris d'être interrogés par des juges ou d'autres services de police, dans le cadre d'affaires auxquelles ils étaient, bien sûr, totalement étrangers. Simplement, comme au Loto, ils avaient eu la chance que leur numéro de voiture soit choisi par les RG !

c) le vol du tableau "L'ESCAMOTEUR" :

Le 13 décembre 1978, deux individus ont dérobé le tableau "l'ESCAMOTEUR", du peintre Jérôme BOSCH, au Musée Municipal de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le 2 février 1979, un renseignement de source confidentielle, a permis de déterminer qu'un groupe de militants autonomes se proposait de négocier l'oeuvre d'art volée.

- 110 -

Les vérifications immédiatement entreprises ont permis d'identifier deux membres de ce groupe, plus spécialement chargés des négociations :

- ROUILLAN Jean-Marc,
  membre de l'ex-"GARI",
  qui a fait l'objet d'un mandat d'arrêt de M. le Juge d'Instruction de VERSAILLES, en date du 30 janvier 1980,

et - MOREAU Eric,
  né le 10 septembre 1956 à PARIS,
  militant autonome, particulièrement virulent du mouvement "CAMARADES", connu pour ses sympathies avec le "GARI" et les "NAPAP".

Il convient de mentionner que selon certaines informations ROUILLAN et MOREAU envisageaient de se procurer des fonds pour acheter des armes en échange de l"ESCAMOTEUR".

L'artiste peintre Gabriel Chahine était une taupe infiltrée de longue date au sein de la mouvance Action Directe. En 1979, déjà, grâce à lui les RG récupèrent une toile de maître dérobée au musée de St-Germain-en-Laye. C'est la « source confidentielle » dont il est fait état.

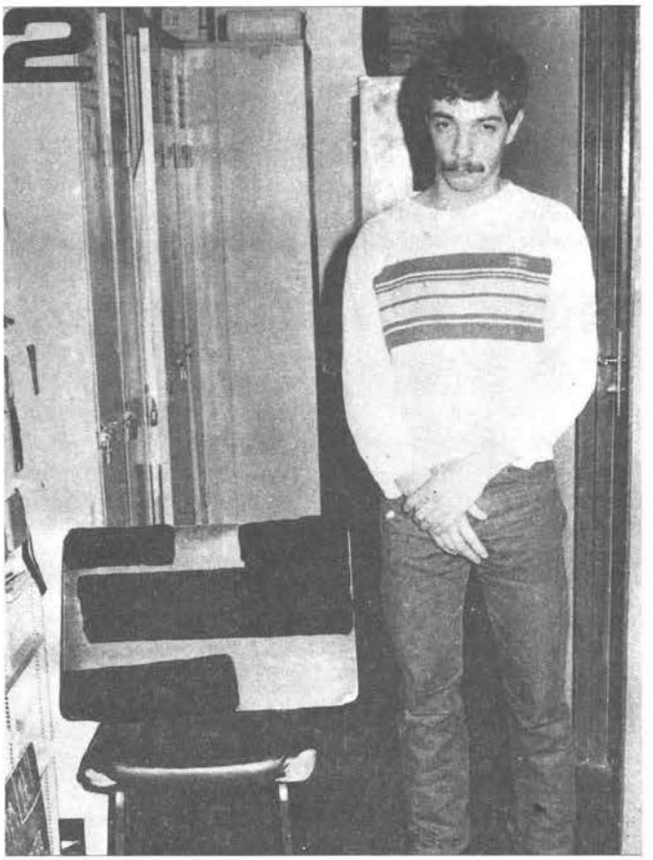

Régis Schleicher, l'un des membres les plus dangereux de la bande, photographié dans les locaux de la Brigade criminelle.

Le général Audran. Son exécution a très certainement été commanditée par une puissance étrangère, qui a sous-traité ce « contrat » auprès d'Action Directe.

Le ridicule de cette situation, qui fait les gros titres des journaux, ne suffit pas à faire oublier l'essentiel aux hommes des Renseignements généraux : non seulement Moreau leur a filé entre les doigts, mais leur informateur, Léandri, est cette fois grillé. Le nouvelle s'est en effet répandue comme une traînée de poudre dans le milieu « terro » et n'a pas tardé à parvenir jusqu'aux « grandes oreilles ». Elle tient en une promesse très simple de Régis Schleicher : « Léandri, je m'en occupe. »

Cétait un vendredi soir, se souvient l'inspecteur X : « Dès que l'information nous est parvenue, j'ai été chargé avec un collègue de me rendre d'urgence au domicile de Léandri et de le déménager, lui et sa compagne, dans l'heure... »

Bonne fille, la section « Recherches » ne va pas laisser tomber son informateur. C'est ainsi que Jean-Louis Léandri est incorporé à la « SR » et devient enquêteur contractuel des Renseignements généraux ! Un contrat tout à fait officiel, mais établi sous une fausse identité. Jean-Louis Léandri, après avoir modifié le plus possible son apparence physique, devient l'enquêteur **Gély** ; on lui remet une carte de police ainsi qu'une arme de service. Pas ordinaire, pour quelqu'un qui est inscrit au fichier du terrorisme !

Cette extraordinaire destinée s'achève tragiquement. Fin 83, l'enquêteur contractuel Gély, alors qu'il était à son domicile, se suicide en « jouant » avec son arme de service. C'est sa compagne qui alerte le commissariat central du 17e arrondissement : « Mon mari s'est donné la mort, il est aux RG », explique-t-elle. Léandri, alias Gély, git effectivement nu sur son lit, une balle dans la tête. « Il croyait que son arme, un revolver, était vide ».

Une affaire extrêmement embarrassante pour les RG ; imaginez que la presse vienne à découvrir que la police nationale compte dans ses rangs un individu inscrit au fichier du terrorisme, et qui se suicide de surcroît. Voilà un mort bien encombrant !

Denx inspecteurs des RG sont immédiatement dépêchés sur les lieux avec pour mission de faire disparaître ce qui doit disparaître et « d'éclairer » les collègues du 17e arrondissement. Ainsi fut fait, et l'enquête, escamotée, conclut rapidement à un banal suicide comme il s'en produit tous les jours... Aux RG, toutefois, la suspicion est une seconde nature. Bien que « coopté » dans la « Grande Maison », l'enquêteur Gély n'avait ainsi jamais cessé d'être placé sur écoutes. Ces écoutes n'auraient-elles jamais fourni une information intéressante dans les jours qui ont précédé ce suicide ?

Alphabet mortel

Janvier 85, le général Audran est abattu de huit balles de 11,43. Agé de 53 ans, Audran vient d'être nommé quelques mois plus tôt directeur des affaires internationales du ministère de la Défense. Un poste important qui fait de lui le grand patron des ventes d'armes françaises à l'étranger, mais connu seulement d'un cercle restreint d'initiés. Il n'est d'ailleurs pas protégé. Ce jour-là, il revient d'Allemagne, un déplacement dont — l'enquête l'établira — seulement douze personnes, en principe, sont au courant. Cet attentat est revendiqué conjointement par Action Directe et la Fraction Armée Rouge (5). Un meurtre qui scelle dans le sang le pacte que viennent de signer les deux organisations. Selon un informateur des RG, infiltré au sein de la RAF, une liste de personnes à abattre est établie par ordre alphabétique. A comme Audran, B, comme Besse. Le début de la liste revient à Action Directe, la fin de cette liste aux rescapés de la Bande à Baader. En février 1985, un

Un document rare. Rouillan pose pour un ami photographe et joue les « James Bond ». Cette photo finira par atterrir aux archives photos RG.

commando de la RAF exécute l'alter ego ouest-allemand d'Audran, **Ernst Zimmerman**. Peu de temps après, Action Directe échoue dans la tentative de meurtre du vice-président du CNPF, **Guy Brana**. Leur prochaine victime sera toutefois le patron de la régie Renault, Georges Besse. Abattu devant la porte de son domicile, le 17 novembre 1986.

Les RG tenus en échec

Durant toutes ces années, les RG, s'ils ne restent pas inactifs, jouent de malchance et n'arrêtent que des seconds couteaux de l'organisation terroriste. On ne lésine pourtant pas sur les moyens. C'est ainsi que les hommes de la section « Recherches » se sont aperçus que Régis Schleicher volait systématiquement des Renault 20 pour commettre des hold-up. Consigne est ainsi donnée à tous les commissariats de France et de Navarre de signaler **immédiatement** à la Direction centrale tous les vols de ce type de véhicule. Une bonne idée. En octobre 1983, après le braquage d'une agence de la Société Générale, les gangsters s'enfuient à bord d'une Renault 20. Le soir même, la Renault 20 est repérée dans le 18e. Les policiers se mettent en planque puis, las d'attendre, allègent le dispositif. Restent deux inspecteurs seulement, le lendemain, lorsque deux hommes s'engouffrent dans le véhicule et démarrent en trombe. Les deux inspecteurs se lancent à leur poursuite, mais s'aperçoivent qu'ils sont eux-mêmes filés par une Golf. Les conducteurs de la R20 percutent alors volontairement une voiture, provoquant un embouteillage, et disparaissent avec leurs complices.

Le 13 mars 1983, Rouillan, Ménigon et Schleicher sont repérés en Belgique. La police belge leur tend une souricière

A comme Audran. B comme Besse, le PDG de la Régie Renault est abattu devant son domicile en novembre 1986.

aux abords d'une agence de location de voitures. Sans plus de succès, le trio réussit à s'enfuir avec, en otage... un inspecteur de l'anti-gang belge.

Toutefois, les RG « épinglent » Régis Schleicher dans les jours qui suivent. Depuis des mois, ils surveillent nuit et jour la gérante d'une librairie anarchiste, **Helliette B**.

Bien qu'ayant dépassé la cinquantaine, cette militante communiste est une inconditionnelle d'Action Directe. C'est la Mamma du groupe. Impliquée dans une affaire de faux dollars, elle devrait être en prison. Les policiers ont préféré la laisser en liberté en espérant qu'elle mènerait un jour jusqu'à ses petits protégés. Le 14 mars, effectivement, au lendemain de

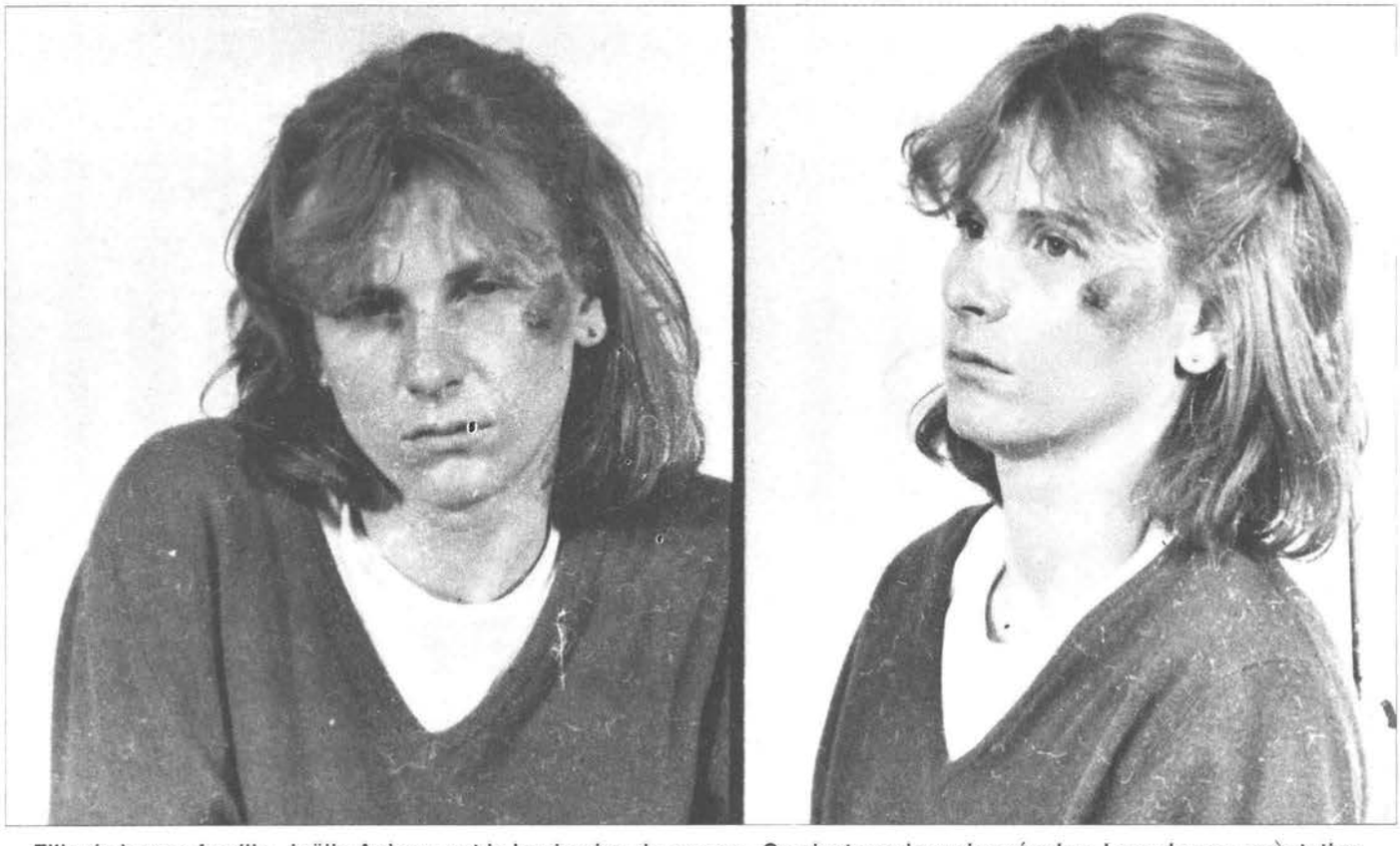

Fille de bonne famille, Joëlle Aubron est la benjamine du groupe. Ce n'est pas la moins résolue. Lors de son arrèstation, en 1987, elle sera la seule à faire mine de résister. Son cocard atteste probablement d'une glissade dans l'escalier.

LES VISITES DOMICILIAIRES

Il s'agit, soit de poser un micro dans un appartement (pour écouter ensuite à partir d'un local de réception proche), soit d'effectuer une «perquisition discrète», soit de photocopier des documents importants. Dans tous les cas, il suffit de s'assurer que tous les occupants des lieux sont absents (un coup de téléphone suffit) puis de pénétrer sans effraction dans l'appartement. Pour ce faire, les RG, comme la DST et la DGSE, disposent de spécialistes. La difficulté réside dans la discrétion et surtout dans le fait que l'occupant ne s'aperçoive de rien à son retour (afin de ne pas éveiller sa méfiance, ce qui pourrait l'amener à modifier ses projets et réduire à néant les résultats de l'opération).

LES ÉCOUTES SAUVAGES

Comme les officines privées, les RG disposent d'un matériel d'écoute sophistiqué, qui permet d'effectuer un branchement à partir des c^ables téléphoniques d'un immeuble. (Afin de ne pas susciter des vocations, nous ne donnerons pas la recette). Ceci n'est valable que pour de très courtes périodes, pour des raisons de discrétion. Il est à noter que cette méthode est parfois utilisée pour des cabines téléphoniques publiques (gare à ceux qui se croient à l'abri ! : un seul moyen, changer à chaque fois de cabine).

l'épisode belge, Mamma embarque à bord du Paris-Marseille. Elle n'est pas seule à faire le voyage : dans le train, des policiers la surveillent de près, tandis que sur l'autoroute, écrasant le champignon, les inspecteurs des RG suivent sa progression. Mamma descend finalement à Avignon, où deux inspecteurs, non sans peine, parviennent à la filer jusqu'à une villa des environs. Trois jours plus tard, Schleicher sort de la villa pour prendre l'air. Il finira sa promenade au 36 quai des Orfèvres.

La véritable histoire de la chute d'Action Directe

1987 : la « barraca » change de camp. Contrairement à ce qui a été longtemps affirmé, ce ne sont pas les 100 millions de centimes de récompense offerts par Charles Pasqua qui décideront du sort de la bande des quatre tueurs d'AD encore en liberté. Rouillan, Ménigon, Cipriani et **Joëlle Aubron**.

C'est par un heureux concours de circonstances que la section « Recherches » des RG parviendra à signer l'une des plus belles pages de son histoire.

Au commencement était une jeune enquêtrice des Renseignements généraux, qui, après avoir travaillé avec le commissaire Pochon, réussit le concours d'entrée à l'école d'inspecteurs de Cannes-Ecluses. La fin de sa scolarité coïncide avec le retour d'exil de Pochon de la Martinique. Nommé à la DST, Pochon, qui se souvient d'elle, l'appelle à son service. Mais à la Surveillance du territoire, notre jeune inspectrice s'ennuie, le travail trop cloisonné, pas assez opérationnel, donne la nostalgie du bon temps passé aux RG qu'elle regrette aujourd'hui d'avoir quittés. En février 1987, une de ses amies

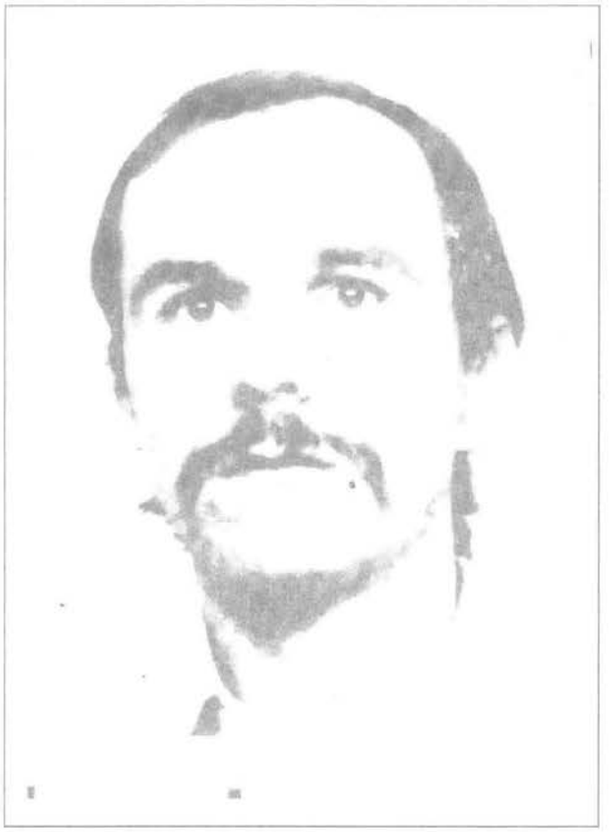

ROUILLAN

Jean Marc
né le 30 août 1952 à Auch (32)

SIGNALEMENT : 1m69, cheveux châtain foncé, yeux marron, visage marqué de multiples cicatrices, nez rectiligne.

Objet d'un mandat d'arrêt délivré le 28 mars 1979 par la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de PARIS pour «vols qualifiés et destruction d'édifices par explosifs» et D.N.U. n*497 du 1er avril 1980 dans cadre affaire Cour Sûreté État.

INDIVIDU TRES DANGEREUX
SUSCEPTIBLE ETRE ARMÉ

En cas découverte, appréhender et aviser extrême urgence Brigade Criminelle de la Préfecture de Police S.R.P.J. territorialement compétent et tenir informée la D.C.P.J.

80/ 1

MENIGON

Nathalie
née le 28 février 1957 à Enghien les Bains (95).

SIGNALEMENT : Taille 1m70, corpulence moyenne, yeux châtains, teint clair, cheveux mi-longs ou courts (actuellement châtains mais susceptibles d'être teints).

CONSIDÉRÉE comme très dangereuse, pouvant être armée, susceptible d'être accompagnée par Jean-Marc ROUILLAN.

Objet de la D.N.U. n* 500 du 1er avril 1980 dans le cadre affaire Cour Sûreté État.

En cas de découverte, appréhender et aviser extrême urgence Brigade Criminelle de la Préfecture de Police, S.R.P.J. territorialement compétent et tenir informée la D.C.P.J.

80 / 2

Fac similé des fiches de recherches ne quittant jamais la poche des policiers de la « S. R. ». Pour les plus étourdis, il est rappelé au dos de la photo que ces individus sont « dangereux ».

lui téléphone. Rien de bien grave, juste un petit doute. Des membres de sa famille, qui habitent dans les environs d'Orléans, à Vitry-aux-Loges, ont loué une ferme à des gens « bizarres ».

Où sont passés les 100 millions de centimes ?

Doute, intuition féminine ? L'inspectrice de la DST pense immédiatement à Rouillan/Ménigon. Normalement, elle devrait en référer à ses supérieurs de la DST. Mais, comme elle rêve de revenir aux RG, c'est à l'inspecteur T. des RG qu'elle en parle. Lequel transmet au patron de sa section, **Swinnes-Gibaud**, une information transmise ensuite aux patrons de la Direction centrale des RG, **Claude Bardon** et **Philippe Massoni**.

Une équipe de la SR est immédiatement dépêchée à Vitry-aux-Loges où de prudents repérages, de discrètes photos sont effectués. Pas encore de certitudes, mais une conviction. Ceux qui se font passer pour des belges, « Robert et Nadine », ressemblent étrangement à Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon.

Par sécurité, Philippe Massoni s'adresse une nouvelle fois au commissaire Duran et lui demande de venir transformer cette conviction en certitude. L'amour que semble porter cette « Nadine » à sa colonie de hamsters enlève les derniers doutes du commissaire toulousain.

C'est alors l'instant des décisions. Chat échaudé craint l'eau froide. Combien de fois déjà la bande des quatre a-t-elle réussi à filer, alors qu'on pensait la tenir ? Massoni, patron des RG, prend alors sur lui de monter une opération le soir même, sans en référer à personne d'autre que Pandraud, alors secrétaire d'Etat à l'Intérieur, et à l'unité du RAID chargée d'exécuter l'assaut. Il court-circuite tous les autres, préfets, gendarmerie, etc. S'il échoue, on ne manquera pas de lui rappeler les procédures, le règlement... C'est un succès.

Quant à la prime de 100 millions de centimes, elle a bien été offerte par le gouvernement pour la capture des chefs d'AD, elle a bien été versée par **Alain Juppé**, ministre du Budget.

Mais à qui ?

Les inspecteurs de base de la section « Recherches » (ils sont alors environ 35 à travailler sur AD), ont bien touché une prime de 7 000 F. Net d'impôt, il est vrai, mais nous sommes loin du compte.

Quant à A. B., notre inspectrice de la DST, elle a obtenu ce qu'elle souhaitait, sa mutation aux Renseignements généraux.

La preuve que l'Etat sait se montrer reconnaissant...

Eric LAFFITTE

(1) Le 11 juillet 1986, une bombe explose quai de Gesvres, dans les locaux de la Brigade de répression du banditisme. Un attentat signé Max Frérot, membre d'Action Directe, qui fait 1 mort et 22 blessés.

(2) Max Frérot est membre de la branche « lyonnaise » d'Action Directe. C'est lui qui dépose la bombe à la préfecture de police. Il est arrêté en novembre 1987.

(3) *La longue traque*, Edit. Albin Michel

(4) Le gouvernement socialiste décide de dissoudre Action Directe en août 82, au lendemain de la tuerie de la rue des Rosier - 6 morts. Cet attentat, perpétré par un groupe palestinien, est commenté par Jean-Marc Rouillan comme une « riposte tout à fait normale à la situation au Liban ».

(5) Groupe terroriste ouest-allemand, héritier de la Bande à Baader. On sait, depuis la chute du Mur de Berlin, avec certitude, que les terroristes étaient manipulés par les services secrets est-allemands et le KGB soviétique.

Les fameuses affiches de Charles Pasqua promettant 1 million de francs pour tout renseignement permettant l'arrestation de la « Bande des Quatre ». La prime a bien été versée mais à qui ?

Voyage au pays des droits de l'Homme (socialiste)

LA SECTION MANIPULATION

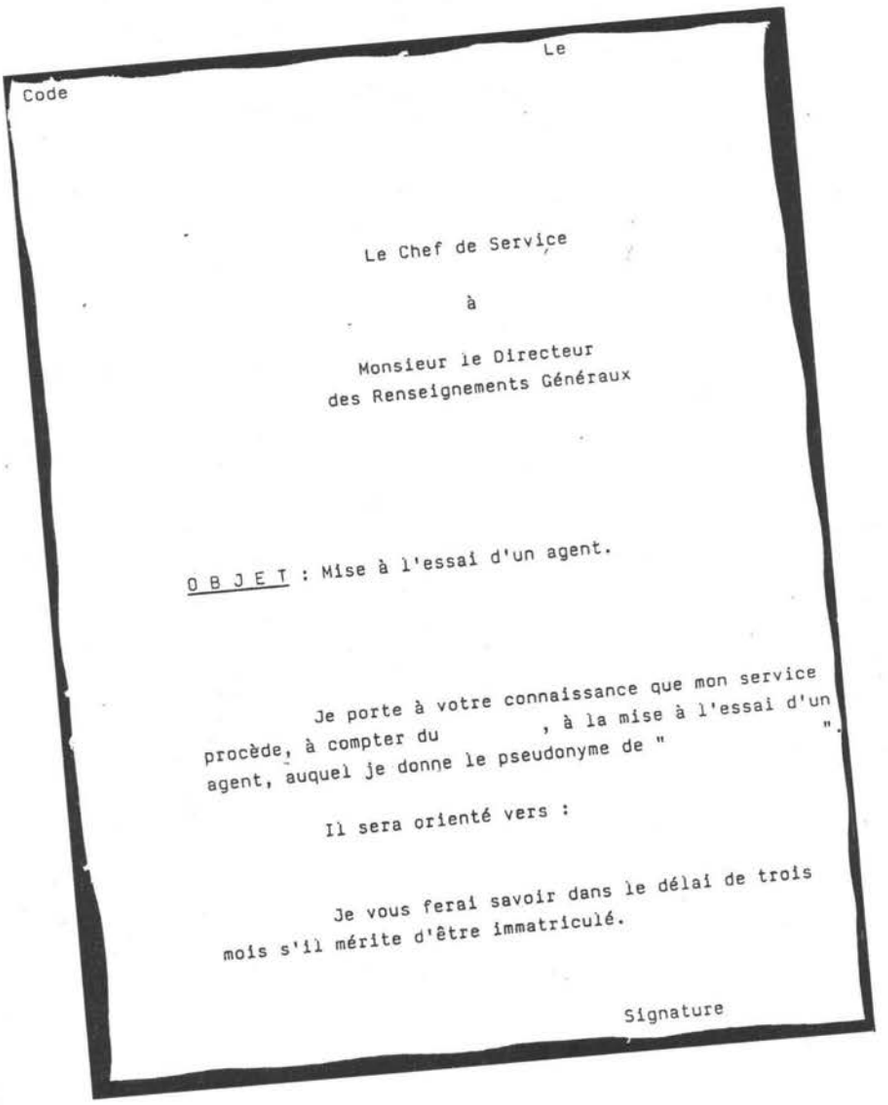

Le

Code

Le Chef de Service

à

Monsieur le Directeur
des Renseignements Généraux

OBJET : Mise à l'essai d'un agent.

Je porte à votre connaissance que mon service procède, à compter du , à la mise à l'essai d'un agent, auquel je donne le pseudonyme de " ".

Il sera orienté vers :

Je vous ferai savoir dans le délai de trois mois s'il mérite d'être immatriculé.

Signature

Fac similé d'un formulaire de recrutement d'un « indicateur ». Chaque recrutement donne lieu à l'ouverture d'un dossier à la section Manipulation (Traitement du renseignement). Après une « mise à l'essai » de trois mois, l'indic sera alors immatriculé. S'il donne satisfaction.

Au sein de la Direction Centrale des Renseignements généraux, la gestion des informateurs était assurée par deux fonctionnaires, rattachés au Directeur central adjoint, puis par un fonctionnaire affecté à la Section Recherches.

Le 1er août 1983, le Directeur central **Paul Roux** décida de créer une section Manipulation et nomma à sa tête le commissaire de Police **Roger Duran**. Cette création ne se fit pas sans remous : au départ, l'idée était de créer un groupe dépendant de la Section Recherches dirigée alors par les commissaires Principaux **Musy** et **Bordinat**. Mais Paul Roux en décida autrement et plaça le commissaire Duran directement sous son contrôle, ainsi que sous celui du Directeur central adjoint **Pierre Bergeret**. La Section Recherches perdait ainsi le contrôle des fonds alloués mensuellement aux informateurs, fonds qui servaient bien souvent à avancer les sommes nécessaires aux fonctionnaires qui partaient en mission en province. A l'époque, ces fonds représentaient environ 60 000 F annuels.

C'est donc Roger Duran qui créa la section Manipulation

avec deux fonctionnaires : un Inspecteur principal Michel C... et un enquêteur de Police **Jean-Marc Dufourg**.

Cette section avait une triple mission :

— Créer en Province, au sein de chaque section recherches, des groupes de manipulation de deux fonctionnaires et pour ce faire des stages de formation.

— Gérer et rémunérer l'ensemble des informateurs des Renseignements généraux (voir encadré). Chaque mois, la SM expédiait une somme d'argent aux directions régionales concernées, pour rémunérer les informateurs. A titre d'exemple, pour l'année 1985, il y avait environ 110 informateurs rémunérés par les Renseignemnts généraux (France et DOM-TOM). Le budget annuel de la section s'élevait alors à environ 800 000 F.

— Recruter et manipuler, à Paris et en province, des informateurs dans tous les milieux concernés par le terrorisme (terrorisme d'origine interne, tels Action Directe, Iparretarrak, Armée Révolutionnaire Bretonne, etc. ; et terrorisme d'origine externe, tels groupes moyen-orientaux, cellules communistes combattantes en Belgique, ETA en Espagne, Fraction Armée Rouge en Allemagne, etc.). 90% de ces missions se déroulaient sur le territoire français.

En raison de l'importance du travail, la section Manipulation comporta rapidement six fonctionnaires, dès le mois de février 1984, et même neuf fonctionnaires en septembre 1987. Les locaux de cette section étaient situés au 5e étage du 11, rue des Saussaies à Paris 8e. En 1984, cette section fut rattachée à la sous-direction de la Recherche dirigée par le contrôleur général **André Ferrand**. Elle fut alors baptisée section Traitement du renseignement, sûrement par pudeur. Il est vrai que sous un gouvernement socialiste, le mot manipulation risquait de faire pléonasme !

Le 1er avril 1985, André Ferrand fut mis à la retraite et la section Traitement du renseignement sera alors placée sous l'autorité du directeur central **Pierre Chassigneux** (actuel préfet de la Gironde).

En février 1986, un sous-directeur de la Recherce est à nouveau nommé. Cet homme deviendra célèbre par la suite. Il s'agit de **Claude Bardon**.

Au 1er octobre 1987, la section Traitement du renseignement sera dissoute dans sa partie opérationnelle par décision de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur. Sans doute, celui qui se vantait de « terroriser le terrorisme » était lui-même terrorisé à l'idée d'une bavure éventuelle.

Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, la section Traitement du renseignement se charge exclusivement de la gestion administrative des informateurs.

Le travail opérationnel de recrutement et de manipulation est effectué par la section centrale de Recherches et par les sections Recherches de province.

Comptant quatre fonctionnaires, la section Traitement du renseignement est aujourd'hui dirigée par le commissaire principal **Kosker**.

Nommé Directeur des Renseignements généraux de la préfecture de Police, Claude Bardon tentera de créer un groupe Manipulation au sein du GER (Groupe Enquêtes et Recherches). Cette initiative sera couronnée de succès avec l'affaire **Doucé** et la tentative de compromission du garde des Sceaux et du président directeur général d'*Antenne 2* et *FR3*. Depuis, ce dernier a fait abondamment savoir tout le bien qu'il pensait des Renseignements généraux et de leur utilisateur, le gouvernement socialiste, zélateur des Droits de l'Homme. Quant au garde des Sceaux, il déposa une plainte contre « un service de police mandaté par une hiérarchie inconsistante » (*sic*). Depuis, cette plainte est au point mort : le plaignant a été nommé président de la Cour des comptes et le hiérarque inconsistant est devenu ministre de la Défense. On se sent rassuré !

Une profession à risques...
« TRUAND » AU SERVICE DE LA FRANCE

« On ne fait pas la police avec des enfants de chœurs ».

Cette antienne bien connue est encore plus vraie en matière d'anti-terrorisme. En témoigne l'affaire Breuil, que le *Crapouillot* dévoile ici pour la première fois : l'histoire d'un truand notoire qui par « patriotisme » décide de collaborer avec les « Services secrets » français. Hélas, comme les trains, un « service » peut parfois en cacher un autre... Une affaire qui illustre bien les relations qui peuvent se nouer entre policiers et truands, avec, bien sûr, les risques judiciaires qu'une telle collaboration peut entraîner.

Nous sommes au mois de mai 1986. L'ancien directeur du Service régional de police judiciaire de Versailles a pris, depuis quelques semaines, ses fonctions de sous-directeur de la Recherche à la Direction centrale des Renseignements généraux, chargée spécialement de la lutte antiterroriste. Immédiatement, en ce début de cohabitation politique, les RG ont besoin de résultats.

Claude Bardon réunit ses deux plus proches collaborateurs : le commissaire principal **Roger Duran**, chef de la Section Traitement du renseignement (Manipulation) et le commissaire divisionnaire **Swiners-Gibaud**, chef de la Section centrale de Recherches (service opérationnel).

Objectif : arrestation des principaux leaders terroristes qui sévissent en France (**Rouillan** et **Ménigon** pour Action Directe, **Philippe Bidart** pour le groupe séparatiste basque IPARRETARRAK).

Le moyen d'y parvenir ? Infiltrer ces groupes par le biais d'informateurs recrutés dans le Milieu..

En collaboration avec la Direction régionale des Renseignements généraux de Bordeaux, le commissaire Duran pense particulièrement à deux objectifs : recruter un truand, réputé être le « parrain » de la Côte Basque, et un des principaux responsables de la branche militaire du groupe IPARRETARRAK, en proie à de gros problèmes personnels (familiaux).

« Je suis le colonel Gérard Landais »

La première phase est exécutée : **Jean Breuil**, truand notoire de la Côte Basque, est recruté par deux fonctionnaires de Duran. Se faisant passer pour deux officiers de la DGSE (Services secrets français), ils arrivent à déterminer que Breuil entretient des relations avec des militants d'ETA-Militaire

Se croyant « protégé » par la DGSE, Jean Breuil finira devant la Cour d'assises de Pau... Ses explications n'ont pas convaincu la Cour. Et pour cause, il travaillait en fait pour les RG.

(groupe indépendantiste basque espagnol) à qui il fournit parfois des armes. La mission, que Jean Breuil accepte, consiste donc à intensifier ses contacts. Dans sa tête, Breuil est devenu un agent de la DGSE chargé d'infiltrer ETA. Il accepte d'autant plus facilement qu'il pense que son nouveau statut lui permettra de poursuivre ses activités truandesques avec la protection des « Services secrets ». Sans le savoir, Breuil commet sa première erreur : à son insu, il travaille pour les RG avec pour réel objectif l'infiltration d'IPARRETARRAK.

Après plusieurs rencontres, il est présenté au « colonel Gérard Landais », officier supérieur de la DGSE. En fait, il s'agit tout simplement du commissaire Duran. Les deux hommes sympathisent autour de quelques bonnes tables du Pays Basque : la collaboration s'annonce bien.

Après quelques semaines Breuil est en mesure de fournir des échantillons d'explosifs utilisés par ETA-Militaire. Cela tombe à pic ! Les RG ont, entre temps, recruté un membre d'IRARRETARRAK. Grâce à lui, ils ont appris que le groupe recherche d'urgence ce type de matériel !

Un plan astucieux germe alors dans l'esprit des hommes de la « Section Recherches » : se faisant passer pour des trafiquants, deux fonctionnaires vont remettre des échantillons d'explosifs à un contact d'IPARRETARRAK. Il suffira ensuite de suivre ce contact pour connaître une « planque » du groupe et, qui sait, peut-être opérer une importante arrestation. Aussitôt dit, aussitôt fait !

Breuil remet naïvement ses échantillons aux « officiers de la DGSE », sans bien sûr connaître leur véritable destination. Les RG organisent l'opération : la remise des explosifs aura lieu près de Paris. Tout se déroule comme prévu : **deux fonctionnaires vendent les échantillons de Breuil à un membre**

Pour mieux tenir leurs « indics » et ne pas s'exposer à des démissions pour « convenances personnelles », les fonctionnaires des RG s'empressent de se faire photographier en leur compagnie. A leur insu, bien sûr. Ci-dessus, document exceptionnel. Nous pouvons admirer Angel Guerrero-Luca (désigné sur la photo n° 1), alors qu'il militait au sein d'un groupe révolutionnaire espagnol. Sur la photo, prise en 1980 par les RG, il est en compagnie des commissaires des RG Pochon (numéro 2) et Duran (numéro 3). Cet ancien militant de l'ultra gauche terroriste s'est brillamment recyclé, puisqu'il est actuellement conseiller pour la lutte antiterroriste auprès de Jose-Luis Corcuera, ministre de l'Intérieur du gouvernement socialiste de Felipe Gonzales.Comme quoi la police était bien sa vocation.

d'IPARRETARRAK. Ce dernier, après avoir remis l'argent, embarque les explosifs à bord de son véhicule et part en direction du Sud-Ouest. A son insu, il est suivi par la Section Recherches. Soudain, la catastrophe : sur ordre du patron de la SR, la « filature » est levée (abandonnée) pour le motif que l'homme devient méfiant. Moralité : les RG ont vendu de l'explosif à IPARRETARRAK, cet explosif se balade dans la nature, et servira vraisemblablement à commettre un attentat.

Un succès complet !

On comprend bien que, dès lors, les relations RG-Breuil s'espacent. S'il y a un attentat et que la PJ remonte la piste de l'explosif, on imagine facilement le scandale !

Le lecteur pourrait croire que, comme dans certains romans, l'affaire est terminée. pas du tout !

En 1987, la police judiciaire de Bayonne interpelle Jean Breuil lors de la mise à jour d'un trafic de faux chèques, faux papiers d'identité et fausse monnaie. (Par la suite, sur les indications de Breuil, la PJ découvrira 150 000 F de faux billets de 100 dollars). Lors de son interrogatoire à la PJ, Breuil pense s'en sortir en disant la vérité : depuis un an, il travaille pour la DGSE. Il est chargé d'infiltrer le groupe ETA-Militaire et c'est dans ce but qu'il a monté son trafic. Il fournit ainsi des faux papiers et des faux dollars aux militants basques, et, d'ailleurs, la PJ peut vérifier auprès du colonel Landais, haut responsable de la DGSE: c'est lui qui donnait les ordres !

Le juge d'instruction et la PJ sont perplexes dans un premier temps, puis éclatent de rire quelques jours plus tard !

La PJ a découvert qu'à son insu, Breuil travaillait pour la sous-direction de la Recherche des RG, dirigée par Claude Bardon. Sous le contrôle de ce dernier, le commissaire Duran, alias « colonel Landais », assurait les contacts avec Breuil. Tous les policiers sont donc entendus par le juge à Bayonne ; résultat de l'instruction : les RG ont très peu connu Breuil et ce dernier a agi seul, dans un but crapuleux. Les RG ne sont pas les Restos du cœur. Quand un informateur est dans l'embarras, on ne le soutient plus ! **Merci les militaires** !

« Secret Défense, M. le Président ! »

Après de longs mois de détention provisoire, Breuil passe en jugement le 2 décembre 1991 devant la Cour d'assises de Pau. Tous les policiers ayant participé aux contacts avec Breuil sont cités à témoigner, Bardon en porte-drapeau.

Après quelques réunions préalables, la conduite à tenir pour les RG est la suivante : ***« Certes, nous avons entretenu quelques contacts avec le nommé Breuil, mais ces relations ont très vite cessé. Nous ne savons rien des activités de Breuil. Tout le monde est prié de dire la même chose ! Et la Justice ? Et le Code pénal ? On emmerde la première, et on se fout de l'autre ! »***

Cela dit, les choses ont quelque peu évolué : si Bardon, devenu directeur des RG parisiens, a tout intérêt à respecter la consigne, il n'en va pas de même pour Roger Duran. Ce dernier a été muté en 1987 à la Direction régionale des Renseignements généraux de Toulouse. **Prochainement retraitable, il en a gros sur la patate !**

Depuis précisément l'affaire **Doucé**, où son ancien collaborateur **Jean-Marc Dufourg** avait été mis en cause, Duran subit mille et une tracasseries de la part de la Direction des Renseignements généraux. Ainsi, sa direction essaie de lui retirer son habilitation d'officier de police judiciaire. Ensuite, la PJ et l'Inspection générale l'entendent à plusieurs reprises dans le cadre de cette affaire, le traitant comme un véritable suspect. Enfin, on lui fait comprendre qu'il ferait mieux de demander sa mise à la retraite, ne pouvant espérer passer un jour divisionnaire.

Ce serait mal connaître Duran ! Au contraire, il tient ce discours à « qui de droit » : ***« J'ai mené une carrière exceptionnelle aux Renseignements généraux*** (ce qui est vrai puisqu'il a débuté simple inspecteur) ***et je ne compte pas l'entacher en mentant à la Justice. Je dirai donc toute la vérité ! »***

Une promotion inespérée

— Le 4 décembre au matin, quelques heures avant son témoignage, Duran est contacté téléphoniquement par un haut responsable des RG au ministère de l'Intérieur. (Les lecteurs avertis pourront l'identifier en sachant qu'il vient d'être décoré de la Légion d'honneur et que son nom est évoqué pour remplacer Bardon à la tête des RG parisiens). La conversation

LA GESTION ADMINISTRATIVE DES INFORMATEURS

La gestion administrarive des informateurs, pour ce qui concerne les Renseignements Généraux, est régie par une note établie en août 1982 par le directeur central de l'époque, Paul ROUX.

Lorsqu'un informateur est recruté, il va être «mis à l'essai» pour une période de trois mois. Une note de mise à l'essai est établie par le service concerné. Cette note ne mentionne pas le nom et l'état civil de l'informateur. Elle «indique» simplement le domaine imparti à cet individu qui ne sera répertorié que par une lettre de l'alphabet suivie de la mention «à l'essai». (Ex. : A..., essai, ou B... essai, etc.).

A l'issue d'une période de trois mois, cet informateur, s'il a donné satisfaction, sera immatriculé. La note d'immatriculation, également établie par le service concerné, mentionnera l'état civil complet de l'intéressé, son adresse, éventuellement sa profession, le pseudonyme qui lui a été donné et son numéro de code d'enregistrement. Le pseudonyme est laissé à l'initiative totale du service manipulateur. Le numéro de code comporte quatre chiffres : les deux premiers sont le numéro du département concerné, suivi d'un numéro d'ordre croissant, au fur et à mesure des enregistrements. Lorsqu'un informateur cesse son activité, le service concerné établit une note de radiation.

Durant l'activité de l'informateur, le fonctionnaire traitant établit, lors de chaque entrevue, une note de contact. Il s'agit d'un rapport comportant le pseudonyme de l'informateur, son numéro de code, ainsi que cinq rubriques :

- Condition du contact : la date, l'heure et le lieu du

est brève : si Duran se tait, il sera nommé divisionnaire !

— Le 4 décembre, vers 16 heures, Duran témoigne à la barre : il confirme le témoignage de Bardon, respectant les consignes de ce dernier, et invoque le « secret Défense » lorsque les questions du président de la Cour se font trop précises. L'honneur des RG est sauf. On notera au passage qu'une affaire de fausse monnaie relève du « secret Défense ». Cela pourra donner des idées aux futurs faussaires, et, en tout cas, établir une jurisprudence intéressante !

— Le mercredi 18 décembre, Roger Duran est officiellement nommé commissaire divisionnaire de la Police nationale par la Commission administrative paritaire des commissaires de police. Ceci à la surprise générale, puisque le récipiendaire ne figurait même pas sur les listes de présélection.

Entre temps, Jean Breuil est condamné par la Cour d'assises à 15 ans de réclusion criminelle. (Ne lui parlez plus de la DGSE).

Futurs informateurs des Renseignements généraux, méfiez-vous ! Un service secret peut en cacher un autre. On vous souhaite quand même bonne chance !

contact ainsi que le pseudonyme du ou des fonctionnaires présents (chaque fonctionnaire traitant des informateurs a un pseudonyme).

- Résultats du contact : le fonctionnaire mentionne l'ensemble des renseignements fournis par l'informateur lors d'une entrevue.

- Exploitation des renseignements : le fonctionnaire précise l'exploitation qui a été faite des renseignements fournis ainsi que la transmission éventuelle à une section des RG.

- Opinion du traitant : cette rubrique mentionne l'opinion du fonctionnaire sur le travail et l'état d'esprit de l'informateur. (Ex : Bonne collaboration de X).

- Somme remise : le fonctionnaire indique la somme d'argent qu'il a remise à l'informateur.

L'ensemble de ces notes et des dossiers informateurs (mises à l'essai, immatriculation et radiations) est centralisé à la Section Traitement du Renseignement de la Direction Centrale des Renseignements Généraux (ceci est valable pour tout le territoire métropolitain ainsi que pour les départements et territoires d'Outre-Mer).

Depuis le mois de septembre 1987, c'est même la vocation unique de cette section, qui doit bien évidemment assurer l'anonymat de l'informateur.

Personnes ayant accès à l'identité d'un informateur : le directeur central des Renseignements Génaraux, le directeur central adjoint et le sous-directeur de la Recherche. A cela, il faut ajouter les fonctionnaires de la section Traitement du Renseignement, et, si l'informateur est traité en province ou par la préfecture de police, les fonctionnaires traitants, le directeur départemental et le directeur régional concernés.

Comme nous l'avons vu précédemment pour le cas CHAHINE, cette protection est très illusoire en raison de la multiplicité des personnes informées.

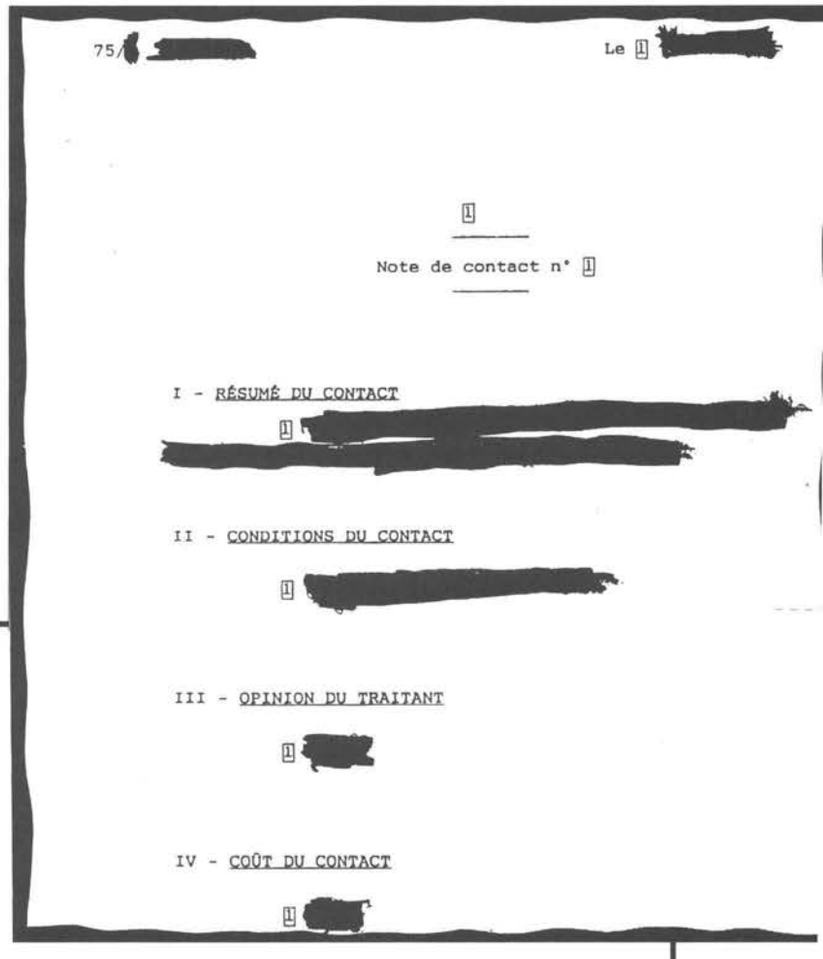
75/[redacted] Le [redacted]

Note de contact n° [redacted]

I - RÉSUMÉ DU CONTACT

[redacted]

II - CONDITIONS DU CONTACT

[redacted]

III - OPINION DU TRAITANT

[redacted]

IV - COÛT DU CONTACT

[redacted]

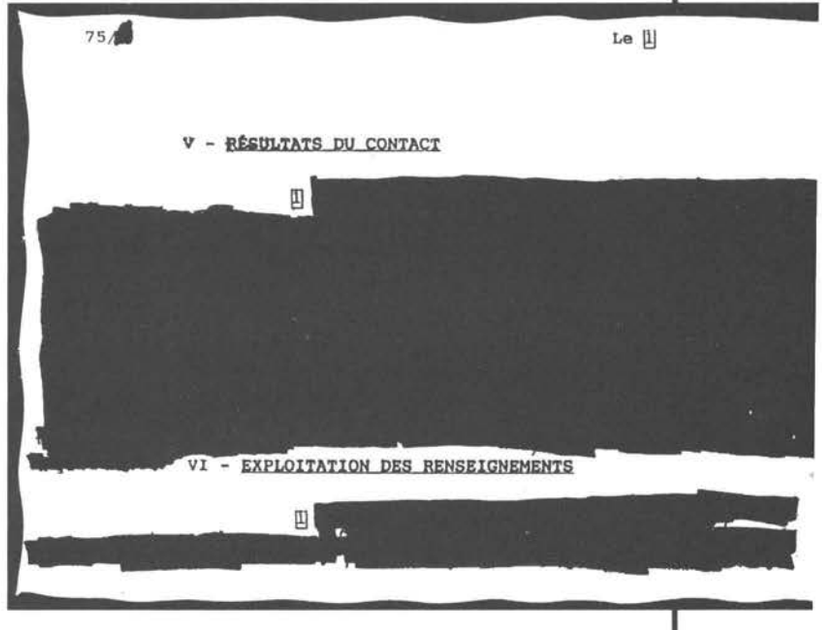
75/[redacted] Le [redacted]

V - RÉSULTATS DU CONTACT

[redacted]

VI - EXPLOITATION DES RENSEIGNEMENTS

[redacted]

Chaque rencontre entre un indicateur et son « agent traitant » doit donner lieu à un compte rendu appelé « Note de contact ». Ces notes sont archivées et soigneusement conservées dans le dossier de l'informateur. Le nom de ce dernier ne sera connu (en principe) que du policier traitant, du chef de service et du directeur des RG. A de fâcheuses exceptions près...

Joxe : pris la main dans le sac (poubelle)

UN CASSE CHEZ LES « POTES »

Fin 1990, en pleine tempête, suite à l'affaire **Doucé-Dufourg**, les Renseignements généraux sont victimes d'une énième fuite : la presse évoque deux cambriolages perpétrés par ces services dans les locaux de l'association SOS-Racisme, dirigée par **Harlem Désir**. Les dates évoquées arrangent bien les affaires de **Pierre Joxe**, alors ministre de l'Intérieur. En effet, en 1986 et en 1987, c'est **Charles Pasqua** qui occupait ces fonctions.

Dans un premier temps, **Julien Dray,** député de l'Essonne et ancien secrétaire général du mouvement antiraciste, demande des explications à Pierre Joxe. Devant le silence gêné de ce dernier, Harlem Désir et Maître **Terquem**, responsable et avocat de l'association, montent au créneau. Ils évoquent la constatation, à l'époque, de deux cambriolages dans ces mêmes locaux. Cette constatation avait d'ailleurs entraîné deux plaintes au commissariat du 20e arrondissement. Mais ces plaintes n'avaient pas suscité, semble-t-il, un excès de zèle chez les policiers qui avaient rapidement classé l'affaire.

Ce regain de médiatisation entraînait alors Harlem Désir à déclarer qu'il avait l'intention de déposer une nouvelle plainte avec constitu-

Harlem Désir, leader de SOS-Racisme : un pote à qui les RG aiment à rendre fréquemment visite. Peut-être un peu trop souvent, à son goût...

tion de partie civile contre X pour ces cambriolages.

A la surprise générale, Joxe déclara alors qu'il avait mis la main, après enquête administrative, sur deux *« sacs-poubelles »* (*sic*) remplis de documents appartenant à l'association. Ces documents ayant été trouvés dans les locaux des RG ; la piste indiquée par la presse semblait donc être bonne.

Pierre Joxe invita MM. Désir et Terquem au ministère de l'Intérieur et leur remit tous les documents trouvés (notes, lettres, etc). Cela a dû faire bien plaisir à l'avocat et au responsable de l'association ! Tellement plaisir, qu'ils en oubliaient leur plainte.

Ainsi, dans notre beau pays de France, des policiers peuvent impunément cambrioler, un ministre peut tranquillement avouer qu'il recèle des documents provenant d'un vol (délit continu prévu et puni par la loi), une association peut être cambriolée, et cela ne provoque aucune réaction.

Aussi, nous ne pouvons que conseiller aux truands qui se font « piquer » pour recel ou pour cambriolage, de déclarer qu'ils sont ministres ou policiers. L'impunité est garantie. Et il n'y a, dans ce cas, même pas besoin de faire voter une loi d'amnistie !

Pour la petite histoire, le nom de **Mohamed Khorkhor**, indic de l'inspecteur Dufourg, avait été cité comme auteur des deux cambriolages. Comme cet indic est mort (il s'est suicidé depuis), il ne pourra démentir et surtout, il ne pourra pas donner le nom de ceux qui lui avaient intimé l'ordre d'accomplir cette action d'éclat.

Il ne pourra pas, non plus, évoquer la scène pittoresque qui s'est déroulée sous ses yeux, à l'issue de ces actions : voir deux honorables fonctionnaires trier le butin, se le partager, en reverser une partie à un directeur célèbre, en conserver une autre, la plus « intéressante », bien sûr ; cela n'est pas tous les jours qu'on peut vivre des moments aussi impérissables.

Depuis, ces pratiques ont cessé. Un code de déontologie a été édicté à l'intention de la police, grâce à l'action de M. Joxe. Le pasteur Doucé a d'ailleurs été ravi de l'apprendre

L'affaire de l'ANPE de Montreuil

UN MONTAGE COMPLETEMENT RATÉ...

Il ne faudrait pas croire que les RG laissent systématiquement tomber leurs informateurs. Cette affaire va le démontrer.

Nous sommes le 14 juillet 1985. La garden-party de l'Elysée se déroule bien, malgré le temps maussade. Un qui n'est pas maussade, c'est le commissaire principal **Jean-Pierre Iracabal**, chef de la Section Recherches des RG. Il participe aux festivités et, cet après-midi, il accompagne le président de la République et le ministre de l'Intérieur **Pierre Joxe**, pour la visite de l'Ecole supérieure des Inspecteurs de police à Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne).

Durant la garden-party, il vient d'annoncer une grande nouvelle à son ministre : la nuit prochaine, les RG vont interpeller en flagrant délit une équipe de terroristes basée en région parisienne. Informé à son tour, le président de la République, échaudé par l'affaire des Irlandais de Vincennes, modère l'enthousiasme de Pierre Joxe, mais n'est pas mécontent du tout d'un joli succès contre le terrorisme. Après tout, le commissaire Iracabal a l'air si sûr de lui...

Un plan « infaillible »

Effectivement, il est sûr de lui, et pour cause : dans le courant du mois de juin, il a mis au point un plan infaillible pour « briller » auprès du ministre : demander à un indicateur d'organiser et d'entraîner une bande de marginaux dans un attentat. Etant informés du lieu, du jour et de l'heure dudit attentat, les RG n'auront plus qu'à interpeller les dangereux terroristes.

Ainsi, Iracabal fait part de son projet au commissaire **Duran** qui dirige la Section Manipulation. Ce dernier trouve rapidement ce qu'il faut : un enquêteur de son équipe manipule, depuis quelque temps, un informateur immatriculé 7506 sous le nom d'HELENE. Après avoir infiltré le mouvement OS CANGACEIROS, apparu dans diverses actions violentes contre la SNCF, Hélène vit au squatt "Usine" à Montreuil, fréquenté par divers « autonomes » violents. Très vite, sur instructions de son manipulateur, Hélène recrute quatre marginaux prêts à commettre un attentat. En liaison avec le commissaire Iracabal, l'enquêteur de Duran organise l'action pour la nuit du 14 au 15 juillet 1985. La cible est choisie : les locaux de l'Agence nationale pour l'emploi de Montreuil, sise 5 rue Kléber.

HELENE et ses complices mettront le feu dans les locaux à l'aide de bidons d'essence, et quitteront les lieux en laissant sur place une bouteille de gaz. Joli feu d'artifice en perspective... (c'est le jour ou jamais !).

En ce jour du 14 Juillet, tout est donc prévu. L'attentat aura lieu vers minuit, et les hommes d'Iracabal interpelleront les pseudo-terroristes. Voici pourquoi il est sûr de lui, Iracabal. Son plan est infaillible.

Infaillible ? Pas si sûr ! Iracabal a oublié un détail : ses hommes ne l'aiment pas. Ils le jugent trop proche de l'Elysée. Bien que n'ayant pas été mis dans la confidence, ils se doutent d'une embrouille et vont tout faire capoter.

A minuit précis, nos braves « terroristes » arrivent à l'ANPE. Ils cassent la vitre du bureau 413 et commencent à déclencher un incendie. Les hommes d'Iracabal interviennent alors. Il était prévu d'interpeller quatre hommes et de laisser filer l'informateur ? Eh bien, ils font le contraire. Seul, Hélène est arrêté et conduit à la Brigade criminelle : incendie volontaire d'un édifice public et tentative de destruction par substance explosive, son compte est bon !

Une affaire vite « classée »

Hélène, qui n'a rien d'un dur, se « met à table » rapidement. **Il** explique tout, le plan génial d'Iracabal, les ordres transmis par l'enquêteur, etc. Un qui fait la gueule, c'est le commissaire **Espitalier**, chef de la Section antiterroriste de la Brigade criminelle. Le préfet de police, **Guy Fougier**, est immédiatement informé. A son tour, il prévient Pierre Joxe, qui ne rigole pas non plus (tu parles d'un succès !). Nous ne savons pas si le Président est informé. Toujours est-il que Joxe décide que cette affaire doit être étouffée dans l'œuf.

Le lendemain, le commissaire Duran et son enquêteur ont une entrevue avec HELENE, en pleine garde à vue, et hors la présence de la Brigade criminelle (est-ce bien légal ?). On explique à HELENE qu'il va être relâché rapidement et que tout va rentrer dans l'ordre. A contrecœur, — mais ce que ministre veut, Dieu le veut — la Criminelle arrange la procédure et relâche HELENE.

Madame **Terhack**, directrice de l'ANPE de Montreuil, dépose une plainte qui sera classée sans suite. Tout est bien qui finit bien !

Surtout pour Iracabal : en mai 1986, il sera nommé par **Robert Pandraud** coordinateur de la lutte antiterroriste au Pays Basque (il connaît en effet la question), avec rang de sous-préfet. Il aura, lors de son pot de départ, une phrase qui résume tout et qui est restée célèbre aux RG : ***« Ceux qui ont trahi et magouillé avec la gauche doivent en subir les conséquences »***.

Il mourra quelques mois plus tard d'une rupture d'anévrisme.

Quant à Hélène, il poursuivra sa carrière sous un autre pseudonyme.

Duran poursuivra également sa carrière (voir **Breuil**). Quant à son enquêteur, il passera inspecteur et se rendra célèbre, quelques années plus tard : il s'agissait, vous l'aviez deviné de l'inspecteur **Jean-Marc Dufourg**. Le monde des RG est tout petit !

A propos, qui a dit, en octobre 1990 : ***« Les fonctionnaires qui commettent des actes illégaux, je ne les couvre pas, je les vire ! » ?***

Pierre Joxe, bien sûr.

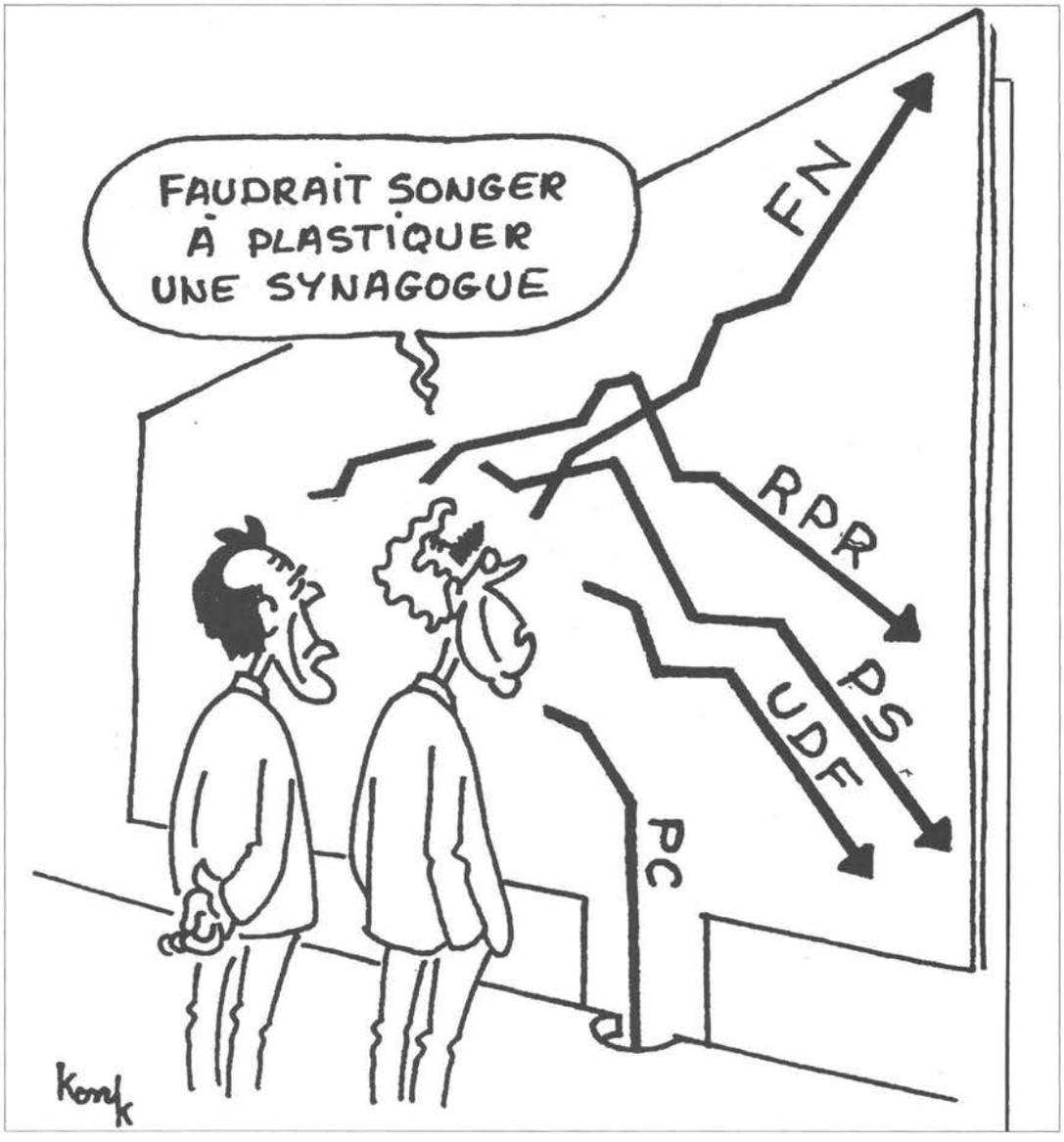

RG et Baby Porno

JOSEPH DOUCÉ, L'HOMO QUI EN SAVAIT TROP...

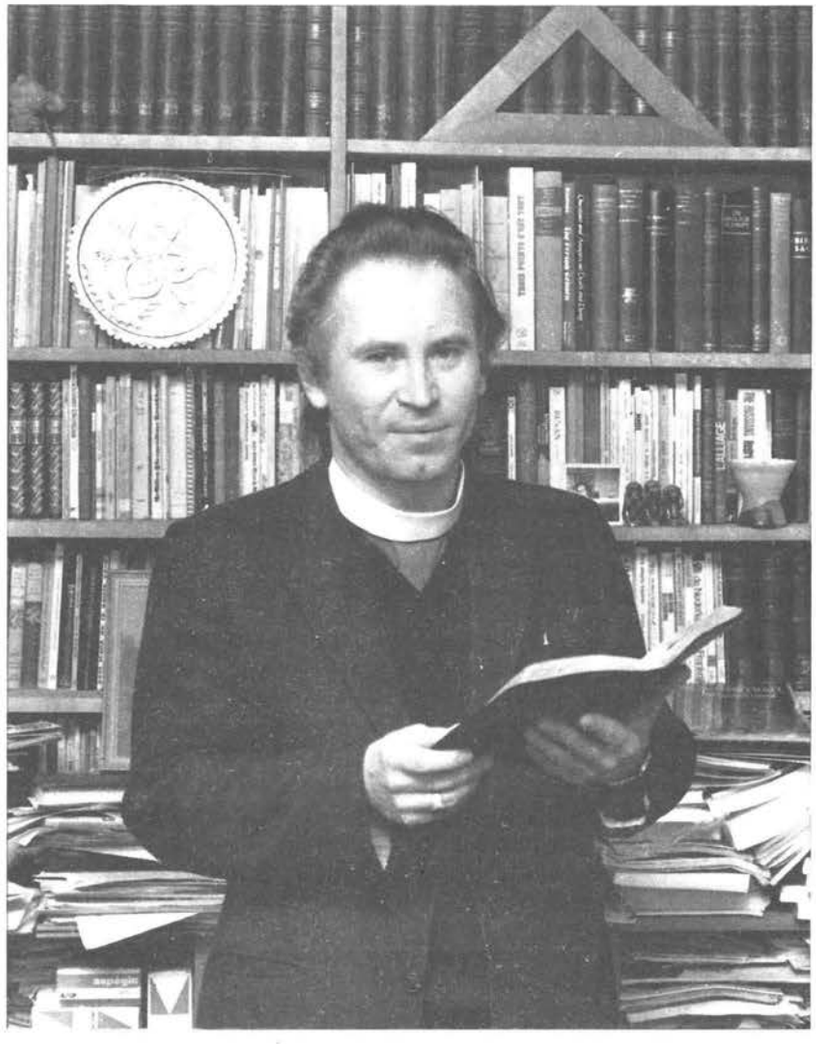

Version « hard » de *Mon curé chez les nudistes*, les aventures lucratives du pasteur Joseph Doucé au sein des minorités sexuelles se sont mal terminées.

Pasteur des pédophiles, exclu de l'église protestante pour confusion des genres, rabatteur de brebis égarées, grand amateur de jeune chair fraîche, indicateur de police, propriétaire immobilier douteux, homme d'affaires spécialisé dans le baby-porno, et « pote » de **Danielle Mitterrand**, l'inimitable **Joseph Doucé** continue, deux ans après sa mystérieuse disparition, à hanter les consciences.

On ignore toujours si les 17 kilos de charogne puante, déchiquetée par les chevreuils, grouillant de vermine et rongée par les rats, découverts en forêt de Rambouillet le 18 octobre 1990, constituent bien les restes du personnage. Et si cet homme qui en savait trop a bien été, comme c'est vraisemblable, étranglé par des hommes de main du pouvoir, dans une cave parisienne, avant d'être jeté, nu, et privé même de ses bagues, dans un sous-bois discret.

On ne saura sans doute jamais la vérité sur cette histoire, la Brigade criminelle s'étant cassé les dents sur un dossier dont personne, en haut lieu, ne souhaitait en réalité qu'elle parvienne à l'éclaircir, et qui constitue un des plus retentissants échecs de l'histoire de la « Crim ».

Le voile est retombé, **Guy Bondar**, associé et concubin du disparu, devenu, sous l'œil des caméras, le « veuf » aux larmes de crocodile, ayant lui-même, dans cette affaire, menti comme un arracheur de dents, tout comme l'avocat de la partie civile, le sémillant **Olivier Metzner**.

Mais une chose est aujourd'hui parfaitement sûre. Deux personnages au moins, deux très hauts fonctionnaires de l'Etat socialiste, connaissent les tenants et les aboutissants de cette histoire sordide, dont on ne sait si l'on doit la comparer, de préférence, à l'enlèvement de l'opposant marocain **Mehdi Ben**

Barka, à Paris, en 1965, par des policiers gaullistes, ou à la mort du Père **Popieluszko**, sous la torture des miliciens de la Pologne socialiste, en 1984.

Ces deux hommes sont le préfet **Gilles Ménage**, conseiller de Tonton pour les affaires sales, et **Claude Bardon**, le flic qui s'illustra dans l'affaire **Markovic**, à l'orée de sa carrière, avant de devenir, à la tête des Renseignements généraux de la préfecture de Police de Paris, le manipulateur numéro 1 de l'affaire Doucé.

Mais reprenons dans l'ordre. Il fait beau et chaud à Paris, dans les tout premiers jours d'août 1990, quand on apprend que trois policiers d'une unité discrète et très particulière des RG parisiens ont été placés en garde à vue. On les interroge à propos de la disparition d'un ecclésiastique marginal, constatée le 21 juillet.

C'est le gérant d'une petite librairie sexologique du XVIIe arrondissement, un jeune homosexuel à la moustache arrondie, brun et fuyant, Guy Bondar, qui a prévenu la police. Son « mari » — ou peut-être était-il son « épouse » — a disparu, dit-il, depuis deux jours. Très vite, le bruit court dans Paris que les trois policiers des RG placés en garde à vue serraient le pasteur de près, dans les heures précédant ce qui semble bien apparaître comme un enlèvement. Des gardiens de la paix auraient même interpellé les trois RG, tambourinant à la porte du pasteur, peu de temps auparavant.

Mais la direction des RG veille, et trouve dans la presse officielle une oreille complaisante : « *A la direction des RG, on sourit à l'idée d'une rencontre surprise de trois de leurs membres par des gardiens de la paix. Non, leurs inspecteurs n'étaient pas présents sur les lieux du rapt le 19 juillet* », écrit sentencieusement *Le Monde*.

Pasteur pédophile sous haute surveillance

Fleuron d'une structure d'élite tout à fait particulière des RG parisiens, le « Groupe des Enquêtes Réservées », le GER, spécialisé dans les affaires de terrorisme et les dossiers « ultra-sensibles » mettant en cause de hautes personnalités, les inspecteurs **Jean-Marc Dufourg** et **Gilles Azema**, ainsi que leur collègue, l'enquêteur **Pascal Passamonti** ont pourtant bien été surpris par des gardiens de la paix, le 19 juin, devant la porte du domicile du pasteur, où ils tambourinaient... Ils ont donné des explications confuses. Quelques jours plus tard, si l'on en croit Bondar, ce sont très probablement eux, ou certains de leurs collègues, qui sont revenus frapper au domicile du couple, avant de présenter au pasteur une carte de police, et de l'emmener vers une destination énigmatique — « au château », selon les dernières paroles du disparu.

Quel « château » ? L'enquête ne l'établira pas. Ni Bondar ni **Arnaud** ne reconnaissent les trois RG, qui fournissent par ailleurs, pour la soirée du 19 juillet, un alibi à peu près acceptable. Ils étaient bien dans le secteur. Sur ordre, ils surveillaient le pasteur. Puis ils se sont dirigés vers une lointaine

QUARTORZIEME ANNEE N° 137
NUMERO DOUBLE - SEPTEMBRE 1990

ILIA — IL LIBERE IL AIME

Publication fondée en 1976
MENSUEL CHRETIEN D'INFORMATION DES MINORITES SEXUELLES

Responsable de la publication
Pasteur J. Doucé
(par intérim: G. BONDAR)

N° COMMISSION PARITAIRE 69304
ISSN 0180-8354
DEPOT LEGAL 53090
Chaque auteur est responsable de l'article qu'il signe.
C.C.P. PARIS 15.749.47 E à l'ordre de ILIA

Depuis cette date, le Pasteur J. DOUCé n'a plus été revu par aucun de ses amis, ni de ses proches, et par aucune personne à notre connaissance, tant en France qu'à l'étranger.

La question reste entière de savoir si notre pasteur est toujours vivant, car aucune revandication n'a été faite à ce jour.

4 - NOTRE ACTION :

Notre réaction ne s'est pas fait attendre.
Voyant avec inquiétude les heures s'écouler sans retour du pasteur, nous avons pensé à l'éventualité d'une garde-à-vue prolongée et nous nous sommes renseignés à ce sujet. Nous avons d'abord été freinés par le fait que nos recherches ne semblaient pas être accueillies avec empressement.

Dès que confirmation nous a été donnée qu'il ne s'agissait pas d'une interpellation légale, je suis allé signaler officiellement la disparition du Pasteur DOUCé à la police judiciaire.On nous proposa d'entreprendre une recherche "dans l'interêt des familles" comme c'est la cas, en général, lorsque le disparu est majeur.

Il nous a paru tout-à-fait insuffisant de limiter l'enquête à ce niveau comme on nous le suggérait. Aussi, j'en vins à porter l'affaire, pour laquelle la police elle-même

Septembre 1990. Guy Bondar, le concubin du pasteur Doucé donne dans *Ilia* (*il libère, il aime*) sa version de l'enlèvement du pasteur. En dépit de trois témoins présents ce jour-là, aucun ne sera capable de fournir la moindre indication sur les mystérieux « policiers ».

Le pasteur Doucé célébrant un mariage homosexuel.

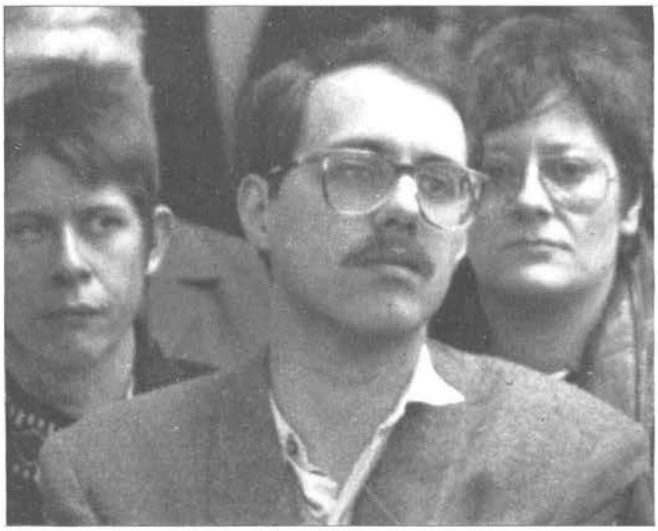

Guy Bondar, le concubin du pasteur, a été autorisé, en tant que tel, à se constituer « partie civile ». Il a omis de signaler à la « Crim » le coup de téléphone du pasteur, le lendemain de son enlèvement.

banlieue, pour une affaire de drogue, avant d'aller finir leur dure journée dans un bar de Pigalle, à la recherche d'informations sensibles...

L'enquête s'envase. Tout juste apprend-on que le pasteur Doucé, surveillé par les services spécialisés de la Police judiciaire depuis 1987, au moins, à la suite du démantèlement d'un réseau de pédophiles en Belgique, auteur de plusieurs livres, venait d'ouvrir la librairie « Autres Cultures », un mois auparavant. Elle a été immédiatement cambriolée, par des « professionnels » utilisant une technique particulière de descellement de la vitrine blindée. Ils n'ont rien emporté. Sauf, peut-être, un appareil photo. Le pasteur préparait, selon certains de ses proches, une émission pour la Radio-Télévision Belge sur les réseaux qui contrôlent la prostitution enfantine. Il travaillait aussi sur un projet de livre, « ultra-documenté », sur le sujet.

Joseph Doucé : « bien connu des services de police »

Est-ce pour ces raisons que le commissaire **Didier Adam**, un policier socialiste mis en place par **Gaston Defferre** en 1982 à la direction du GER, joyau de la police politique du régime, avait lancé son meilleur groupe sur les traces de Joseph Doucé ? Pas du tout, explique à ce moment la direction des RG. Dans le cadre d'une vaste opération de redéploiement de ce service, jugé trop bureaucratisé, on leur aurait simplement demandé de se remettre à faire du « terrain », et de marcher sur les brisées de la Police judiciaire. En préparant des « dossiers clés en mains » pour les services traditionnellement chargés de la protection des mœurs et de la répression du proxénétisme. C'est l'annonce dans la revue *Ilia*, éditée par Doucé, d'une réunion sur la pédophilie à la Librairie « Autres Cultures », qui aurait lancé dans les petites rues du XVIIe les techniciens du « groupe de manipulation » de l'inspecteur Dufourg. Une explication évidemment comique. Comme l'expliquera plus tard Dufourg dans son *« best-seller », Section manipulation* (**Michel Lafon** éditeur), l'article publié par *Ilia*, qui n'était pas le premier, ne servit que de prétexte. « Couverts » par la PJ depuis de longues années, les petits séminaires conviviaux organisés par Bondar et Doucé, sur la pédophilie, la zoophilie, le sado-masochisme et autres distractions joyeuses, n'avaient aucun secret pour la police.

Mais l'affaire va connaître plusieurs rebondissements spectaculaires, avant que ne commencent à apparaître les vrais ressorts de la mission confiée, par le ministre de l'Intérieur et par un conseiller « très spécial » de l'Elysée, au patron des RG parisiens, le commissaire Bardon.

La presse chauffée à blanc

Le 14 septembre, un militant communiste de Sèvres, en banlieue parisienne, indicateur de police à ses moments perdus, fait sensation. Il affirme avoir été lui-même l'objet des attentions particulières du groupe Dufourg, moins de deux semaines avant la disparition du pasteur. « Tenu » depuis plusieurs années pour une affaire de terrorisme, il aurait été

Doucé devant le « Centre du Christ libérateur », « Association loi 1901 », est-il précisé sur la porte, c'est-à-dire, à but non lucratif. Théoriquement...

l'objet d'une « manip » des RG, qui voulaient le contraindre à une mission d'« infiltration » de la librairie « Autres Cultures ». Ayant refusé, il aurait reçu la visite nocturne de Dufourg et de ses hommes, des violents, qui auraient tiré, pour l'intimider, une balle dans la porte de son appartement.

Cette « révélation spontanée », vraisemblablement téléguidée et mise en scène par la Brigade criminelle, qui avait saisi les coordonnées de **Pierre Didier** dès le 2 août, à l'occasion d'une perquisition dans le bureau de Dufourg, pendant la garde à vue de celui-ci, et n'ignore rien de cet épisode, va permettre une seconde interpellation de l'inspecteur. Il est alors l'objet d'une campagne de presse. Bien « chauffés » par Bardon, les experts en désinformation des media gouvernementaux multiplient, avec une touchante cohérence et une application méritoire, les « révélations » téléguidées sur ce policier « violent » et « marginal », aux opinions politiques « d'extrême droite », qui a trompé la vigilance de l'administration au point de parvenir à s'infiltrer au sein du GER avec ses méthodes peu recommandables, « proches de la torture ». Et qui porte seul, tout le monde est sommé désormais de le comprendre, la responsabilité de la mort du pasteur. Chargé d'un

LA PEDOPHILIE EN QUESTION

Ouvrage collectif publié sous la direction du Pasteur J. DOUCÉ.

Un des derniers tabous est dévoilé sans complaisance, sans parti pris non plus, dans cet ouvrage collectif. Fort de sa longue expérience pastorale et psychologique parmi les minorités sexuelles, le Pasteur DOUCÉ a pu susciter des témoignages vécus, et aussi demander leur avis à diverses personnalités éminentes. Que disent un commissaire de police aux mœurs des Pays-Bas, un magistrat italien, un avocat français, un parlementaire hollandais, un universitaire français, des pasteurs protestants ? La diversité des positions prouve l'embarras de notre société devant la pédophilie, ainsi qu'on le remarque dès la préface du Dr J. WAYNBERG, président de l'Institut de Sexologie.

Le livre, aussi complet que possible, et se voulant utile pour les chercheurs et les historiens, se termine par deux longs chapitres l'un sur les mouvements pédophiles et l'autre une bibliographie et un dossier de presse abondant.

L'honnêteté et la lucidité de cet ouvrage, unique en son genre jusqu'à ce jour, lui vaudrait comme sous-titre *« Fragments d'un discours impossible »* comme le dit, dans le chapitre de sa contribution, l'écrivain Hugo MARSAN.

La dernière production du pasteur sexologue : *La pédophilie en question.* Une curiosité excessive ?

... Une savante construction de la Brigade criminelle que fait voler en éclats celui que l'on n'attendait pas, Me Jacques Vergès.

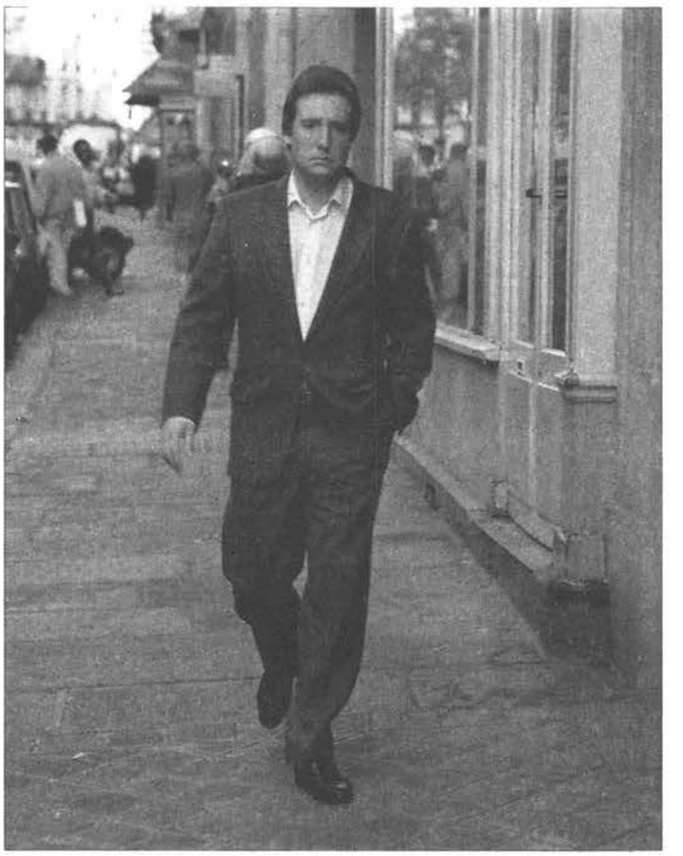

Trahi par ses chefs, lynché par la presse, l'inspecteur Dufourg semble être le coupable idéal...

simple petit « arrachage » — un interrogatoire discret, dépouillé des rituels de la procédure — il se serait laissé aller, étranglant sa victime, au lieu de se contenter de lui extorquer quelques informations sensibles à coups de gifles.

Me Vergès, bourreau de la « Crim »

Trahi par ses chefs, diffamé par la presse, placé pour la deuxième fois en garde à vue, puis emprisonné, Dufourg, qui passe un mauvais moment, va réussir un rétablissement éblouissant. A la suite d'une contre-attaque éclair, orchestrée par son « joker », le grand maître du barreau parisien, le satanique **Jacques Vergès**.

Les policiers de la « Crim » s'étaient posé quelques questions en découvrant, dans la poche du « suspect » qu'ils venaient interpeller, sûrs, cette fois, de parvenir à l'accabler, la carte de visite de l'avocat. Ils avaient raison de s'inquiéter. Et, pour eux, les surprises ne font que commencer.

Le 28 septembre, dans le plus grand secret, croient-ils, ils extraient Dufourg de sa cellule pour l'entendre sur procès-verbal, dans leurs prestigieux bureaux du Quai des Orfèvres. Avant d'enregistrer ses déclarations, le patron de la « Crim », le commissaire **Riou** propose un « arrangement »: il reconnaît les faits, c'est une bavure, une sorte d'accident du travail. On lui garantit une peine modérée. S'il persiste à nier, c'est 20 ans, ou même une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

« Ce n'est pas perpète. Ce n'est pas 20 ans. C'est zéro », répond l'homme des RG. Avant d'expliquer à Riou qu'il va lui faire, immédiatement, et sur procès-verbal, trois révélations sur des opérations de « manipulation » du GER. ***« La semaine prochaine, si vous m'entendez à nouveau, je ferai trois***

autres révélations. Il n'y aura pas de semaine suivante. Vous aurez sauté, M. Riou, vous ne serez plus là pour m'entendre.»

Les trois premières révélations portent sur le recrutement d'indicateurs, essentiellement des prostitués des deux sexes, à des fins d'infiltration, de chantage ou d'intimidation sur trois personnalités : l'avocat marseillais **Le Forsonney** (un ami d'**Yves Mourousi**), le président d'*Antenne 2-FR3*, **Philippe Guilhaume**, qu'on cherche à évincer, et le garde des Sceaux, lui-même, **Pierre Arpaillange**.

La « Crim » se voit infliger, dans la foulée, une triple humiliation. Trois jours plus tard, le 2 octobre, la matinée commence avec la publication, dans un quotidien du matin, en pleine page, du compte rendu détaillé de cette audition — et de la conversation « confidentielle » qui l'a précédée. A l'heure du déjeuner, la démission de Pierre Arpaillange est annoncée. Trois heures plus tard, Dufourg est remis en liberté. Il n'est pas inculpé dans l'affaire Doucé. Il ne le sera jamais.

Dufourg passe aux « aveux » mais pas ceux qu'on attendait ...

Mais ce n'est pas fini. Semaine après semaine, avec la rage et le courage d'un mercenaire qu'on abandonne après lui avoir confié les missions les plus dangereuses, Dufourg — ou certains de ses proches — va occuper le terrain, passant du rôle d'accusé à celui d'accusateur. Tandis que, tour à tour, le garde des Sceaux démissionnaire et Philippe Guilhaume font savoir ce qu'ils pensent du « travail » des RG, dont ils cessent, très rapidement, de contester la réalité; les révélations se succèdent sur les opérations de déstabilisation de SOS-Racisme, les vols de courrier du Parti communiste, l'infiltration d'indicateurs au sein de la CGT, les « arrachages » musclés de sympathisants d'Action Directe, la manipulation de proxénètes dans la lutte anti-basque, les incendies criminels, les enlèvements et les « plan culs » de toute espèce. Bref, la police du PS n'a rien à envier aux « barbouzes » du SAC. Comme à l'époque de la Gestapo et de la rue Lauriston, elle utilise des truands comme hommes de main pour les basses besognes.

Fort du soutien de son ancien supérieur et « maître à penser », une personnalité prestigieuse des RG, le commissaire toulousain **Roger Duran**, Dufourg reconstitue petit à petit la réalité de son parcours au sein de la DCRG (Direction centrale des Renseignements généraux), puis du GER. Plutôt de droite, sans doute, cet ancien parachutiste bayonnais du 11e choc a été recruté... par la cellule élyséenne, en 1982. Enquêteur, puis inspecteur, auteur d'enquêtes et de missions d'infiltration particulièrement délicates sur ETA et Action Directe, notamment, collaborateur occasionnel de la DGSE, et remarquablement noté par tous ses supérieurs successifs.

Bardon, passant du SRPJ de Versailles aux RG, avait demandé au commissaire Duran de le mettre en contact avec cet « élément » connu, certes, pour son style de travail *« hard »* — et apprécié pour ces motifs. Il s'agissait, on va le comprendre petit à petit, d'une sorte de transfert de technologie. S'appuyant prioritairement sur Dufourg, qu'il impose au sein de la « section manipulation » du GER, Bardon espère pouvoir utiliser dans les affaires sensibles, pour les enquêtes « réservées » commanditées directement par le pouvoir, les méthodes illégales et brutales de l'anti-terrorisme.

Terrorisme, anti-terrorisme : la disparition du pasteur des pédophiles ne se limite peut-être pas à une affaire de mœurs, avec chantage et élimination brutale. Dans son enquête, la Brigade criminelle s'est particulièrement intéressée à certains

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET DES JEUX.
Le Directeur

République Française.

Paris, le 15 JUIN 1988

Monsieur,

Mon attention a été appelée par votre Chef de Service sur le sens policier, digne d'éloges, dont vous avez fait preuve en transmettant avec promptitude aux services concernés une information relative à un important trafic de stupéfiants.

Pour les excellentes qualités professionnelles que vous avez manifestées en cette circonstance, il m'est agréable de vous adresser mes plus vives félicitations.

Ce témoignage de satisfaction sera classé dans votre dossier

Monsieur DUFOURG Jean-Marc
Inspecteur de Police
Direction des Renseignements Généraux.

Claude BARDON.

La brebis galeuse Dufourg n'était pas si mal vue, un mois à peine avant que n'éclate l'affaire.

membres de la communauté iranienne de Paris, infiltrés dans de petites formations néo-nazies, et présents également dans les milieux pédophiles. Dans certaines « tribus » de l'intelligentsia homosexuelle parisienne, un saisissant rapprochement de dates a entretenu la thèse d'une opération des services de Téhéran qui, s'appuyant sur quelques faiblesses d'une haute personnalité française, auraient tenté d'en tirer quelques avantages, au cours de l'âpre et discrète négociation sur la libération... d'**Anis Naccache**. Doucé, dont la disparition coïncide, à quelques jours près, avec la mise en liberté du chef du (premier) commando **Bakhtiar**, aurait été éliminé pour en avoir trop su, et peut-être pour avoir cru pouvoir monnayer son savoir.

A n'importe quel prix !

D'autres hypothèses ont été avancées. Surtout après que l'inspecteur Dufourg — radié de la police, entre-temps, pour l'incident de Sèvres, il attend l'aboutissement de son dossier de réintégration — eut révélé qu'un élément du dossier l'innocenterait complètement. La librairie « Autres Cultures » était en effet sur écoutes. Les comptes rendus « techniques » de ces écoutes « administratives », aussi officielles qu'illégales, réalisées, sous le couvert du « secret Défense », par les fonctionnaires assermentés du Groupement interministériel de Contrôle, le GIC, sont soigneusement archivés. Longtemps nié par la partie civile, l'enregistrement d'une conversation, réalisé le 20 juillet, entre un employé de la librairie et le domicile de Guy Bondar, fait apparaître que le pasteur était toujours vivant à ce moment. Bondar avait toujours prétendu dater la disparition du 19 juillet, la veille, jour où Dufourg et ses deux compagnons rôdaient aux alentours, à l'heure, précisément, où trois mystérieux inconnus munis d'une carte tricolore venaient chercher le pasteur pour l'emmener vers le « château ».

On admet aujourd'hui que Joseph Doucé, qui entretenait quelques relations avec l'épouse du président de la République — dans le cadre de ses bonnes œuvres — a bien été convoqué en très haut lieu le 19. Il est revenu discrètement, avant de disparaître définitivement, le lendemain. L'énigmatique Bondar, entendu par la Crim, avait d'abord nié l'existence même de cette conversation du 20 juillet, au cours de laquelle **Axel**, l'employé de la librairie, lui faisait savoir que le « disparu » de la veille se trouvait ***« ici, à côté de moi »***. Confondu par la Brigade criminelle, il devait reconnaître avoir menti, et donner

Le préfet Gilles Ménage, directeur de cabinet de François Mitterrand.

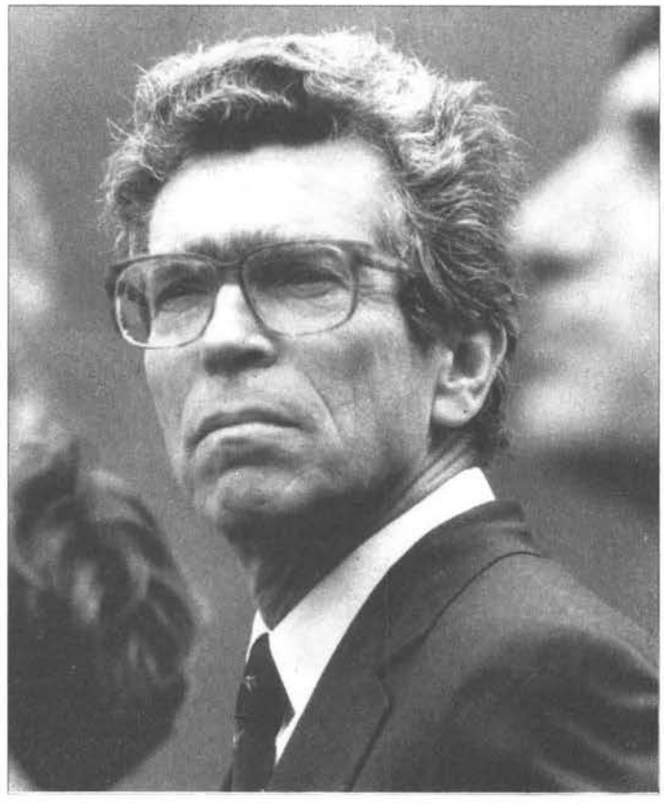

Une sale affaire pour Pierre Joxe, apôtre de la déontologie policière : une révélation ça va ; trois, bonjour les dégâts...

des explications invraisemblables...

Parti aujourd'hui pour la Hollande, Bondar, s'il n'a pas de responsabilité directe dans le crime, en sait en tout cas certainement plus qu'il n'a dit. Il a peur. Et personne ne lui en fera grief. Si Dufourg et son équipe ne sont pas les auteurs d'un « arrachage » pour lequel l'inspecteur demande, avec quelque insolence, et sans aucun succès, à être enfin inculpé — on lui ouvrirait alors nécessairement le dossier... —, ceux qui ont réalisé l'opération ne pouvaient évidemment pas ignorer qu'une équipe des RG était déjà « sur le coup ». La thèse d'une « deuxième équipe », surveillant la première, se camouflant derrière elle, et frappant de telle façon que les trois RG focalisent sur eux tous les soupçons, est la plus vraisemblable.

Alors, qui ? Et pourquoi ? Certains observateurs avertis ont évoqué la piste du « cambriolage » — des photos compromettantes ayant été volées, sans effraction, dans le coffre-fort d'une personnalité très « culturelle », proche de **François Mitterrand**. Une équipe d'anciens de la cellule élyséenne et des services spéciaux, reconvertis dans la « sécurité privée » haut de gamme, et dans les missions parallèles à haut risque, aurait été chargée de les retrouver. A n'importe quel prix. En réglant, au passage, quelques vieux comptes accumulés depuis l'époque de la «cellule».

Entre-temps, une nouvelle loi sur les écoutes téléphoniques a été donnée en pâture aux chiens. Une commission d'enquête du Sénat a gravement brassé l'air. Le GER a été « dissous » — et remplacé, dans les mêmes locaux, avec les mêmes hommes, par un organisme au nom tout différent, et à la fonction rigoureusement identique, la Xe section des RG.

Quant à Claude Bardon et au préfet Ménage, leurs proches ne leur demandent qu'une chose : qu'ils n'écrivent pas leurs mémoires...

Olivier FREMONT

Section enquêtes "réservées "

LES MISSIONS TRÈS SPÉCIALES DU GER

Avant d'arriver au pouvoir en 1981, les socialistes n'avaient pas de mots assez durs pour dénoncer l'utilisation abusive, faite par le gouvernement, des Renseignements généraux. Nombreux furent même les dirigeants du PS à promettre qu'ils dissoudraient les RG en accédant aux affaires. C'est ainsi qu'on prête à **Pierre Joxe** cette petite phrase sur l'utilité des RG : « Pour l'information, moi, j'ai les journaux ! »

La nouvelle majorité se gardera bien toutefois de dissoudre les RG. En 1990, les Français, et pas seulement les moins informés, découvrent l'existence du GER, *Groupe d'Enquête et de Recherche*, lorsqu'éclate la mystérieuse affaire de l'enlèvement du pasteur **Doucé**.

Auparavant, un peu d'histoire.

Si la création du GER date de 1982, il a de lointains ancêtres. Sous **Marcellin** il existe déjà à la préfecture de police un petit groupe chargé des enquêtes dites « réservées ». Il est dirigé par un ami personnel du ministre de l'Intérieur, le commissaire **Dovet**. Cette unité travaille à la « demande » du ministre et échappe donc en grande partie à la tutelle hiérarchique normale (préfet-direction centrale). De mauvaises habitudes dont il sera bien difficile de se débarrasser...

Sur le modèle de Marcellin

Il faudra à peine quelques mois aux socialistes pour comprendre que c'est dans les vieux pots qu'on fait la bonne soupe et l'utilité de créer une structure qui n'obéira qu'à eux. En 1981, les nouveau dirigeants se méfient de l'administration, encore plus de la police, et beaucoup plus encore de la préfec-

Raymond Marcellin, un ministre de l'Intérieur ô combien décrié par les socialistes alors dans l'opposition. Ses méthodes devaient toutefois avoir du « bon »...

ture de police de Paris, traditionnellement « marquée » à droite.

Ainsi, naît, en 1982, le GER qui signifie alors *Groupe d'Etude et de Réflexion*. Il est composé d'une quinzaine d'inspecteurs, sous la direction du commissaire **Adam** qui est présenté comme proche de **Chaban-Delmas**. La mission théorique du GER est de lutter contre le SAC (Service d'action civique), qui défraie alors la chronique, notamment avec la tuerie d'**Auriol**. En réalité, le GER comme sous Marcellin (*horresco-referens*) est un joujou entre les mains du ministre, et se consacre à de petites enquêtes ou filatures à la demande. Rien de bien méchant.

En 1986, sous la cohabitation, le GER se structure et se scinde en deux groupes :

1 - U.O. (unité opérationnelle)

2 - U. R. (unite de réflexion).

Il s'occupe alors de la sécurité des abords de l'Elysée et de « Tonton » en particulier. Les hommes d'Adam, toujours taillables et corvéables à merci, continuent d'effectuer de nombreuses enquêtes « multiservices » sur des personnalités, au profit de ministres, de députés PS, de patrons de gauche, PDG d'entreprises nationalisées qui souhaitent connaître la solvabilité d'une société ou d'un client... On rend également quelques menus « services » au secteur privé. C'est ainsi que le patron du GER a un oncle, ancien gradé de la Gendarmerie, qui ouvre une société de sécurité. La documentation, le savoir-faire des RGPP lui seront bien utiles pour « démarrer »...

La République en danger !

Egalement de très nombreuses études « d'environnement », à mesure qu'approchent les fêtes du Bicentenaire de la Révolution française. Un inspecteur du GER provoque d'ailleurs un émoi certain au sein du Tout-Paris républicain en « découvrant » qu'un militant royaliste habite place de la Bastille ! Il est chaleureusement félicité pour le recueil de cette information capitale qui est immédiatement transmise au ministre Joxe dont on connaît la profonde aversion pour les militants de l'Action Française.

Bref, au GER, on sait brosser sa hiérarchie dans le sens du poil, sans trop se fatiguer.

Section « Manipulation »

Ces journées paisibles au service de l'Etat sont remises rapidement en question avec la nomination à la tête des RG de la préfecture de police de Paris, en avril 89, de **Claude Bardon.** Homme de terrain, Bardon a gagné ses galons dans la police judiciaire jusqu'à être nommé directeur central adjoint des RG. Intelligent, cultivé, très ambitieux, Bardon est également l'un des tombeurs d'Action Directe. Son diagnostic tombe comme un couperet :

« A la PP, on ne branle rien. On se croirait au CNRS ! »

Pour ceux des fonctionnaires qui auraient les oreilles bouchées, il précise dans un langage encore plus imagé : ***« La police comme ça, c'est FINI. La police, ça me fait bander, ceux qui ne bandent pas, ils foutent le camp. »***

Ce message est délivré dans tous les services ; il concerne tout particulièrement le GER qui est considéré un peu comme une unité d'élite. Pour entrer au GER, il faut en effet être coopté, puis passer un véritable oral de passage, au cours duquel on s'assure de la disponibilité totale du fonctionnaire et surtout de sa discrétion. Tout cela, bien sûr, n'est pas officiel, mais clairement exprimé au jeune inspecteur qui postule ou qui a été sélectionné par un collègue : ***« Il ne faut pas dire ce que vous faites, à personne ! Il ne faut pas parler à votre femme. »***

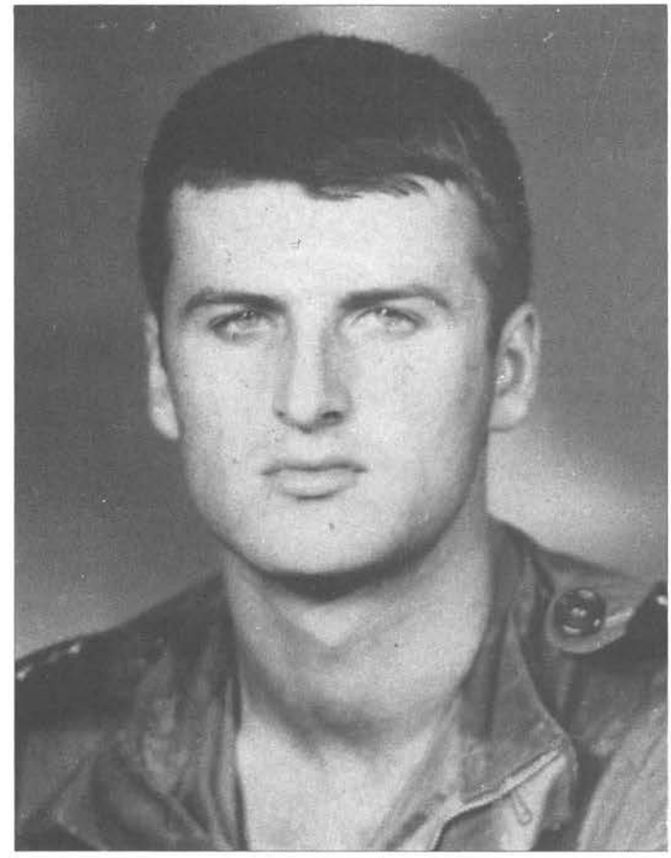

Directeur des RGPP, le commissaire Claude Bardon n'aime guère les photographes. Vieux de vingt ans, c'est le seul portrait de lui qui ait échappé à l'embargo. Cet amateur de Céline affectionne les expressions imagées.

Rentré le .....

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
ARCHIVES CENTRALES

Dossier n° .....

M .....

Qualité .....

Service .....

demande la sortie du dossier désigné :

.....

.....

Le..... 19.....
(*signature*)

Imp. S T 4019 M 12-72

Le GER n'est pas une section tout à fait comme les autres. Ainsi, seuls ses membres disposent-ils du privilège de « sortir » un dossier des archives.

Bardon veut des résultats. Il a carte blanche, la confiance du ministre. Son projet est simple : il s'agit de recréer une section « Manipulation » sur le modèle de la structure mise en place par le commissaire **Roger Duran** à la direction centrale des Renseignements généraux dans le cadre de la lutte anti-terroriste en 1983

Le groupe Duran, surnommé alors « Brigade des coups tordus » par les autres services, fonctionne dans une semi-clandestinité, et, à l'époque, la direction n'est pas trop regardante sur les moyens utilisés. Face au terrorisme, seul le résultat compte. Ce groupe sera finalement dissous par **Charles Pasqua** en 1987...

Coups de feu contre un « indic »

Claude Bardon, lui aussi, veut du résultat. A nouveau il instaure le système de la centralisation des indicateurs au bénéfice du GER et donc, au grand dam des autres services qui se voient dépossédés de leurs meilleurs informateurs. Ces indics sont désormais systématiquement immatriculés et mis à l'essai pendant une période de trois mois. Chaque rencontre avec son manipulateur doit faire l'objet d'une « note de contact » détaillée. ***« Je me fous de savoir, vingt-quatre heures avant, ce que va publier la presse. Dénichez-moi des agents dans tous les domaines. »*** Ainsi fut fait et le groupe Enquêtes et Recherches réalise quelques beaux coups sur les chasses gardées de la police judiciaire, voire même de la DGSE. Le commissaire peut ainsi livrer, clé en main, quelques affaires de stupéfiants et même un projet de coup d'Etat aux Comores !

On le félicite en haut lieu, mais les services concernés font la grimace. Dans cette perspective, c'est tout naturellement que Bardon va se tourner vers l'inspecteur **Dufourg**, rompu aux méthodes de Duran, puisque c'est ce dernier qui l'a formé. Une école, il est vrai, celle de l'anti-terrorisme, où l'on apprend à s'affranchir quelque peu des règles du « code de déontologie policière ». Jean-Marc Dufourg et ses collègues

M.C. du 14 mars 1991 : Et le 14 mars 1991, se présente devant nous, Mme.DUFOURG Pierrette, née le 27/07/1932 à Biarritz, retraitée, dt 7 allée des Magnolias BIARRITZ, qui nous déclare :
---"Je suis la maman de l'inspecteur DUFOURG impliqué dans la fameuse affaire DOUCE. J'ai constaté que depuis trois ou quatre jours, mon domicile et moi meme, somme sous surveillance J'ai relevé uneimmatriculation : 8691 SY 64, et un monisur qui surveillait mon domicile. Vous me dites que cette voiture appartient au Ministere de l'Interieur. Cette voiture ait quitté les lieux, ce jour, vers 12H15. Cet apres midi, j'ai vu une autre voiture qui stationnait de maniere bizarre dans m rue, N° [redacted] SL 64. Vous me dites que cette voiture appartient à un nommé [redacted] Roger, dt 8 rue [redacted] à BAYONNE.* Je ne connais pas cette personne. Je fais cette déclaration de main courante à toutes fins utiles, et ce apres que le Commissaire Principal Chef de la Circonscription de Police de Biarritz ait été prevenu de ces faits.

* Tel. [redacted].

Mme.DUFOURG L'OPJ

COPIE certifiée conforme à l'original

Quand les RG surveillent un autre membre des RG ou sa famille...

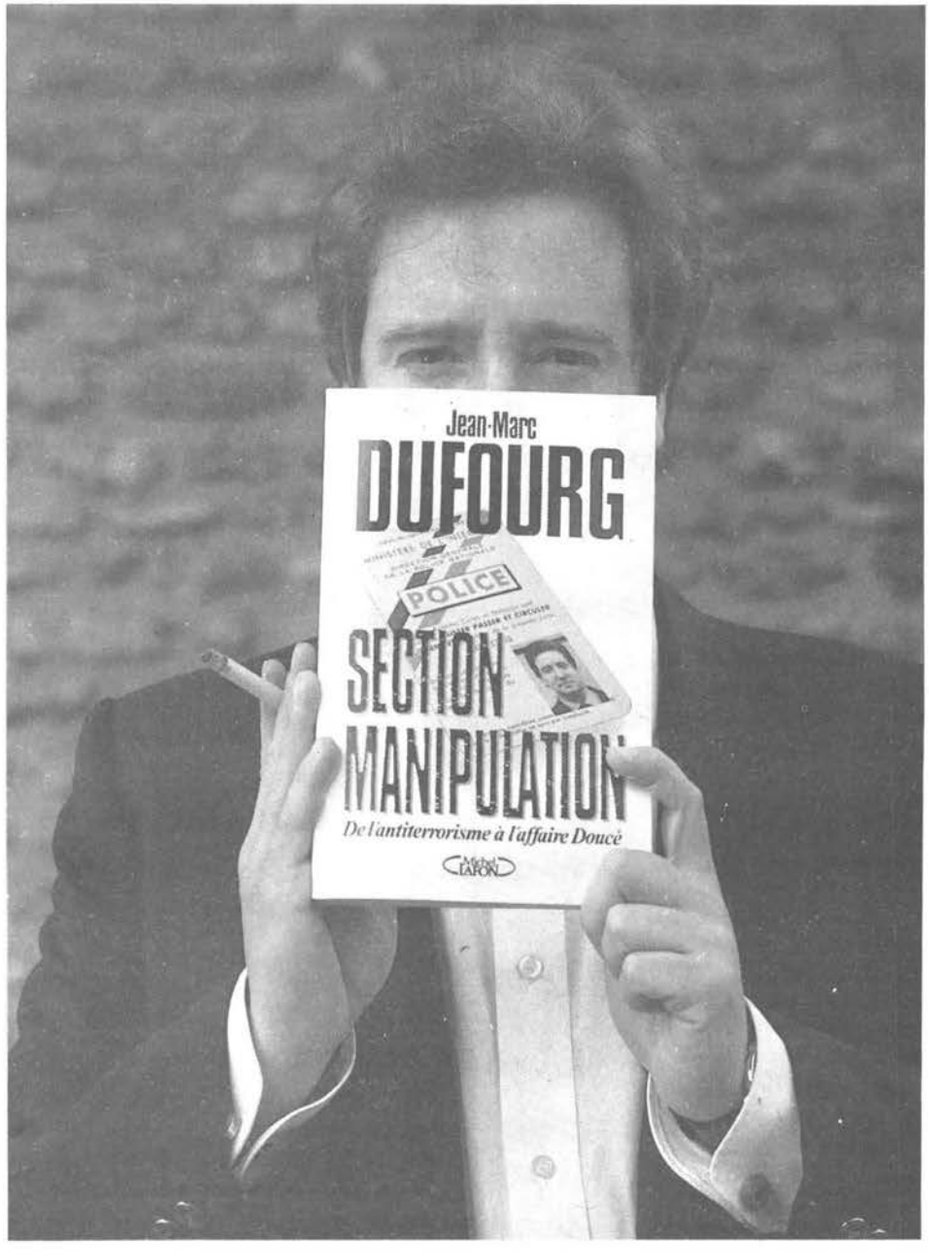

Révoqué de la Police nationale, Jean-Marc Dufourg riposte en publiant ses *Mémoires*. Une œuvre inachevée assure-t-il...

du GER vont donc appliquer dans la recherche du « renseignement politique » les méthodes de l'anti-terrorisme. Dans un premier temps, personne ne s'en plaint.

Un soir, afin d'intimider un indicateur qui traîne un peu les pieds, l'inspecteur Dufourg tire un coup de pistolet à travers la porte du domicile de ce dernier, qu'il croit absent. En fait, l'homme est bien là. Terrorisé, il fait une tentative de suicide et porte plainte. Cet « incident » est immédiatement porté à la connaissance des supérieurs hiérarchiques de Dufourg, mais l'affaire est immédiatement classée. Aucune sanction n'est prise contre l'inspecteur. La plainte du plaignant est enterrée. Ce n'est que lorsqu'éclatera l'affaire Doucé que cet épisode ressurgira et aboutira à la révocation de Dufourg de la Police nationale.

Vers le scandale...

Pour le moment, on ne tarit pas d'éloges sur Dufourg. Son dernier bulletin de notes, daté du 6 novembre 1991, indique, entre autres, ***« que conscient de ses responsabilités, il se conforme strictement et avec le meilleur esprit aux impératifs du service. C'est un fonctionnaire de grande valeur, digne d'une totale confiance, qui s'est parfaitement intégré à sa nouvelle équipe de travail »***. Dufourg ne deviendra la « brebis galeuse » des RG qu'après la disparition du pasteur Doucé, placé pourtant quasiment nuit et jour sous la haute surveillance du GER... Nous sommes alors au mois de juillet 1990.

Ce n'est pas le premier scandale dans lequel sont impliqués les RG depuis 1981, mais celui-là est de taille et fait la Une des quotidiens.

Mis en cause pour ses méthodes, l'inspecteur Dufourg est donc, depuis, incarcéré à la prison de Bois-d'Arcy pour ce recrutement un peu trop musclé d'un indicateur ; il est également qualifié de « témoin n° 1 » dans la disparition du pasteur. Dufourg se défend comme un beau diable et multiplie les révélations sensationnelles sur le GER. *Le Figaro*, notamment, révèle que le GER, rebaptisé pour l'occasion Groupe des **enquêtes réservées**, aurait reçu la mission de compromettre deux hautes personnalités, MM. **Guilhaume** et **Arpaillange**,

respectivement patron d'A 2 et de FR 3, et ministre de la Justice, tous deux nommés pourtant par le pouvoir, et qui, a priori, ne peuvent être considérés comme de bien grands ennemis de la République.

Chantage sexuel ?

C'est pourtant un secret de Polichinelle que le gouvernement cherche à se débarrasser sans succès des deux hommes, depuis plusieurs mois, un peu par tous les moyens.

C'est ainsi que, selon *Le Figaro* et Jean-Marc Dufourg, le GER aurait été chargé d'enquêter de manière approfondie sur leur vie privée, puis, dans un deuxième temps, de recruter des « provocateurs » (mineurs, toxicomanes, homosexuels, ces trois « qualités » pouvant être réunies chez une même personne) afin de leur tendre un « piège » et les acculer à la démission.

Seules les deux premières phases de cette opération (enquête et recrutement) auraient été réalisées, la disparition du pasteur mettant un terme à cette « manip ».

Le ministre de l'Intérieur, bien évidemment, dément et qualifie les affirmations du *Figaro* d'allégations mensongères, et Dufourg de « brebis galeuse ». La position officielle n'est pas de nier que quelques dérapages aient pu avoir lieu, mais ces derniers seraient imputables à des agissements individuels, hors du contrôle de la hiérarchie et en aucun cas imputables au GER dans son ensemble.

Toutefois, Dufourg, désigné par ses chefs comme le responsable présumé de l'enlèvement du pasteur, est immédiatement libéré par décision de la cour d'appel de Versailles. Peu de temps après, les révélations sur les méthodes des RG (PC etc.) se multiplient et conduisent, deux mois après, à une décision exceptionnelle du ministre de l'Intérieur, la levée du « secret défense » par Pierre Joxe sur certaines écoutes du GIC (Groupe interministériel de contrôle) — lire à ce sujet le chapitre sur « les écoutes » — effectuées dans le cadre de l'enquête sur le pasteur homosexuel. L'une de ces écoutes tendrait en effet à prouver que le pasteur Doucé était toujours vivant le lendemain de sa disparition.

Si la preuve formelle qu'une telle provocation policière contre Philippe Guilhaume et Pierre Arpaillange n'a pu être apportée, cette affaire jettera dans un embarras considérable le gouvernement et le ministère de l'Intérieur.

700 indicateurs ! ?

Dans un premier temps, M. Guilhaume se satisfait des paroles rassurantes de Joxe qui lui assure « ô grands dieux » qu'aucune enquête de cette nature n'a été ordonnée ; par la suite, la position de M. Guilhaume évoluera rapidement, à tel point que cet homme, jusqu'alors plutôt consensuel sur le plan politique, est aujourd'hui l'un des plus redoutables pamphlétaires attaquant le régime socialiste. De même, en démissionnant de ses fonctions au ministère de la Justice, Pierre Arpaillange annoncera son intention de porter plainte et dénoncera « une hiérarchie policière inconsistante», ainsi que les méthodes qui ont été utilisées contre lui par ses propres amis politiques.

Démissionnaire de son poste, M. Guilhaume se verra proposer le poste d'ambassadeur de France à Rome, qu'il refusera, puis portera cette affaire devant les tribunaux. Il ne pouvait en effet admettre qu'on ait laissé supposer, dans un article, qu'il était susceptible de chuter dans un « piège sexuel ». Un procès gagné contre *Le Figaro* et Dufourg, mais au cours duquel il fut essentiellement question du GER et de ses mystérieuses enquêtes. Cité à la barre des témoins par le défenseur de Dufourg, Me **Vergès**, le patron du GER, le commissaire Adam, et quatre de ses subordonnés viendront confirmer, même de mauvaise grâce :

1) qu'une enquête d'une trentaine de pages dactylographiées avait bien été menée sur Philippe Guilhaume ;

2) que le GER disposait d'un stock « de 700 indicateurs en magasin », recrutés indifféremment dans les milieux de la prostitution, des travestis, de la toxicomanie etc.

Ces déclarations feront bien sûr la joie de Me Vergès qui eut beau jeu de demander à quel usage le GER pouvait bien consacrer cette palette considérable de la criminalité ou de la marginalité sexuelle, comme si ce sujet était l'une des préoccupations majeures du gouvernement.

Le fait est qu'on eut bien peu de réponses à cette question ce jour-là, hormis le fait que le commissaire Adam avait réussi à introduire une prostituée au sein d'une secte luciférienne qui aurait pu jouer un rôle dans la profanation de Carpentras... Quid des 699 autres ? Mystère et boules de gomme ! On évoqua bien sûr longuement l'affaire Doucé, au cours de cette audience, puisque c'est le GER qui avait hérité de cette enquête.

classé « secret Défense »

On sait que, selon les affirmations de Pierre Joxe faites à TF1 devant des millions de Français, le Groupe d'enquêtes et de recherches enquêtait sur le pasteur et son entourage parce que la police soupçonnait ce dernier d'animer un réseau de pédophiles : ***« Tous les parents comprendront que le***

Philippe Guilhaume : pas satisfait du tout des bonnes paroles de Joxe.

- 10 -

PROGRAMME DES ACTIVITES DU C E N T R E D U C H R I S T L I B E R A T E U R ,
CENTRE PASTORAL ET PSYCHOLOGIQUE D'INFORMATION ET d'ENTRAIDE POUR LES MINORITES SEXUELLES.
3 bis, rue Clairaut, 75017 Paris - M° La Fourche - Tél. (1) 46.27.49.36

REUNIONS HABITUELLES:
Dimanche à 12 h : culte chrétien, suivi d'un repas en commun.
Mercredi à 20 h : permanence, repas aux chandelles le premier mercredi du mois à 20 h.
Vendredi à 20 h : accueil des nouveaux, suivi d'une amicale discussion sur la sexualité.

PERMANENCES TELEPHONIQUES:
Lundi: 20 h à 23 h : transsexuels et travestis
Mercredi et vendredi: 18 h à 24 h : homosexuels .....(1) 46.27.49.36
SOS PERMANENCE LESBIENNE : *samedi , 16 h à 20 h :* (1) 42.26.61.07
(un répondeur automatique fournit des informations sur les réunions les autres heures).

DIVERS GROUPES:
Chrétiens: (toutes confessions): dernier mardi de chaque mois à 20 h
Pédophiles: premier dimanche de chaque mois à 17 h
Transsexuels et travestis: deuxième mardi de chaque mois à 20 h : réunion.
prochain repas: samedi, 29 novembre à 20 h .

Ci-dessus, le numéro 100 de la revue du pasteur Doucé (*Ilia*) de 1986 ! Les petites réunions « pastorales » de ce connaisseur éclairé du milieu pédophile ne datent pas de 1990, n'en déplaise à M. Joxe.

te chaire a eu un écho dans les médias du monde entier!Nous tenons également à le féliciter vivement pour cette promotion honorable.Le Professeur Louis Gooren est par ailleurs et depuis longtemps le trésorier du CCL,il est aussi un des co-auteurs de notre livre collectif LA QUESTION TRANSSEXUELLE(Ed. Lumiè e et Justice-46 rue Sauffr oy -Paris XVIIe)

Pour les autres nouvelles,je tiens à mentionner en premier lieu le Forum des Groupes Chrétiens Gais et Lesbiens d'Europe qui s'est tenu à Strasbourg du 24 au 27 mai dernier. Une soixantaine de responsables chrétiens,gais et lesbiennes de toute l'Europe se sont retrouvés pour faire le tour des principaux problèmes concernant ceux qui ont cette double particularité d'être chrétiens et pourtant homosexuels.Cette rencontre,préparée conjointement par les deux associations homosexuelles françaises,David et Jonathan et le Centre du Christ Libérateur,fut vraiment une réussite.C'est également de bon augure pour ces deux associations dont ce fut la première collaboration concrète et efficace dans une activité commune.Les médias,notamment la télévision alsacienne,s'en sont fait l'écho et par ailleurs, la maire de Strasbourg,Madame Trautmann,a reçu une délégation de six personnes de notre forum.Socialiste,mais également théol ogienne protestante,spécialisée dans la théologie copte,elle a été à plusieurs reprises déjà sensibilisée sur les problèmes des minorités,particulièrement des drogués.

De son côté,David et Jonathan a organisé ses journées annuelles de réflexion(JAR),avec la participation de l'abbé Pierre qui a parlé avec courage et lucidité sur le thème de "réussir".Les échos que nous en avons reçus montrent que ces travaux furent très positifs.

.../...

Siège social : 32, rue Berzélius, 75017 Paris
ADRESSE POUR TOUTE CORRESPONDANCE (REDACTION) : 3 bis RUE CLAIRAUT, 75017 PARIS
TEL. : (1) 46-27-49-36

Juin 90. Le pasteur « fait le point » sur ses activités : l'occasion de découvrir que son audience s'étend bien au-delà des « marginaux » de la sexualité.

LES INVESTIGATIONS POLICIERES :

Le Pasteur DOUCé et les bénévoles travaillant à la Librairie AUTRES CULTURES avaient remarqué des allées et venuesétranges, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux. Le comportement de ces badauds s'apparentait à celui de policiers en tenue civile. Le pasteur ne s'en est pas étonné outre mesure, puisque nous étions accoutumés depuis quelques temps à des interventions de ce genre à chaque fois que nous tenions un stand de livres, comme par exemple au Festival de l'Erotisme. Je vous renvoie pour celà aux propres propos du pasteur, dans l'éditorial de I.L.I.A. N° 114, du mois d'Avril 1988, où il rappelait notamment "Sûr requête des Renseignements Généraux, les organisateurs du Salon de l'Amour m'ont demandé de supprimer ma conférence prévue sur le thème de la transsexualité et de me limiter à deux exposés sur l'homosexualité."

La Librairie AUTRES CULTURES ne pouvant se voir accusée de la moindre activité occulte, le pasteur a accueilli ces personnes très cordialement, comme l'avait été, du reste, plusieurs jours auparavant, l'officier de police du commissariat de quartier venu enquêter sur le cambriolage.

Encore la revue *Ilia*, mais, cette fois, après l'enlèvement du pasteur. De l'aveu même de Bondar, les RG s'intéressaient depuis longtemps, eux aussi, aux « mystères de la sexualité ». Avril 1988, juillet 1990, une enquête de longue haleine...

ministre de l'Intérieur se soucie de protéger les enfants », expliquait Pierre Joxe.

Le problème c'est que, s'il agissait de mettre fin à cet odieux trafic, le ministère de l'Intérieur dispose de services tout à fait compétents et habilités à le faire. Voilà en effet un travail qui relève de la Brigade des stupéfiants et du proxénétisme et de la Brigade des mineurs, qui seules peuvent, sous l'autorité d'un juge d'instruction, mettre hors d'état de nuire un tel réseau.

Connu comme le loup blanc depuis des années pour organiser des réunions « pastorales », le dimanche, à l'intention des pédophiles, le pasteur Doucé ne s'est pas subitement « révélé » aux hommes du GER. Il est bien entendu que si l'on a confié une telle enquête aux RG, sans la transmettre immédiatement à la police judiciaire, c'est que le souci est bien moins de réprimer un odieux trafic d'enfants que de faire bonne pêche et de compléter sa documentation sur les déviances sexuelles de ses contemporains. Les mœurs ont bien évolué. Difficile de tenir quelqu'un aujourd'hui en menaçant de révéler un adultère ou une homosexualité. Mais la pédophilie reste une activité des plus marginales, très lourdement sanctionnée par les tribunaux et donc particulièrement propice à des opérations de chantage.

Soumis méchamment à la question sur cette incohérence par Me Vergès, ni le commissaire Adam ni ses collègues ne parviendront réellement à éclaircir en quoi l'existence ou non d'un réseau pédophile pouvait concourir à l'information politique, économique ou sociale du gouvernement.

Quant au fruit des investigations des hommes du GER, relatives au pasteur, ce fut encore plus net : ***« secret Défense »***, invoquèrent-ils tous en chœur.

Ce qui permit à Me Vergès de conclure : ***« Voyez, M. le Président, vous l'ignoriez sans doute comme moi, depuis que les socialistes sont au pouvoir, la pédophilie rélève du secret défense. »***

A défaut d'avoir éclairé la lanterne de la Justice sur les affaires Doucé/Guilhaume/Arpaillange et autres missions spéciales menées par le GER, cette audience aura quelques retombées administratives. Le lendemain de sa déposition devant la XVIIe chambre correctionnelle, le commissaire principal Adam est muté dans la banlieue parisienne, à Antony. Ce n'est pas vraiment une promotion car ce poste est réservé aux jeunes commissaires sortant de l'Ecole de police de St-Cyr-au-Mont-d'Or. Dufourg est révoqué. Deux autres inspecteurs du GER sont mutés en province. Ce seront les seules victimes, avec le pasteur, bien sûr, de cette lamentable affaire.

Pour Pierre Joxe, la démission du ministre de la Défense pendant la guerre du Golfe lui offre une porte de sortie aussi honorable qu'inespérée.

Quant au GER, qu'on se rassure : il existe toujours, mais sous un autre nom. Officiellement, il a été dissous début 1991 au cours d'une réforme des RGPP, qui sera à l'époque qualifiée de « Printemps » par *Le Parisien Libéré*.

Une hirondelle ne fait pas toujours le printemps. Profondément traumatisés par ce grand déballage, jetés en pâture à l'opinion publique, les fonctionnaires des Renseignements généraux n'étaient aucunement disposés à payer les pots cassés et à régler seuls la facture des errements du pouvoir politique. Le gouvernement ne s'y est pas trompé. Il s'agissait moins de réformer que de ravaler un peu la façade des RGPP.

Pour mesurer l'ampleur de cette « réforme », on retiendra que la section « Extrémisme et violences politiques » s'intitule désormais : « 1ère section » et couvre aujourd'hui l'extrémisme et la violence politique. La section « syndicats » a également été « débaptisée » et répond à l'appellation de « 3e section », avec la charge du « secteur social et syndical » etc. Quant à l'encombrant GER, officiellement dissous, il a, lui, été rebaptisé « 10e section » et, non sans démagogie, est chargé de couvrir l'une des préoccupations majeures des Français : les violences urbaines.

Eric LAFFITTE

Violences urbaines

RG CONTRE ZOULOUS

Taggeur à l'œuvre dans le métro parisien, artistes ou vandales ?

Baptisée à grand renfort de publicité « Groupe des violences urbaines », la Xe section des RGPP de Paris est en réalité un clone du GER. Sa mise sur orbite a été d'autant plus médiatique qu'elle répondait à un double objectif : en premier lieu, le ministère de l'Intérieur, en procédant à une refonte superficielle des Renseignements généraux de la préfecture de Police, faisait disparaître des organigrammes l'inquiétant groupe des Enquêtes réservées ; en second lieu, elle répondait, au moins sur le papier, aux attentes d'une opinion publique de plus en plus inquiète du phénomène des bandes et de la montée de la violence dans les banlieues, les transports en commun, et jusqu'au cœur de la capitale.

Cette « réformette » intervient notamment quelques semaines après les très graves incidents qui devaient émailler la manifestation nationale des lycéens organisée à Paris le 12 novembre 1990. Ce jour-là, plus de 100 000 lycéens venus de toute la France déferlent sur Paris pour manifester « contre la violence » dans les établissements scolaires. Depuis la rentrée, les agressions contre des élèves par d'autres « jeunes » se sont multipliées : à Saint-Ouen, une jeune fille est même violée dans les toilettes de son lycée par trois de ses « camarades ».

Etant donné l'extrême jeunesse des manifestants (11-15 ans), la préfecture de police met en place un dispositif sans précédent pour assurer la sécurité du cortège. **Pierre Joxe** prend même l'initiative d'une « première » en acceptant de mettre en disponibilité ce jour-là plusieurs centaines de militants syndicaux de la FASP (1), afin que ces fonctionnaires de police viennent renforcer le service d'ordre de SOS-Racisme, qui « cornaque » et noyaute le mouvement lycéen. Cette initiative concernant la FASP fait la « une » des journaux télévisés, et nul ne peut ignorer que des « flics » sont au cœur même de la manifestation.

De leur côté, les forces de l'ordre proprement dites, CRS et gardes mobiles appelés sur le terrain en très grand nombre,

reçoivent la consigne de n'intervenir que sur ordre exprès du centre de commandement et de garder leur casque au ceinturon « afin de ne pas "effaroucher" les jeunes » — la hantise de Pierre Joxe, assure-t-on, étant de se retrouver avec un « nouveau **Malik Oussékine** » sur les bras.

234 policiers blessés

Ce savant dispositif, ce luxe de précautions seront pourtant immédiatement mis en échec.

Dès le début du rassemblement, les bandes passent à l'attaque et mettent à sac les premiers magasins dans le quartier de la Bastille. L'émeute, le pillage, les affrontements avec les forces de l'ordre durent plus de six heures et, au terme de cette marche « contre la violence », ce sont plusieurs centaines de magasins qui ont été saccagés, de véhicules incendiés ou détruits par des bandes ethniques, composées d'une vingtaine d'individus, solidaires d'elles seules, et qui n'hésitent pas à s'affronter violemment entre elles lors du partage du butin, à coups de battes de base-ball.

Plus grave encore, on dénombre 234 policiers blessés, chiffre à comparer à celui, extrêmement maigre, des arrestations, puisque 46 personnes seulement (dont 23 mineurs) seront déférées devant les tribunaux : ***« la lie de la terre »***, s'insurgera un procureur, dopé par la sévérité dont feront preuve les médias à l'égard des casseurs (une fois n'est pas coutume), nombre de journalistes ayant été rossés par les voyous.

Les RG hors du coup...

Faut-il préciser que ce 12 novembre n'est pas une bonne opération pour les responsables du maintien de l'ordre et pour le gouvernement ? Les lycéens sont furieux, l'opinion publique consternée ; les policiers ont le sentiment d'avoir été abandonnés par leurs chefs ; les adversaires de la politique « d'intégration des immigrés » (sujet brûlant s'il en est), menée par le gouvernement, se trouvent renforcés dans leurs convictions, tandis que ses partisans sont tout aussi furieux du tort porté à leur cause du fait d'une « minorité ».

« Manifestation » du 12 novembre 1990 : sac à dos de rigueur pour faire ses « emplettes ».

Un groupe de jeunes harkis de la Cité des Oliviers. Des revendications différentes, des moyens d'expression identiques.

12 novembre 1990. Victoire aux points pour les casseurs : 46 arrestations contre 234 policiers blessés.

Bref, tout le monde est mécontent et s'interroge : que fait la police ?

Dans les jours qui suivent, l'Intérieur peut encore réagir en organisant un vaste coup de filet dans les rangs des émeutiers ou des pillards présumés. Au moyen de perquisitions judicieuses, c'est bien le diable si matériels Hi-Fi, manteaux flambant neufs, griffés C & A ou autre, ne permettent pas de confondre une cinquantaine de voyous : au lendemain de la manifestation du 23 mars 1979, qui avait également dégénéré, la mouvance autonome avait été l'objet d'une telle opération et la moisson fructueuse.

Cela ne s'improvise pas et ne peut que s'appuyer sur des fichiers soigneusement tenus à jour par une section spécialisée des Renseignements généraux — section qui, justement, n'existe pas...

A cette date, une seule section des RGPP possède un embryon de culture en matière de bandes, c'est la 1ère section, dite des « violences politiques », en charge des formations politiques non représentées à l'Assemblée nationale. Traditionnellement, elle s'occupe de l'extrême gauche et de l'extrême droite. Ainsi, les fonctionnaires de cette section suivent-ils les activités des bandes de skinheads (groupes néonazis) ou des redskins, bandes d'extrême gauche liées à la mouvance antiraciste en général, et à SOS-Racisme en particulier.

En revanche, les RG connaissent mal le milieu des « Zoulous »ou des bandes ethniques de « Blacks » ou de « Beurs » dont les activités, a priori, relèvent davantage du droit commun et de la PJ.

Cette 1ère section couvrira pourtant la manifestation du 12 novembre, mais ses inspecteurs, bien que vêtus d'un jean et d'un blouson sous lequel ils dissimulent un talkie-walkie, devront se borner à rendre compte du déplacement des casseurs : impossible, en effet, de se mêler à ces gangs, exclusivement composés de Noirs, ou de s'infiltrer sans attirer immédiatement la suspicion...

12 novembre 1985

Découverte de matériel HIFI volé dans les locaux de la mairie annexe d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

Durant le week-end de la Toussaint, cinq jeunes gens ont entrepesé du matériel HIFI dans une salle de la mairie annexe d'Epinay sur-Seine, local réservé aux jeunes désirant organiser des surprises parties.

Il s'est avéré que ce matériel HIFI était volé et provenait d'un cambriolage effectué dans un appartement d'Epinay-sur-Seine.

L'interpellation des 5 individus ainsi que les perquisitions domiciliaires effectuées par les enquêteurs ont permis de découvrir d'autres marchandises volées dans d'autres lieux.

M. Gilbert BONNEMAISON, député-maire d'Epinay-sur-Seine, vice-président du Conseil National de prévention de la délinquance ayant appris ces faits, a aussitôt réagi en demandant aux responsables de ce local de veiller plus fermement afin qu'une telle affaire ne se représente plus.

Destinataires :

1 - 2.C
3.CR
4.75
5.93

***« Nul n'est prophète en son pays »*. Tel est, en substance, le message délivré par cet inspecteur malicieux des RG. Député maire d'Epinay-sur-seine, Gilbert Bonnemaison est en effet le grand gourou du PS en matière de *« prévention »* de la délinquance.**

EXTRAIT DU RAPPORT
"LES BANDES DE ZOULOUS"

Préfecture de Police
de PARIS

- Janvier 1990 -

Janvier 1990. La préfecture de police commence à s'intéresser au « phénomène ».

Singulière lacune au regard de l'explosion du phénomène des bandes ou du « mouvement zoulou » au cours de la décennie 80, venu se greffer sur, et amplifier, le « malaise des banlieues » — une mode calquée sur le modèle américain. Des bandes qui tiennent beaucoup plus du gang organisé que du rassemblement occasionnel de « blousons noirs » ou de « mauvais garçons », l'espace d'un samedi soir, et qui représentent aujourd'hui une réelle menace en termes de sécurité publique.

Haine, rage, destruction

Les exploits de ces bandes, chacun les connaît. Trains saccagés, voyageurs agressés ou simplement terrorisés ; rixes interbandes ; affrontements avec la police, les pompiers ; vols ; viols ; pillages des centres commerciaux... qui génèrent en retour xénophobie, « auto » ou légitime défense, « sentiment » d'insécurité ; faillites des commerçants concernés ; grèves à répétition des personnels de la RATP, de la SNCF ; laxisme et découragement chez les policiers qui n'osent plus pénétrer dans certaines cités « défavorisées ». Depuis longtemps, le phénomène zoulou a cessé d'être folklorique — la récente attaque à main armée, au petit matin, du bus 272 qui relie La Défense à la Cité des Indes, à Sartrouville, par un groupe d'une cinquantaine de voyous, ainsi que les très nombreuses réactions qu'elle a suscitées de la part du personnel politique montrent bien que ce type d'agissements sort du cadre de la délinquance « ordinaire ».

« A nouvelle délinquance, nouvelle Section des RG », annonce **Philippe Marchand** en février 1991, qui confie donc au GER dissous la mission de prendre en charge les « violences urbaines » — mission bien théorique, comme on va le constater, tant il semble que le ministère a du mal à se passer des « petites enquêtes réservées ».

De la poudre aux yeux

La Xe Section est composée aux trois cinquièmes d'anciens membres du GER : 35 fonctionnaires environ, placés sous l'autorité du commissaire **Rolland**. Cette section « des violences urbaines » est elle-même divisée en cinq groupes, division qui en dit long sur la portée réelle de la réforme Marchand.

GROUPE I : dirigé par l'inspecteur principal **Bady**, c'est le groupe « Catacombes », supposé surveiller le sous-sol parisien. Les accès en ayant été murés il y a plusieurs mois, à la suite d'une série de reportages truqués de *TF 1*, il reste donc beaucoup de temps à la demi-douzaine de fonctionnaires affectés à ce groupe pour s'acquitter des « enquêtes réservées » demandées par le préfet — comme au bon vieux temps du GER...

GROUPE II : dirigé par l'inspecteur principal **Plessis**. Une dizaine de fonctionnaires en charge des « Beurs et atypiques ». « Atypique » est un néologisme qui, pour cause de loi **Gayssot**, signifie tout ce qui est blanc, mais pas français, ou pas franchement français, au regard des normes policières ! Ce Groupe II surveillait, il y a encore quelques semaines, les activités du *« Mouvement pour l'abolition de la double peine »* (c'est celle qui frappe un délinquant étranger condamné par la Justice française à être expulsé sitôt sorti de prison). Le groupe « Beurs et atypiques » est partiellement au chômage, madame **Cresson** ayant opté pour la suppression de cette double peine.

Lorsque le moral est bon, et à condition qu'il fasse beau, le Groupe II va toutefois jusqu'à faire quelques rapides enquêtes sur les casseurs et les taggers, sans conviction...

GROUPE III : là encore, une demi-douzaine de policiers qui, sous la houlette de l'inspecteur principal **Hours**, s'efforcent de s'acquitter honorablement des desiderata du préfet. Dans la plus pure tradition du GER, on effectue donc des « enquêtes réservées », à la petite semaine — mais, que l'on se rassure, sans coups tordus.

Là non plus, le moral n'est pas au beau fixe. En particulier, les fonctionnaires de cette section masquent difficilement leur irritation d'être bien souvent, trop souvent, sollicités pour effectuer des « enquêtes » au profit... du Crédit Agricole !

Même si l'air du temps est à la privatisation chez les socialistes, certains s'indignent du fait que le patron d'une autre section, en relation avec un haut responsable du Crédit Agricole, ait choisi de répercuter sur eux les demandes incessantes de renseignements (antécédents judiciaires, solvabilité de clients, de chefs d'entreprises, etc.) de ce haut dirigeant !

GROUPE IV : encore une demi-douzaine de fonctionnaires qui, cette fois, se distinguent de leurs collègues en ce qu'ils ne méconnaissent pas totalement le sujet des « violences urbaines ». Dirigé par l'inspecteur principal **Lacqua**, c'est « le groupe zoulou », le seul à posséder une réelle expérience en la matière.

GROUPE V : il serait malvenu de faire grief à ce groupe (six fonctionnaires), dirigé par l'inspecteur divisionnaire **Simon**, de se soucier des casseurs comme de sa première chemise, puisque sa vocation est de s'occuper de *finances*.

Force est de le constater : sur les cinq groupes qui constituent la Xe Section, **un seul, soit une demi-douzaine de policiers, travaille réellement — mais avec des moyens dérisoires — sur les « violences urbaines »**. Une demi-douzaine, donc, pour tenter d'identifier les bandes qui surgissent aussi rapidement qu'elles disparaissent, pour centraliser les informations transmises par les antennes départementales, et s'efforcer de « coller » à des gangs qui sillonnent Paris et sa banlieue et peuvent à tout moment frapper n'importe où, en Seine-Saint-Denis comme dans les Yvelines ou le Val-d'Oise, à Argenteuil comme à Evry.

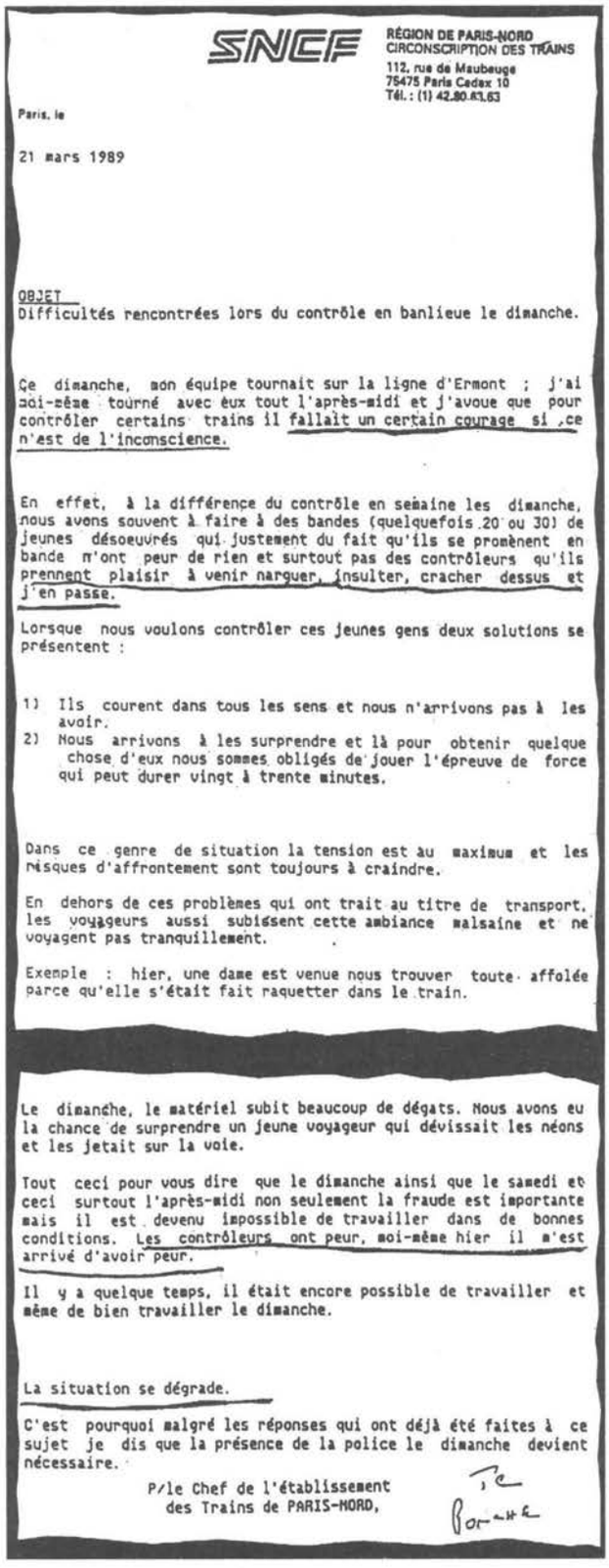

SNCF

RÉGION DE PARIS-NORD
CIRCONSCRIPTION DES TRAINS
112, rue de Maubeuge
75475 Paris Cedex 10
Tél. : (1) 42.80.83.63

Paris, le

21 mars 1989

OBJET
Difficultés rencontrées lors du contrôle en banlieue le dimanche.

Ce dimanche, mon équipe tournait sur la ligne d'Ermont ; j'ai moi-même tourné avec eux tout l'après-midi et j'avoue que pour contrôler certains trains il fallait un certain courage si ce n'est de l'inconscience.

En effet, à la différence du contrôle en semaine les dimanche, nous avons souvent à faire à des bandes (quelquefois 20 ou 30) de jeunes désoeuvrés qui justement du fait qu'ils se promènent en bande n'ont peur de rien et surtout pas des contrôleurs qu'ils prennent plaisir à venir narguer, insulter, cracher dessus et j'en passe.

Lorsque nous voulons contrôler ces jeunes gens deux solutions se présentent :

1) Ils courent dans tous les sens et nous n'arrivons pas à les avoir.
2) Nous arrivons à les surprendre et là pour obtenir quelque chose d'eux nous sommes obligés de jouer l'épreuve de force qui peut durer vingt à trente minutes.

Dans ce genre de situation la tension est au maximum et les risques d'affrontement sont toujours à craindre.

En dehors de ces problèmes qui ont trait au titre de transport, les voyageurs aussi subissent cette ambiance malsaine et ne voyagent pas tranquillement.

Exemple : hier, une dame est venue nous trouver toute affolée parce qu'elle s'était fait raquetter dans le train.

Le dimanche, le matériel subit beaucoup de dégats. Nous avons eu la chance de surprendre un jeune voyageur qui dévissait les néons et les jetait sur la voie.

Tout ceci pour vous dire que le dimanche ainsi que le samedi et ceci surtout l'après-midi non seulement la fraude est importante mais il est devenu impossible de travailler dans de bonnes conditions. Les contrôleurs ont peur, moi-même hier il m'est arrivé d'avoir peur.

Il y a quelque temps, il était encore possible de travailler et même de bien travailler le dimanche.

La situation se dégrade.

C'est pourquoi malgré les réponses qui ont déjà été faites à ce sujet je dis que la présence de la police le dimanche devient nécessaire.

P/le Chef de l'établissement
des Trains de PARIS-NORD,

« *La situation se dégrade* », explique en 1989 un responsable de la SNCF, dont les agents, comme ceux de la RATP, vont payer un lourd tribut dû aux exactions des bandes. La même année, 30 % des arrêts de travail des agents de la RATP seront consécutifs à une agression.

COURS DE RATTRAPAGE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

SEMINAIRE

14 au 16 Janvier 1992

GROUPES BANDES :

DE LA THEORIE

A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE FORMATION DE LA POLICE NATIONALE

GIF-sur-YVETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Les RG, eux aussi, ont droit à la formation permanente. Ici, un cours de rattrapage sur les bandes. Mais, comme il est indiqué, de la théorie à la pratique, il y a un pas... que se refuse à franchir Mme Cresson.

La banlieue, les bandes, c'est aussi un langage auquel, vaille que vaille, les fonctionnaires des RG ont dû parfois, non sans mal, s'adapter. Une nécessité qui a conduit le Centre de formation de Gif-sur-Yvette (le centre de formation permanente des RG) à éditer un glossaire à l'intention des membres de l'ex-GER, afin que ces derniers ne soient pas totalement perdus au cours d'éventuelles missions au sein de la France « plurielle ».

Une précision : la base de ce « langage » est le « verlan », c'est le parler à l'envers, ou l'inversion des syllabes. C'est parfois encore plus compliqué. Exemple : le verlan de « femme » donne phonétiquement « femeu », pas très joli à l'oreille. C'est donc le verlan de femeu qui à l'usage sera retenu pour aboutir au très joli « meuf ». Arabe donne « rebeu », puis « beur ».

• **TOY** désigne le tag barré. Est considéré comme une insulte.

• **KEUF** s'emploie pour désigner un flic. On dit aussi un « schmit » ou un « babylone ». Expression « se faire serrer par les keufs ».

• **MEUF** signifie fille.

• **PECHO LA MEUF** veut dire « draguer une fille ». **(1)**

• **RELOU** : lourd en verlan. Est synonyme de grave.

• **CAILLERA** : (péjoratif) racaille en verlan. Ce terme désigne tout ce qui n'est pas zulu authentique (drogués, voleurs, bastonneurs).

• **RENOI** : noir en verlan.

• **REURTI** : voleur à la tire en verlan.

• **FONCEDE** : défoncé en verlan. Synonyme de « séca » (cassé), qui veut dire ivre.

• **TARPE** (se faire un) : fumer un joint.

• **POUILLEDE** : la dépouille en verlan.

• **EMBROUILLE** : provocation.

• **TEBOI** : boîte de nuit en verlan.

• **TROME** ou **TREUM** : métro en verlan.

• **TOS** (péjoratif) : Portugais.

• **ZONZON** : la prison. S'utilise dans l'expression « être béton en zonzon », c'est-à-dire être en prison.

• **BEUR** ou **REUBEU** : Arabe en verlan.

(1) Note du *Crapouillot* : Le rédacteur de ce glossaire est sans doute un grand romantique ou un adepte du droit de cuissage ; en fait de drague, « pecho la meuf » vient du verlan « choper la femme », il s'agit donc d'une drague assez musclée... En revanche, notre spécialiste du verlan n'a pas jugé nécessaire d'affranchir les collègues sur la signification du terme « ripou ».

Six policiers face à une véritable armée de plusieurs milliers de Zoulous — autant dire que la tâche du Groupe IV relève de la mission impossible, et la Section dite « violences urbaines » de Philippe Marchand d'une triste farce.

« Africa Bambatta »

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'à l'origine le mouvement zoulou est d'inspiration pacifique (ou presque).

Selon la légende, c'est un certain **Africa Bambatta** qui, au début des années 70, lance ce mouvement aux USA et l'exporte ensuite vers la France. (Le lecteur sera peut-être surpris d'apprendre que la République française ne compte ainsi pas moins de six rois et reines qui règnent actuellement sur les Zoulous de l'Hexagone.) Bambatta donc, fait partie d'un gang du Bronx à New York, les *Black Spade*. Cette bande dépouille les gens, organise des braquages et met du beurre dans ses épinards avec le trafic de drogue.

Au cours d'une rixe, son meilleur ami est tué — triste événement qui convainc Bambatta de renoncer à la violence et de fonder le « Mouvement zoulou », dont la devise devient « Paix, amour et fraternité ».

Message qui supporte mal la traversée de l'Atlantique si l'on considère les noms que se choisissent les bandes de la région parisienne : « Requins vicieux », « Derniers salauds », « Fight Boys » « Red Warriors », etc.

Un mouvement qui dérape...

Des principes du mouvement zoulou, les bandes hexagonales en ont toutefois conservé le sens de l'organisation, des règles très précises (vestimentaires, musicales), ainsi qu'un sens de la hiérarchie très affirmé. Chaque bande se constitue en fonction d'affinités géographiques (banlieues, cités...) mais surtout ethniques, voire même raciales, et est composée à 95 % d'hommes ; les « Blacks » et les « Beurs » y sont très largement majoritaires. On ne s'y mélange guère : Maghrébins avec Maghrébins, Noirs avec Noirs, et les Antillais aiment à rester entre Antillais. Chaque bande marque son territoire, mais aussi celui des bandes rivales, en *taggant* ou *graffitant* les murs, les rames de métro, de train, etc.

Ainsi, chaque groupe posssède sa « marque » propre (lire encadré). Parmi les autres valeurs communes, une musique, le RAP, dont les principales vedettes semblent n'avoir rien retenu du triptyque « Paix, amour et fraternité ».

Le mouvement Zoulou est, à l'origine, d'inspiration « pacifique »...

... un message pas toujours bien compris.

Chaque groupe de RAP s'identifie par trois initiales. Ainsi, **TCG**, qui signifie *« The Crime Gang »*, **CKC** *« Criminal Killers Crew »*, **MST** *« Maladie sexuellement transmissible »* (enfin de la chanson française !), **DCA** *« Destructeurs de Condés associés »*, sans oublier, bien sûr, le groupe fétiche de **Jack Lang**, les fameux **NTM** *« Nique ta mère »*, régulièrement en bonne position au hit-parade.

Haine anti-flic, révolte sociale et « identitaire » (*« Nous sommes un peuple qui a beaucoup souffert »....*), anti-racisme, anti-lepénisme, apologie de la violence, du crime, constituent l'essentiel des thèmes abordés dans ces « chansons ».

Examen de passage : le viol d'une « blanche »

Les applications pratiques n'ont pas tardé à se faire sentir. Les bandes se déplaçant essentiellement par les transports en commun, les usagers sont les premiers à en faire les frais : délinquance spécifique qui, selon une étude de la RATP, a représenté plus de 860 agressions en 1989 (+ 5 % en un an) — ceci, malgré le plan sécurité lancé par le PDG de la RATP en janvier de la même année — pour des crimes et délits aussi divers que : homicide volontaire, coups et blessures volontaires, viols (souvent collectifs), outrages publics à la pudeur, vols avec violences en réunion, vols simples à l'arraché, etc.

Une violence qui s'exerce avec autant de fureur dans les rixes qui ne manquent pas d'éclater entre les différentes bandes, dont certaines rassemblent jusqu'à 300 membres. On n'intègre toutefois pas une bande facilement. Le postulant est d'abord mis à l'essai. Avant d'être accepté et devenir membre de plein droit du gang, il va devoir faire la preuve de son courage en accomplissant un « exploit », un droit d'entrée plus ou moins élevé : une bande de Zoulous, les « Criminels Black gang », s'est rendue célèbre en exigeant de ses futurs membres le viol d'une « femme blanche ».

Les lieux d'affrontement sont principalement les centres commerciaux, en banlieue, et, à Paris, Les Halles et La Défense. Les armes utilisées lors de ces rencontres parfois mortelles sont aussi nombreuses que variées : battes de base-ball, manches de pioches, poings américains, rasoirs, cutters, fléchettes, armes de poing et fusils de chasse à canon scié... Des affrontements de plus en plus violents à mesure que les bandes se structurent et qui dérangent véritablement en 1990.

Notons par exemple, pour l'anné 90 :

— 3 mars, une cinquantaine de Zoulous, qui s'affrontent avec une autre bande au cours d'une soirée RAP, à Montgeron. Bilan : deux blessés graves par armes blanches. Les agresseurs étaient venus du Val-de-Marne, armés de couteaux, de batttes de base-ball, et d'armes de poing.

— 20 mai, échange de coups de fusil à pompe entre bandes rivales, à Paris, dans le 19e arrondissement.

— 13 juin, à Achères, un jeune « TOS » (portugais) est tué par balles en pleine rue, sanglant épisode de l'affrontement qui oppose depuis des mois des bandes de Chanteloup et d'Achères.

— 25 juin, une jeune femme se fait violer à la sortie du RER, à Cergy.

— 29 juillet, une bagarre entre « Blacks » fait un mort à la sortie d'une discothèque, à La Défense.

— Le même jour, 27 Noirs sont interpellés après avoir saccagé la station de métro Buzenval et agressé un immigrant africain etc.

Cette violence, ni les concerts de SOS-Racisme, ni les plans « anti-été chaud », pas plus que les matchs de football organisés par le commissaire **d'Andréa** ne sont parvenus à l'endiguer. Idem au rayon « tag » : **Jack Lang**, estimant sans doute adroit de récupérer cette nouvelle ***« forme d'expression de la jeunesse »***, a voulu la faire entrer au musée ; ce qu'il fit. A la date même de l'exposition organisée par le ministère de la Culture, la station Louvre était, par défi, une fois de plus saccagée. Une fois de trop ! s'indignait le responsable à la RATP des opérations de nettoiement (50 millions de francs de dégâts par an), en mettant sévèrement en cause Lang, qui, rappelons-le, est tout de même ministre et porte-parole du gouvernement ! Expression d'une révolte à rapprocher du ras-le-bol des enseignants qui formaient pourtant, naguère, les gros bataillons du Parti socialiste, et n'hésitent plus, aujourd'hui, à descendre dans la rue parce qu'ils paient désormais parfois de leur vie l'exercice de leur profession. Ce divorce entre de nombreux fonctionnaires et le gouvernement ne devrait pas tarder à avoir de fâcheuses conséquences sur le plan électoral pour le Parti socialiste. Voilà ce qui arrive lorsqu'un gouvernement « apprécie » mal la situation.

Eric LAFFITTE

Les Redskins (1)

« Le mouvement ***« Redskin »*** est un phénomène récent, apparu conjointement avec l'émergence des groupes de rock alternatif au début des années 80.

Il est constitué d'individus violents, qui se déclarent antifascistes et antiracistes, et qui participent activement aux manifestations de la mouvance d'extrême gauche.

Le noyau dur comprend environ 70 personnes qui peuvent obtenir l'aide de plusieurs centaines (environ 500) sympathisants « actifs ».

Ils sont implantés, pour la plupart, dans l'Est parisien et en Seine-Saint-Denis.

Les intéressés tentent de légitimer leurs actions violentes par la lutte qu'ils ont engagée contre les ***« Skinheads »***.

C'est leur idéologie antifasciste et antiraciste qui fait des Redskins de précieux alliés des Zoulous, avec lesquels ils s'associent quelquefois pour mener des expéditions . punitives contre les Skinheads d'extrême droite »

[...]

L'idéologie des Redskins

« ... Ils se considèrent comme les " Robins des Bois " des temps modernes, et " plus précisément " comme les " peaux-rouges des cités contre les cow-boys des villes ".

Cette philosophie a permis aux Redskins de trouver un écho favorable auprès des jeunes, notamment ceux issus de la deuxième génération de l'immigration, ainsi qu'auprès de certaines associations comme SOS-Racisme, et c'est tout naturellement que les Zoulous, de race noire très souvent, se joignent aux Redskins de toutes races et surtout européenne, qui représentent pour eux des ***"combattants de la même cause" »***.

[...]

Organisation du mouvement

« Les Redskins sont des marginaux violents, la plupart délinquants, se donnant pour prétexte leur combat contre l'extrême droite pour commettre des exactions n'ayant qu'un lien très éloigné avec leur idéologie.

Le mouvement n'est pas structuré au sens « pyramidal » du

" LES ALLIÉS DES BANDES DE ZOULOUS "

Nous reproduisons ci-dessous des extraits d'un rapport de la Xe Section sur les « bandes », et en particulier sur le mouvement Redskin, proche de SOS-Racisme. Les Redskins, d'obédience communiste, s'efforcent en effet de récupérer la violence qui couve dans les banlieues « cocottes-minute » et, notamment, au sein des bandes, au profit d'actions « antifascistes ».

Une récupération « politique » de ces jeunes marginaux par l'ultra gauche qui pourrait avoir, dans les mois à venir, des conséquences bien plus graves que le vandalisme, et déboucher sur de véritables opérations de guérilla urbaine.

S'il est de bon ton, dans les milieux politico-médiatiques, de s'alarmer de la menace des « skinheads » qui pèserait sur... l'Allemagne, l'étude du groupe « violences urbaines » intitulée *« Les alliés des bandes de Zoulous »*, montre qu'en matière de pyromanes, nous n'avons rien à envier à nos voisins allemands.

terme. En fait, il est constitué de plusieurs bandes ayant des contacts entre elles. »

[...]

La violence organisée

« Par définition, les Redskins sont violents. En effet, en tant que groupe actif, ils organisent eux-mêmes leur préparation au combat violent, qu'ils utilisent quelquefois pour commettre des actes de délinquance de droit commun. »

[...]

et en guise de conclusion...

« De tels individus ne peuvent donc pas être considérés comme des « enfants de chœur », et leur haine exacerbée de l'extrême droite leur fait parfois commettre de graves erreurs. C'est ainsi qu'en 1986, une bande de Redskins a attaqué deux militaires du contingent, qu'ils avaient pris pour des Skinheads. »

Autres activités

« Les Redskins, qui sont liés aux groupes de rock alternatif, participent activement aux services d'ordre de leurs différents concerts. Depuis 1987, ils ont en outre élargi leur champ d'action en organisant le service d'ordre des concerts de SOS-Racisme, au cours de la " Fête des potes." A la dernière manifestation de ce type, en juin 1989, les observateurs ont signalé la présence d'environ 200 Redskins. En dehors de cette activité, leurs liens avec cette organisation restent assez flous.

Les éléments du mouvement encadrent également toutes les manifestations de la *« Section carrément anti-Le Pen »* (*SCALP*), de laquelle ils semblent très proches. »

(1) NDLR : Les inter-titres sont de la Xe section des Renseignements généraux de la préfecture de police de Paris.

La violence qui couve dans les banlieues « cocottes-minute » est une aubaine pour la tribu des nostalgiques du grand soir ou autres professionnels de la guérilla urbaine. Ci-dessous, Redskins, membres du service d'ordre de SOS-Racisme.

En guise de conclusion...

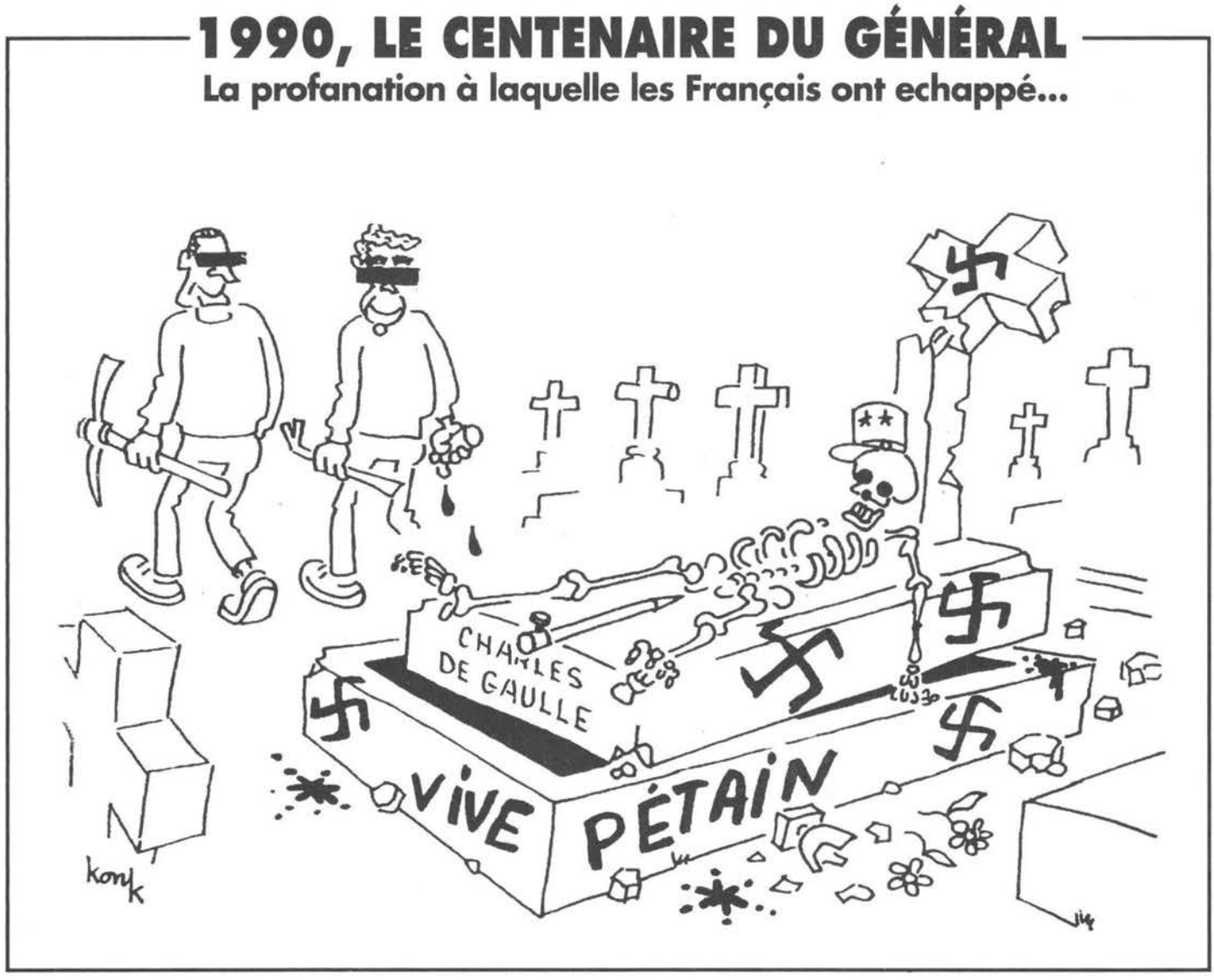

...mais ceci est une autre histoire

DISPONIBLE

DOSSIERS TRICOLORES DE NH

NUMERO HORS-SERIE AUTOMNE 91

88 PAGES
39 F

A commander exclusivement à National Hebdo

7 ter, cour des Petites-Ecuries 75010 Paris

45 F l'exemplaire
200 F les 5 exemplaires
300 F les 10 exemplaires
(ces prix s'entendent port compris)

Bon de commande à découper ou à recopier

Nom ..... Prénom .....

Adresse : .....

.....

Commande exemplaire(s) de

LA GAUCHE ET SON ARGENT

et joint un chèque de ..... F

ENCORE DISPONIBLES

LE CRAPOUILLOT

MAGAZINE NON CONFORMISTE

COCHEZ LES NUMÉROS DEMANDÉS

- ☐ N° 52 : Folies 39
- ☐ N° 53 : Dictionnaire des Contemporains (1)
- ☐ N° 54 : Secrets de la Graphologie
- ☐ N° 56 : La Grande Bouffe
- ☐ N° 57 : Dictionnaire des Contemporains (2)
- ☐ N° 58 : Les Homos
- ☐ N° 60 : Les Toubibs sur le grill
- ☐ N° 61 : Dictionnaire des Contemporains (3)
- ☐ N° 62 : Mitterrand : l'état de disgrâce
- ☐ N° 63 : Les Femmes fatales
- ☐ N° 65 : Esprit es-tu là ?
- ☐ N° 66 : L'Argent à gauche
- ☐ N° 67 : Les meilleurs dessins de presse
- ☐ N° 68 : La bataille de Paris
- ☐ N° 69 : L'Ecole en guerre
- ☐ N° 70 : Le Pamphlet
- ☐ N° 72 : Les Super Femmes
- ☐ N° 74 : Le choc Montand
- ☐ N° 77 : Les Fascistes
- ☐ N° 78 : Sexe et Magie
- ☐ N° 80 : Les Juifs
- ☐ N° 82 : Les travestis
- ☐ N° 83 : La torture
- ☐ N° 84 : Les photos insolites
- ☐ N° 85 : Vrais miracles et faux prodiges
- ☐ N° 87 : Le petit Barre illustré
- ☐ N° 88 : Les Auvergnats
- ☐ N° 89 : L'or
- ☐ N° 90 : Ah ! les beaux héritages
- ☐ N° 91 : Les coups d'Etat
- ☐ N° 92 : Les musulmans et nous
- ☐ N° 93 : Les bobards de la guerre d'Algérie
- ☐ N° 94 : Les Bretons
- ☐ N° 95 : La vie amoureuse des rois de France
- ☐ N° 96 : Les anti
- ☐ N° 97 : Les mystères de Marseille
- ☐ N° 99 : Héros
- ☐ N° 100 : Les corrompus de la Ve
- ☐ N° 101 : Il était une fois la Révolution
- ☐ N° 102 : Les collabos
- ☐ N° 103 : Les nouveaux monstres
- ☐ N° 104 : Qui est franc-maçon ?
- ☐ N° 105 : Les Fétichistes
- ☐ N° HS3 : Le sexe
- ☐ N° HS4 : Les grandes gueules cassées
- ☐ N° HS6 : La petite histoire des maisons closes
- ☐ N° HS8 : Les francs-maçons
- ☐ N° 104H : Mitterrand très secret
- ☐ N° 107 : Le diable est de retour

soit ..... numéros

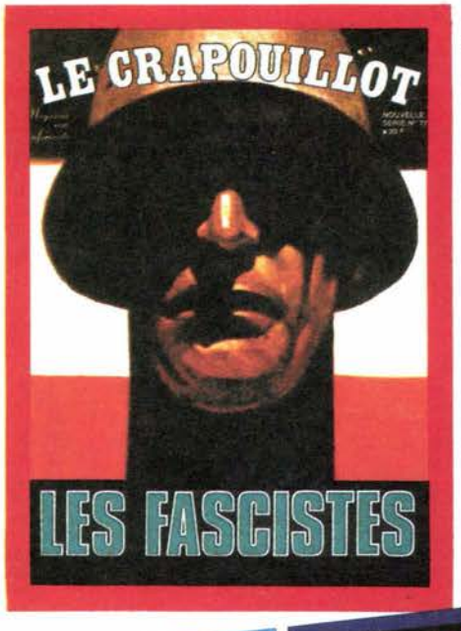

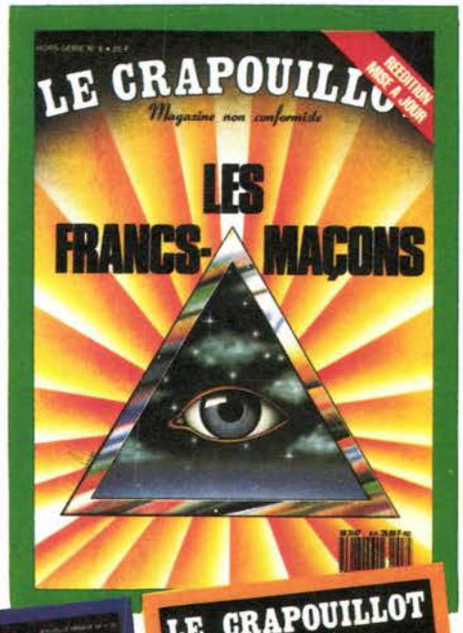

OFFRE PROMOTIONNELLE

1 numéro :	50 F
4 numéros :	150 F
8 numéros :	300 F
12 numéros :	400 F
20 numéros :	750 F

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville .....

Ci-joint mon règlement par ☐ chèque bancaire

☐ chèque postal ☐ mandat-lettre à l'ordre du Crapouillot

+ 15 Francs de frais de port, 30 Frs à partir de 10 numéros

(nous n'acceptons pas les chèques tirés sur l'étranger)

A retourner à : **Le Crapouillot,**

7 ter cour des Petites-Ecuries 75010 PARIS

Tél.: 47 70 68 16